



UFR DECCID, département des sciences de l'éducation

**Master 2 Ressources Humaines**  
**dans les Institutions Educatives (RHIE),**  
**mention management**

**Mémoire de recherche**  
**à orientation professionnelle**

**La mise en place expérimentale du**  
**Conseil de la Vie Collégienne (CVC) :**  
**outil d'amélioration du climat scolaire**

Présenté par :

**Jérôme BREST**

Année universitaire :

**2015 – 2016**

Directrice de mémoire :

**Sylvie CONDETTE**



UFR DECCID, département des sciences de l'éducation

**Master 2 Ressources Humaines**  
**dans les Institutions Educatives (RHIE),**  
**mention management**

**Mémoire de recherche**  
**à orientation professionnelle**

**La mise en place expérimentale du**  
**Conseil de la Vie Collégienne (CVC) :**  
**outil d'amélioration du climat scolaire**

Présenté par :

**Jérôme BREST**

Année universitaire :

**2015 – 2016**

Directrice de mémoire :

**Sylvie CONDETTE**

Adresse de l'université :

Université Charles-de-Gaulle - Lille 3  
Domaine universitaire du "Pont de Bois"  
Rue du Barreau BP 60149  
59653 Villeneuve d'Ascq Cedex

*« L'université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur ».*

*« Quand on est bien, on travaille mieux »*

*« Ensemble, on peut faire mieux »*

*Formules d'élèves impliqués dans le CVC*

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Sylvie Condette, ma directrice de mémoire qui m'a permis d'en réaliser l'écriture dans les meilleures conditions. Notre collaboration s'est décidée dès notre première rencontre au printemps 2015, à l'occasion de la journée inter CVC-CVL organisée dans l'Audomarois.

Je pense tout particulièrement à Damien Durand, IA-DAASEN du Pas de Calais jusqu'en janvier 2015 aujourd'hui Chef du Service Pédagogique à l'AEFE, M. Thierry Tesson, IA-IPR EVS et Mme Cécile Tremolières, PVS qui m'ont apporté un soutien sans faille tout au long de l'expérimentation.

J'adresse mes remerciements aux personnes qui me font confiance M. Guy Charlot et M. Jean-Yves Bessol, IA-DASEN du Nord et du Pas de Calais, M. Jérôme Bourne Branchu, IA-DAASEN du Pas de Calais.

Dans une vidéo que j'ai réalisé, les élèves parlaient à d'autres élèves en disant « *engage-toi, nous te faisons confiance* ». Je voudrais ici remercier tous les élèves et tous les personnels du district audomarois qui m'ont fait confiance et qui se sont engagés à faire vivre dans chacun des collèges, quotidiennement, cette expérimentation. Je pense également aux lycées qui ont contribué à l'inter CVC-CVL.

La réalisation d'un tel travail n'a pu se faire sans le soutien de mon épouse, de mes filles et de ma famille proche.

Je remercie Mme Julie Deville, Maître de Conférences de me faire l'honneur d'assurer la présidence du jury de mémoire et Mme Cécile Trémolières, Proviseur Vie Scolaire pour sa participation en tant que membre du jury de mémoire.

## SOMMAIRE

Table des abréviations.....	7
Introduction générale.....	9
Partie 1 Revue de littérature .....	12
Chapitre 1: Education à la citoyenneté .....	12
Chapitre 2 : Le climat scolaire.....	24
Chapitre 3 : La vie des instances en EPLE .....	42
Partie 2 Etude de terrain et expérimentation .....	57
Début de l'expérimentation en 2013-2014 .....	58
Journée du 15 octobre 2013.....	61
Journée du 16 mai 2014.....	66
Rencontre inter CVC-CVL du 23 avril 2015.....	121
Journée du 19 avril 2016 .....	124
Perspectives.....	125
Le climat scolaire dans la réforme du collège .....	126
Le climat scolaire et la place des parents.....	127
Le parcours éducatif de santé .....	128
Améliorer le climat scolaire pour une école sereine et citoyenne.....	129
Circulaire de rentrée 2016 .....	130
Le climat scolaire et la démarche qualité .....	133
Conclusion générale .....	137
Bibliographie .....	139
Table des figures.....	144
Table des annexes .....	146
Table des matières .....	163

## TABLE DES ABRÉVIATIONS

AEFE : Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger

ATTEE : Adjoint Technique Territorial des Etablissements d'Enseignements

BPDJ : Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile

CA : Conseil d'Administration

CARDIE : Conseiller Académique Recherche-Développement, Innovation et Expérimentation

CAVL : Conseil Académique de la Vie Lycéenne

CNVL : Conseil National de la Vie Lycéenne

CDC : Conseiller Départemental Collégien

CDI : Centre de Documentation et d'Information

CESC : Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté

CHS : Commission Hygiène et Sécurité

CNESCO : Conseil National d'Evaluation du Système sCOlaire

COP : Conseiller d'Orientation Psychologue

CPE : Conseiller Principal d'Education

CVC : Conseil de la Vie Collégienne

CVL : Conseil de la Vie Lycéenne

DAVL : Délégué Académique à la Vie Lycéenne

DGESCO : Direction Générale de l'Enseignement SCOLAire

DMPLVMS : Délégation Ministérielle chargée de la Prévention et de la Lutte contre les Violences en Milieu Scolaire

EPA : Entreprendre Pour Apprendre

EPLE : Etablissement Public Local d'Enseignement

ENT : Environnement Numérique de Travail

FSE : Foyer Socio Educatif

IA-IPR EVS : Inspecteur d'Académie – Inspecteur Pédagogique Régional Etablissement et Vie Scolaire

IA-DASEN : Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

IA-DAASEN : Inspecteur d'Académie – Directeur Académique Adjoint des Services de l'Education Nationale

IGEN : Inspection Générale de l'Education Nationale

IME : Institut Médical Educatif

MDL : Maison des Lycéens

PISA : Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves

PVS : Proviseur Vie Scolaire

REP : Réseau d'Education Prioritaire

SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

UNSS : Union National du Sport Scolaire

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

La réflexion sur la mise en place d'un conseil de la vie collégienne commence pendant l'année scolaire 2012-2013. Alors personnel de direction stagiaire, j'assiste à une conférence de M. Guy Charlot, IA-DASEN du Pas de Calais (aujourd'hui IA-DASEN du Nord) qui évoque la possibilité de créer une instance de participation<sup>1</sup> pour les collégiens alors que rien n'existe pour eux.

Ces quelques mots font tout de suite écho à ma pratique professionnelle quotidienne. Je travaillais dans un collège aux résultats supérieurs aux moyennes académiques ou nationales et au climat scolaire apaisé. Les élèves y étaient très scolaires et suivaient très facilement les personnels notamment les enseignants. La création d'une instance participative avait pour intention de favoriser les initiatives et in fine l'esprit d'entreprendre des élèves, la confiance et la responsabilisation de ces derniers.

Le lycée professionnel, où j'exerçais précédemment, est un lieu où la confiance entre élèves et adultes est, peut être encore plus qu'ailleurs, un facteur important de la réussite et du climat scolaire.

Au collège, j'ai voulu imaginer une instance qui ferait confiance aux élèves, développerait leur esprit de responsabilisation et améliorerait le climat scolaire (*cf. annexe 1*). J'envisage alors de créer le Conseil de la Vie Collégienne (CVC).

Aucun texte ne régissant cette instance, j'élabore une proposition soumise à l'ensemble des établissements du district lors de l'une de nos réunions (mai 2013). Je suis alors persuadé que la réussite d'un tel projet passe par la dynamique de réseau que j'espère créer en proposant aux onze collèges du district de me suivre dans cette expérimentation. Nous

---

<sup>1</sup> Ministère de l'éducation nationale, (2012). Refondons l'école de la république - Rapport de la concertation [en ligne]. Disponible sur [http://www.education.gouv.fr/archives/2012/refondonslecole/wp-content/uploads/2012/10/refondons\\_l\\_école\\_de\\_la\\_republique\\_rapport\\_de\\_la\\_concertation1.pdf](http://www.education.gouv.fr/archives/2012/refondonslecole/wp-content/uploads/2012/10/refondons_l_école_de_la_republique_rapport_de_la_concertation1.pdf)

aurions alors autant de CVC que d'établissements et pourrions échanger nos pratiques et ainsi faire grandir nos CVC.

Je formule comme hypothèse que le travail en réseau d'établissements (9 sur 11) constituerait un élément majeur de la réussite de cette expérimentation. Cette méthode de travail entamée depuis le démarrage de l'expérimentation se poursuit dans la perspective de la généralisation de la mise en place de Conseil de Délégués de la Vie Collégienne dans tous les collèges de France. En effet, le document cadre sur la réforme du collège prévoit de renforcer la démocratie collégienne : « *Les conseils de délégués pour la vie collégienne sont des lieux d'apprentissage de l'exercice de la démocratie. Ils seront développés dans chaque collège.* »<sup>2</sup>

A ce moment là, la mise en place de CVC constituerait une innovation dans le système éducatif français puisque cette instance n'a aucune existence légale et que les recherches universitaires sur ce sujet sont quasi inexistantes (cf. annexes 2 et 3). En effet, ces dernières évoquent le plus souvent le Conseil de la Vie Lycéenne (CVL) pour lequel la littérature est plus abondante (cf. annexes 4).

Je soutiens l'hypothèse selon laquelle cette initiative apporterait une plus-value au système éducatif français qui, nous le voyons, cherche à se doter d'une telle instance. Je considère qu'elle pourrait représenter un élément de responsabilisation des acteurs et influencer sur le climat scolaire de l'établissement.

Quels sont les effets produits par la mise en place d'un Conseil de la Vie Collégienne (CVC) dans un établissement, sur son climat scolaire ? C'est une notion que nous serons amenés à développer dans la mesure où il sera intéressant de voir si elle peut jouer un rôle important sur son climat scolaire.

Dans une première partie, nous aborderons le sujet en traitant de l'éducation à la citoyenneté. Il serait intéressant de voir comment le CVC s'inclut dans une politique

---

<sup>2</sup> Ministère de l'éducation nationale. (2016). Collège Mieux Apprendre pour Mieux Réussir [ en ligne ]. Disponible sur <http://www.education.gouv.fr/pid32484/college-2016.html>. (consulté le 15 avril 2015).

d'éducation à la citoyenneté. Nous évoquerons ensuite le rôle que pourrait jouer une telle instance sur le climat scolaire. Enfin, nous réfléchirons sur la place des instances au sein de l'EPL.

Puis, la deuxième partie sera consacrée à l'expérimentation menée ainsi qu'à l'enquête de terrain tant auprès des élèves que des adultes et tentera d'en faire apparaître les résultats, les préconisations et les perspectives en regard des aspects développés.

## PARTIE 1 REVUE DE LITTÉRATURE

Dans cette première partie théorique, nous chercherons à étudier différents aspects du climat scolaire. Cette recherche nous a amené à travailler sous l'angle de l'éducation à la citoyenneté au travers de la participation des acteurs, du rapport entre les aspects éducatifs et pédagogiques avec une approche internationale. Ce travail permet de présenter un état de l'avancée des recherches universitaires sur ces questions.

### CHAPITRE 1: EDUCATION À LA CITOYENNETÉ

L'éducation à la citoyenneté cherche à développer chez les élèves une culture politique, une pensée critique, certaines attitudes, valeurs et une participation active.

L'éducation à la citoyenneté est un sujet de recherches universitaires relativement récent. *« L'année 1997 peut être considérée comme point de départ pour établir une revue de littérature de recherche sur le concept d'éducation à la citoyenneté. Cette année là, le Conseil de l'Europe a lancé le projet d'éducation à la citoyenneté démocratique (ECD) »*<sup>3</sup>

En 2005, le conseil de l'Europe a initié l'année Européenne de la citoyenneté par l'éducation en Europe. Le site internet du Conseil de l'Europe précise que *« l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ECD/EDH) est l'ensemble des pratiques et des activités éducatives destinées à mieux préparer les jeunes et les adultes à participer activement à la vie démocratique et à exercer leurs droits et responsabilités dans la société »*.

Pour Pagoni (2009), *« l'éducation à la citoyenneté ne saurait se limiter à un simple corpus de savoirs à intégrer dans telle ou telle discipline. Elle peut regrouper trois articulations : la vie scolaire, les travaux poly-disciplinaires et des moments spécifiques »*. Elle considère

---

<sup>3</sup> EURYDICE. (2005). L'éducation à la citoyenneté à l'école en Europe. *Commission européenne*, Bruxelles.

que l'éducation à la citoyenneté se trouve interrogée sous deux aspects : « *comme processus de préparation des futurs citoyens à cette forme de démocratie participative et comme accompagnement de la citoyenneté scolaire incarnée par la participation même des élèves dans la gestion de la vie scolaire* » (ibid. ; 2009)

---

## 1. LA PARTICIPATION DES ACTEURS

Intégrer la participation aux processus éducatifs n'est pas si évident. L'activité participative peut se heurter au monde des savoirs académiques qui se base plus sur l'acquisition et le contrôle des connaissances que sur l'activité effective des élèves. L'éducation non formelle a sans doute à être prise en considération par l'école pour travailler le contenu de la participation. Il pourrait être intéressant de penser la participation en terme de savoirs et compétences pour les intégrer dans le curriculum scolaire de façon explicite, ce qui n'est pas le cas actuellement.

« *La participation des acteurs constitue un axe central de l'éducation à la citoyenneté qui ne peut pas être réduite au domaine de l'éducation formelle et, moins encore, à l'espace curriculaire étroit d'une matière avec une faible présence scolaire, comme c'est le cas en Espagne* ». « *Il y a donc une rupture mais aussi des tensions entre le contexte scolaire et le contexte social, qui rendent très difficile l'éducation des élèves à la participation.* » (Garcia Pérez, 2009).

Feyfant (2010) souligne l'existence de plusieurs points de tension lorsque l'on parle de l'éducation à la citoyenneté. Cette dernière peut se concevoir soit comme l'éducation au vivre ensemble, avec pacification de l'espace scolaire, ou comme l'éducation politique et juridique du futur citoyen. Elle peut s'appréhender avec différentes approches pédagogiques :

- privilégier les savoirs ou plutôt les expériences,
- faire passer l'enseignement par la vie scolaire ou à travers une discipline scolaire spécifique.

Enfin, une éducation à la citoyenneté mise au service de la normalisation des comportements et visant à développer l'esprit critique des jeunes, en assumant le risque de désaccords entre jeunes et adultes.

Audigier (2000) classe l'éducation à la citoyenneté au travers de trois familles de compétences :

- Compétences cognitives : compétences d'ordre juridique et politique, connaissances sur le monde actuel, compétences de type procédural, connaissance des principes et valeurs des droits de l'homme et de la citoyenneté démocratique ;
- Compétences éthiques, liées aux choix de valeurs : capacité de l'individu à se construire dans sa relation aux autres. Ces compétences ont une dimension affective et émotionnelle forte, qui fait appel à un sentiment d'appartenance à un groupe et « met en jeu les identités » ;
- Compétences sociales : capacités à vivre ensemble, à la coopération, à la résolution de conflits selon les principes du droit démocratique, à intervenir dans le débat public ;

Une deuxième approche distingue quatre dimensions de la citoyenneté :

- Dimension politique et juridique relative aux droits et obligations à l'égard du système politique et de la loi ;
- Dimension sociale : relation aux autres, connaissances du fonctionnement des relations au sein d'une société ;
- Dimension économique : connaissance du fonctionnement du monde économique et du monde professionnel ;
- Dimension culturelle : représentations collectives et valeurs partagées.

Osler et Starkey (2006) ont identifié six facteurs contextuels qui expliquent l'intérêt croissant pour l'Education à la Citoyenneté Démocratique :

- La persistance d'injustices et d'inégalités dans la société ;
- Le phénomène de globalisation et de migration croissante des populations ;
- L'inquiétude face à la tendance au désengagement et au désintérêt pour la chose civique ;

- La démission politique des jeunes ;
- L'accroissement de mouvements anti-démocratiques, racistes ou violents ;
- Les conséquences de la fin de la guerre froide et des transformations démocratiques, notamment dans les pays d'Europe de l'Est.

Autre source de réflexion sur la légitimité et la place d'une éducation à la citoyenneté, la question des liens et des chevauchements entre les compétences citoyennes et les compétences requises pour « apprendre à apprendre ».

*« Il existe un fossé entre les discours et la réalité du terrain lorsque l'on parle d'éducation à la citoyenneté. Les préconisations ne sont pas actions. L'ECD passe souvent au second plan, après les matières traditionnelles menant à des examens. Souvent non obligatoire, elle ne bénéficie pas de beaucoup de temps d'enseignement et est le plus souvent mal abordée » (Bîrzéa et al., 2005).*

Si on encourage les élèves à s'exprimer, alors on facilite l'acquisition de compétences citoyennes et l'ouverture au monde des élèves. Les évaluations internationales ne permettent pas de mesurer les compétences citoyennes des élèves à la sortie de l'enseignement obligatoire. François Audigier pense qu'on ne peut véritablement évaluer l'enseignement à la citoyenneté que plusieurs années plus tard, quand l'élève est devenu un citoyen, si possible autonome et responsable.

Il est important de travailler sur la notion de citoyenneté avec une vision à long terme. Cette démarche construit le citoyen et ne peut donc pas céder aux tentations du court-termisme car le temps de l'éducation, à l'opposé du temps médiatique actuel, se doit d'être synonyme de temps long. Le partage de valeurs démocratiques communes telles que les droits de l'homme, la justice et l'égalité garantit les libertés des groupes culturels, ethniques, linguistiques et religieux et permet de vivre la liberté, la justice et la paix. Cette compréhension n'est possible que si les citoyens intériorisent cette tension entre unité et diversité et agissent en conséquence car elle ne se matérialise pas soudainement mais seulement s'ils ont été éduqués en ce sens.

« *L'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble est un objectif pédagogique aussi important que la transmission des savoirs. Il participe de la construction de l'individu et de l'appréhension de la responsabilité.* »<sup>4</sup> Il est indispensable d'apporter aux élèves la connaissance de leurs droits et leurs obligations. Les instances, telles que CVC et CVL, peuvent concourir à la qualité du climat scolaire tout en développant le sentiment d'appartenance à l'établissement. Le dialogue et la qualité du climat scolaire améliorent les conditions d'enseignement et d'apprentissage.

La démocratie participative est un nouvel esprit de démocratie. Il s'agit d'un tournant participatif mondial avec une institutionnalisation récente mais rapide de ces pratiques riches de nombreuses expériences. La démocratie participative s'installe dans un contexte de crise dans des sociétés en transformation. En effet, nous constatons une triple crise, de l'Etat, de la représentation, de l'expertise. Les sociétés sont aujourd'hui plus complexes, plus divisées, plus réflexives, plus défiantes.

La démocratie participative peut se caractériser à partir de trois idéaux :

- Un idéal participatif : une démocratie forte, des citoyens actifs,
- Un idéal délibératif : des décisions éclairées de la participation de tous,
- Un idéal managérial : participation des salariés et organisation du travail

La démocratie participative reste une notion floue aux conceptions divergentes (Bottom-up ou top-down) ; conception étroite, radicale, managériale ; de la démocratie participative à l'offre de participation avec des objectifs plus ou moins partagés (politique, démocratique, social, gestionnaire) et une mosaïque de procédures (réunions publiques de concertation, conseils de quartier, balades urbaines, jurys citoyens, budgets participatifs...) plus ou moins institutionnalisées avec des citoyens plus ou moins autonomes, variés. « *La démocratie participative dans l'éducation se caractérise par de grands débats, de grands désenchantements. La démocratie représentative scolaire fonctionne mal avec des expériences innovantes mais limitées. Les obstacles sont dûs en partie à une*

---

<sup>4</sup> Ministère de l'éducation nationale. (2014). Favoriser l'engagement des élèves, BO n°29 du 17 juillet 2014 – circulaire n°2014-092 du 16-7-2014 [en ligne]. Disponible sur [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=81301](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=81301).

*administration lourde, la centralité du pédagogique, des établissements balancés entre autonomie, Etat, Collectivité Territoriale... et des usagers centrés sur leur réussite ».*<sup>5</sup>

Le pouvoir d'agir (empowerment) cherche à permettre à chacun d'être acteur de son quotidien et de sa réussite. Faire participer la communauté éducative peut permettre de restaurer la confiance, se sentir acteur, retrouver de la motivation, renforcer le sentiment d'appartenance, améliorer les relations, créer du collectif, répondre plus efficacement aux problèmes, aux besoins, aux attentes au travers de modalités à inventer.

Selon Picquenot (2009) « *L'élève, avec ses contradictions, est (et sera de plus en plus) au cœur de la vie scolaire. Et si la vie de l'élève permettait de dépasser la vie scolaire, qu'il s'agisse de la vie de l'école ou de la vie à l'école, autour de mots-clefs : autonomie, apprentissage, responsabilité* ».

L'implication des personnels auprès des élèves, dans ce travail de réflexion avec les classes permet de responsabiliser davantage les élèves. Les élèves, conscients de la reconnaissance accordée par les adultes, se sentiront davantage investis. Lors de la parution du dossier thématique sur l'éducation à la citoyenneté à l'école<sup>6</sup>, Nathalie Mons a dit que « *ce sont les méthodes pédagogiques qui rendent l'élève actif qui permettent aux jeunes de s'approprier nos valeurs plutôt que des enseignements hors-sol magistraux* ».

La responsabilisation des acteurs, notamment les délégués, passe par la mise en place d'une formation qui vise à travers des délégués à responsabiliser tous les élèves. Il ne s'agit en aucun cas de créer une élite d'élèves responsables et de déresponsabiliser les autres. Il est pertinent de réfléchir à l'institution d'autres rôles dans l'établissement (élèves médiateurs, ambassadeurs lycéens, délégués du CDI) pour permettre à davantage d'élèves de prendre des responsabilités. Peut-on émettre l'idée d'une élection par tirage au sort afin de garantir une meilleure représentativité des élèves ?

---

<sup>5</sup> MAZEAUD. A., Faire vivre la communauté éducative par la participation des adultes et des élèves. [en ligne]. Disponible sur [https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/fileadmin/user\\_upload/articles/6\\_Engagement\\_et\\_participation\\_des\\_acteurs-Alice\\_Mazeaud.pdf](https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/fileadmin/user_upload/articles/6_Engagement_et_participation_des_acteurs-Alice_Mazeaud.pdf) (consulté le 10 avril 2015)

<sup>6</sup> Ministère de l'Education Nationale., Dossier de synthèse-Education à la citoyenneté à l'école. *CNESCO* Avril 2016

Les jeunes en formation sont des acteurs à part entière qui doivent être écoutés et qui sont appelés à devenir force de proposition pour le système. Le fonctionnement démocratique, la vie associative et la pédagogie de projet contribuent à atteindre cet objectif.

Les délégués acquièrent des outils méthodologiques pour la communication et les relations interpersonnelles. L'apprentissage authentique de la démocratie et l'encouragement dans des activités impliquant une prise de responsabilités développe la conscience d'appartenance à la communauté.

D'après Boulineau (2009) « *Mettre l'élève en situation, c'est lui permettre de développer des compétences qui le rendent acteur, et c'est la mise en œuvre des compétences qu'il convient d'évaluer. Mais qui doit en être par nature le premier évaluateur sinon l'élève lui-même, car savoir évaluer l'effet de son action est une compétence primordiale pour agir efficacement* ». Une politique éducative cohérente conduit à créer un climat d'ordre et de travail, par la liberté et l'initiative, la participation et la responsabilité. La relation entre jeunes et adultes, au sein du collège, peut alors s'exprimer, au-delà du règlement intérieur traditionnel, par un contrat éducatif commun à tous les membres de la communauté scolaire.

Nous avons pu voir que la participation des acteurs est diversement réalisée en fonction du contexte et des ressources humaines. Nous allons réfléchir à la question des rapports de forces qui pourraient exister entre le domaine éducatif et le domaine pédagogique et dans quelle mesure, ils peuvent influencer sur l'éducation à la citoyenneté.

---

## 2. EDUCATION À LA CITOYENNETÉ VS SAVOIRS SCOLAIRES

Audigier (2007) dit que « *les discours altruistes visant à une citoyenneté démocratique, critique et globalisante se heurtent à des préoccupations de paix scolaire. Elles transforment l'apprentissage de la citoyenneté en présentation des règles de vie en*

*commun dans le cadre de l'école, sans incitation à un transfert dans la vie sociale. L'installation de l'éducation à la citoyenneté comme discipline scolaire présuppose des compétences à diriger, à organiser et à provoquer le débat mais aussi à considérer cette éducation dans une approche pluridisciplinaire* ». L'importance accordée aux savoirs scolaires et à leur transmission tout comme la difficulté pour les adultes à laisser quelques libertés aux élèves sont autant de freins à une réelle éducation à la citoyenneté. Bozec (2016) confirme l'existence d'un « *décalage entre les politiques scolaires et les pratiques effectives* ».

Selon Vitali (2009) « *ce schisme entre les fonctions éducatives et pédagogiques crée de part et d'autre du ressentiment et de la culpabilité. Il rend compte de la quête nostalgique des lieux disciplinaires des uns et des efforts pour y répondre des autres* ». Au milieu des années 70, la vie scolaire est institutionnellement dissociée et aboutit, encore aujourd'hui, à une représentation cloisonnée du traitement de l'élève avec le travail pédagogique pour l'enseignant, l'éducation et la socialisation pour le CPE.

Entre les rapports Eurydice de 2005 et de 2012, la notion de citoyenneté s'est élargie. Il ne s'agit plus seulement d'enseigner des contenus pour transmettre des connaissances à l'instar d'autres disciplines scolaires. Il convient désormais, au-delà de ce processus d'enseignement inscrit dans les programmes de l'école, de favoriser et de prendre en compte la participation du jeune à la vie sociale, dans l'école mais aussi hors de l'école, dans un esprit et une attitude d'adhésion aux valeurs qui sont à la base des sociétés démocratiques.

Selon Damour (2012), 4 types de capacités ou d'aptitudes essentielles pour que les élèves et étudiants deviennent des citoyens actifs et responsables ont pu être dégagées :

- capacité d'insertion dans la société par diverses formes de participation et de volontariat, l'exercice du droit de vote ou de pétition
- sociabilité : vivre et travailler avec les autres, résoudre les conflits
- capacités de communication : écouter, comprendre, s'engager dans une discussion
- capacités interculturelles : établir un dialogue interculturel, apprécier les différences culturelles

Dans la grande majorité des pays européens, les programmes nationaux visent, à tous les niveaux scolaires, l'acquisition progressive de ces capacités.

### 3. LA PLACE DE L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ DANS DIFFÉRENTS SYSTÈMES ÉDUCATIFS

L'étude Eurydice souligne que l'école est un microcosme où les jeunes apprennent à devenir des citoyens actifs et responsables à travers leurs expériences quotidiennes. Les objectifs d'apprentissage ont plus de chances d'être atteints par des méthodes actives, incluant le développement et la promotion de structures participatives, que par les méthodes traditionnelles d'enseignement. C'est la raison pour laquelle les pays européens offrent une large gamme de réglementations, de programmes, d'initiatives et de projets qui donnent aux élèves autant d'opportunités d'expérimenter l'exercice de la citoyenneté, allant même jusqu'à la participation à la gouvernance de l'établissement.

Eduquer à la citoyenneté, rendre autonome et responsable ne sont pas des objectifs secondaires, bien au contraire. Il semble exister une corrélation entre la réussite scolaire et le degré d'acquisition de ces compétences. Ces objectifs doivent être explicitement mentionnés dans les projets d'établissement et travaillés en cours.

Dans une étude panaeuropéenne sur l'apprentissage de la démocratie à l'école, Dürr (2004)<sup>7</sup> insiste sur la liaison entre apprentissage de la démocratie et concepts pédagogiques. La conception de la démocratie englobe trois manières de penser l'apprentissage de la démocratie qui doit allier la transmission d'une connaissance de la « *démocratie politique* » avec « *l'apprentissage de la vie en société* » et « *l'apprentissage par l'expérience* ». Ces apprentissages, fondés sur les aptitudes des élèves, peuvent se décliner ainsi en trois paliers successifs : dans l'enseignement primaire, la démocratie est d'abord présentée comme « *un mode de vie* » ; en collège, elle est abordée comme « *une*

---

<sup>7</sup> DÜRR K. (2004). L'école, une communauté d'apprentissage de la démocratie : étude paneuropéenne sur la participation des élèves. Strasbourg : Conseil de l'Europe.

*forme de société* » et au lycée, elle est finalement envisagée comme une « *forme de gouvernement* » (compétence politique démocratique).

Au Royaume-Uni la question de la citoyenneté pose la question de l'emploi du temps déjà chargé et de la formation continue des enseignants.

Pour Monjo (1998), en France, l'éducation à la citoyenneté vise d'abord à la socialisation générale des élèves (le vivre ensemble) dès la maternelle et les premières classes du primaire. Dans les classes suivantes, elle s'applique à la transmission de valeurs à travers le débat et la réflexion.

L'éducation à la citoyenneté s'inscrit dans la liste des compétences clés pour l'Education et la Formation Tout au Long de la Vie développées par l'Union Européenne. Elle contribue fortement à l'épanouissement et au développement personnel des individus, à leur inclusion sociale, à la citoyenneté active et à l'emploi. L'éducation à la citoyenneté peut faire l'objet d'un enseignement spécifique, obligatoire ou plus rarement optionnel, ayant une place propre dans l'emploi du temps hebdomadaire. Elle peut être intégrée dans plusieurs matières ou aussi faire l'objet d'une approche thématique transdisciplinaire.

En France, le socle commun de compétences, de connaissances et de culture décline les compétences sociales et civiques à acquérir : « *pour [...] réussir sa vie en société et exercer librement sa citoyenneté, [...] l'école doit permettre à chacun de devenir pleinement responsable – c'est-à-dire autonome et ouvert à l'initiative – et assumer plus efficacement sa fonction d'éducation sociale et civique. Il s'agit de mettre en place un véritable parcours civique de l'élève, constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements dont le but est de favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa liberté en pleine conscience des droits d'autrui, de refuser la violence. Pour cela, les élèves devront apprendre à établir la différence entre les principes universels (les droits de l'homme), les règles de l'Etat de droit (la loi) et les usages sociaux (la civilité). Il s'agit aussi de développer le sentiment d'appartenance à son*

*pays, à l'Union Européenne, dans le respect dû à la diversité des choix de chacun et de ses options personnelles »<sup>8</sup>. (Eduscol, 2006).*

Le décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015 présente le socle commun de connaissances, de compétences et de culture applicable à compter de la rentrée 2016. Il comprend 5 domaines. Le domaine 3 concerne plus spécifiquement la formation de la personne et du citoyen : *« L'École a une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen. Dans une démarche de coéducation, elle ne se substitue pas aux familles, mais elle a pour tâche de transmettre aux jeunes les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la Constitution de notre pays. Elle permet à l'élève d'acquérir la capacité à juger par lui-même, en même temps que le sentiment d'appartenance à la société. Ce faisant, elle permet à l'élève de développer dans les situations concrètes de la vie scolaire son aptitude à vivre de manière autonome, à participer activement à l'amélioration de la vie commune et à préparer son engagement en tant que citoyen ».*

Nous pouvons analyser au travers des deux citations précédentes que les deux dernières Lois d'orientation (2005 et 2015) font une place importante à la question de l'apprentissage de la citoyenneté. Elles traduisent donc la volonté politique de la transmission de ces valeurs tout au long de la scolarité dans toutes les situations éducatives.

Il semble exister une différence de conception entre les pays du nord de l'Europe et ceux du sud. Les premiers laisseraient une grande liberté aux acteurs locaux et mettraient l'accent sur les pratiques tandis que les seconds resteraient attachés à des curriculums formels, où domineraient savoirs et contenus précis. L'instrumentalisation fréquente de l'éducation à la citoyenneté va à l'encontre des objectifs d'autonomie, des responsabilisation des élèves, prônés généralement par les textes officiels, européens ou nationaux.

---

<sup>8</sup><http://www.eduscol.education.fr/>

---

## CONCLUSION

Les éléments présentés sur l'éducation à la citoyenneté nous permettent de constater qu'il s'agit d'une problématique rencontrée dans de nombreux pays.

La littérature sur cette question est beaucoup plus abondante depuis vingt ans et peut se caractériser par la volonté d'associer les élèves et plus généralement les citoyens à leur environnement.

Cette intention est généralement abordée selon deux visions. Elle est traitée sous un angle large, transdisciplinaire ou selon un raisonnement plus curriculaire qui laisse moins de place à un apprentissage responsabilisant de l'éducation à la citoyenneté.

Cet éclairage nous montre, comme nous le rappelle Durkheim (1922) que « *chaque société, considérée à un moment déterminé de son développement, a un système d'éducation qui s'impose aux individus avec une force généralement irrésistible. Il est vain de croire que nous pouvons élever nos enfants comme nous le voulons. Il y a des coutumes auxquelles nous sommes tenus de nous conformer [...] et il y a donc, à chaque moment du temps, un type régulateur d'éducation dont nous ne pouvons pas nous écarter sans nous heurter à de vives résistances qui contiennent les velleités de dissidences. Or, les coutumes et les idées qui déterminent ce type, ce n'est pas nous, individuellement, qui les avons faites. Elles sont le produit de la vie en commun et elles en expriment les nécessités* ».

Nous allons voir dans quelle mesure, cette question très large et fortement liée à l'histoire du système éducatif d'un pays contribue à agir pour un climat scolaire serein, apaisé et positif.

---

## CHAPITRE 2 : LE CLIMAT SCOLAIRE

Il est très difficile d'établir une définition univoque et consensuelle du climat scolaire. Celle-ci dépend de l'angle abordé (la sécurité, le bien-être, l'établissement, la classe, la vie scolaire...) et revêt donc un caractère multifactoriel dans un contexte complexe et mouvant. Le choix d'une approche systémique et contextuelle apparaît dominant dans la littérature récente et sera développée plus loin.

Cette notion subjective de climat scolaire correspond au jugement qu'ont les parents, les éducateurs et les élèves de leur expérience de la vie et du travail au sein de l'école. Elle ne prend pas en compte l'individu mais l'école en tant que groupe large et les différents groupes sociaux au sein de l'école. Il est donc important de prendre en compte toute la communauté éducative (les personnes et les lieux).

Lorsque l'on aborde la question du climat scolaire, il est important de souligner, au préalable, que l'immense majorité (environ 90% selon les enquêtes) des élèves se sentent bien, tant dans leur établissement que dans la classe. Il est également admis que les élèves en mal-être sont souvent concernés par plusieurs facteurs.

Pour Debarbieux et al. (2012), le climat scolaire peut se décomposer en différents éléments/facteurs :

- Les relations humaines (diversité, collégialité, valorisation, participation, collaboration, investissement de la communauté scolaire, co-éducation, justice scolaire, vivre ensemble)
- L'enseignement et l'apprentissage (qualité de l'enseignement, différenciation, valorisation, participation, soutien, disponibilité, socialisation)
- La sécurité, l'ordre, la discipline (intégrité physique, matérielle et morale, prévention des comportements à risques)
- L'environnement physique (qualité des locaux scolaires, vie sociale scolaire)
- Le sentiment d'appartenance, valorisation (communauté scolaire, participation de tous les acteurs, l'engagement des élèves, l'absentéisme, l'assiduité)

Le ministère de l'Éducation Nationale, au travers de la délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire, a mis en place « la méthode climat scolaire ». Cette méthode (qui s'apparente au climat scolaire positif développé en Ontario) contribue à réduire les phénomènes de violence, diminuer les addictions, améliorer la santé des élèves, augmenter les résultats scolaires et neutraliser les facteurs socio-économiques<sup>9</sup>. *« C'est pourquoi l'École doit y être particulièrement attentive en appréhendant l'élève dans sa globalité. Il est à la fois un enfant à instruire, un citoyen à éduquer, un travailleur à former »*<sup>10</sup>.

Dans une lettre adressée aux instituteurs en 1833, François Guizot évoque en ces termes l'éducation morale *« vous n'ignorez pas qu'en vous confiant un enfant, chaque famille vous demande de lui rendre un honnête homme et le pays un bon citoyen »*.<sup>11</sup>

*« La qualité du climat scolaire de l'établissement joue un rôle essentiel pour créer un environnement favorable aux apprentissages et au bien-être des élèves. Pour ces derniers, se sentir soutenus par leurs enseignants est un facteur particulièrement important qui favorise le sentiment d'aimer l'école »*<sup>12</sup>.

La relation entre le climat scolaire positif et la réussite des élèves a été bien établie internationalement (Cohen, 2006). Un climat scolaire positif affecterait puissamment la motivation à apprendre (Eccles et al., 1993 ; Goodenow et Grady, 1993), favoriserait l'apprentissage coopératif, la cohésion du groupe, le respect et la confiance mutuelle (Ghaith, 2003 ; Finnan, Schnepel et Anderson, 2003). Les recherches en Espagne montrent

---

<sup>9</sup> Ministère de l'éducation nationale (DGESCO/ DMPLVMS). (2015). La méthode climat scolaire – Principe d'adhésion et incontournables.

<sup>10</sup> Ministère de l'éducation nationale. (2012). Refondons l'école de la République – Rapport de concertation (p.45-46).

<sup>11</sup> François Guizot, *Circulaire du Ministre de l'Instruction publique aux Instituteurs, relative à l'exécution de la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire*. [en ligne] <http://www.jbnoe.fr/Lettre-de-Francois-Guizot-aux>. Consulté le 21 avril 2016

<sup>12</sup> Ministère de l'éducation nationale. (2014). Une école bienveillante face aux situations de mal-être des élèves.

ainsi qu'une bonne *convivencia* scolaire est un facteur de protection pour les apprentissages et le bon développement de la vie des jeunes (Ortega et al, 2011). Les différentes recherches montrent bien qu'investir dans le climat scolaire est une nécessité pour la réussite scolaire.

*« Les mesures de la violence en milieu scolaire, de l'absentéisme des élèves ou encore des heures d'enseignement non assurées dans les établissements sont des éléments qui permettent d'apprécier le climat scolaire »<sup>13</sup>.*

En tout état de cause, les recherches montrent qu'un climat scolaire positif est un facteur de résilience et de bien-être, et qu'il joue un rôle prépondérant dans la prévention de la violence. Un climat scolaire positif agit de manière favorable sur les états dépressifs, les idées suicidaires et la victimation (De Pedro, 2012).

Des études, comme celle de Wilson (2004), révèlent en outre le lien entre le niveau d'agression et de victimation, et le degré d'appartenance ressenti par chaque élève envers l'école, défini comme « la croyance des élèves dans le fait que les adultes et les pairs à l'école font attention à leur apprentissage autant qu'à eux en tant qu'individus ». Les écoles sans structure, sans normes ni relations soutenantes sont plus susceptibles de rencontrer des problèmes de violence, de victimisation entre pairs, ainsi que des actions punitives, de forts taux d'absentéisme et une baisse des résultats scolaires (Astor, Guerra, Van Acker, 2010).

Astor et Benbenishty (2005) rappellent que si les écarts de réussite scolaire entre des groupes d'élèves de niveaux socio-économiques différents ont été depuis longtemps démontrés, ces écarts ne proviennent pas de différences de compétences ou d'efforts, mais de facteurs et d'opportunités sociales. Ils pensent ainsi que la bonne qualité du climat scolaire jouerait un rôle important dans le fait d'atténuer l'impact négatif du contexte socio-économique dans la réussite scolaire. Il a une influence significative sur les capacités d'apprendre et d'augmenter les compétences scolaires. Les enseignants et l'administration devraient donc investir la problématique du climat scolaire en développant des relations

---

<sup>13</sup> Ministère de l'éducation nationale. (2014). Etat de l'école 2014, n°24.

positives, respectueuses, protectrices à l'égard des élèves et en prenant le temps de résoudre les problèmes de violence à l'école. Astor et Benbenishty (2005) ont étudié trois variables du climat scolaire : les relations professeurs-élèves (respect, encouragement, feed-back, prévention de la violence) ; les comportements à risque des pairs (perturbations en classe, vandalisme, bandes) ; la violence et l'insécurité (violence directe et indirecte, sentiment d'être ou non en sécurité à l'école). Leur étude a montré que :

- Le facteur « Violence et insécurité » avait une incidence significative sur la baisse des résultats obtenus par les élèves de 10-11 ans aux tests de mathématiques et de langue.
- Les facteurs « Relations professeurs-élèves » et « Comportements à risque des pairs » ont joué de manière significative sur la baisse des résultats obtenus par les élèves de 13-14 ans aux tests de mathématiques et de langue.

De nombreuses recherches établissent une dépendance entre la qualité du climat scolaire et les résultats scolaires. Il en va de même du bien-être et du développement personnel des élèves et des personnels, même si, pour ces derniers, le lien entre leur bien-être et les résultats scolaires n'est pas établi. Ceci étant, la présence d'un climat scolaire positif entraîne plus fréquemment une stabilité des personnels et ainsi une meilleure implication dans l'établissement et un sentiment accru de reconnaissance. Le lien entre climat scolaire et résultats scolaires n'est pas contradictoire avec un niveau d'exigence élevé. Il n'exclut en rien une approche différenciée, souple et encourageante. L'adaptation du temps scolaire est aussi évoquée au travers des effets de la fatigue liés à la longueur de la journée scolaire mais aussi les inégalités fortes dans l'utilisation du temps disponible, en lien avec la lourdeur des programmes scolaires. La succession de cours sans lien les uns avec les autres apparaît comme une perte de sens et de temps. Les initiatives avec des séquences de cours plus longues (90 minutes au lieu de 55 minutes) apparaissent à même de réduire la fatigue (liée entre autres au bruit et à la manutention du matériel scolaire), déplacements et sentiment de « Zapping » au sein des collègues.

Le sentiment de justice scolaire est étroitement lié au mode d'évaluation. Selon Duru-Bellat et Meuret (2009) environ 30% des élèves se sentent en situation d'injustice dans le système scolaire français, sentiment qui est un facteur de décrochage majeur.

Le climat scolaire est très lié à la clarté des règles et à un sentiment de « justice scolaire » (Soule, 2003). « *L'importance d'une vision partagée entre adultes des règles de vie dans un établissement ne saurait être minimisée. Ces règles de vie sont beaucoup plus des règles permettant l'engagement des élèves que des règles à portée négative* » (Debarbieux, 2012).

Tout comportement déviant (injustice, insécurité, harcèlement, menace) est un facteur de détérioration du climat scolaire. Une présence bienveillante et vigilante de tous les adultes dans l'établissement va influencer sur un comportement plus collectif des élèves qui leur facilite l'acquisition de compétences civiques. Cela constitue un facteur puissant de prévention contre la violence et le harcèlement. La constitution des classes, plus que le nombre d'élèves par classes, est un facteur d'augmentation de la victimisation. En effet, l'uniformité sociologique et scolaire des classes est un facteur aggravant. Il est donc indispensable d'en rechercher la plus grande hétérogénéité de profil ainsi qu'une diminution d'élèves pour les établissements les plus défavorisés socialement.

Cette stabilité des personnels est moins forte en milieu difficile. Cela explique pour partie une plus forte violence dans les établissements des zones défavorisées. Cependant la stabilité des adultes n'est pas en soi un gage de réussite. La qualité de l'organisation du travail en équipe et la qualité des relations entre adultes et élèves est hautement prédictive des différences entre établissements au niveau de la victimation des élèves comme des adultes.

Kris de Pedro (2012) pense que les relations chaleureuses et encourageantes de la part des adultes augmentent l'estime de soi, entraînent moins de problèmes psychosomatiques, moins de victimation, et favorisent une attitude de demande d'aide face au harcèlement et menaces de violence. Les procédures contre la violence se doivent d'être claires, bien implantées et perceptibles si l'on souhaite qu'elles puissent entraîner des effets positifs sur les résultats scolaires, la santé mentale et les comportements. A l'inverse, des politiques répressives trop dures entraînent des sentiments de crainte et augmente les conduites à risques.

Pour Debarbieux et al. (2012), promouvoir une formation citoyenne n'entre pas en conflit avec les autres buts éducatifs mais au contraire les soutient.

L'école s'est peu à peu enfermée sur ce qui est mesurable et standardisé (les résultats scolaires) et l'éducation civique a tendance à se focaliser sur les connaissances plus que sur les compétences nécessaires au développement de la citoyenneté. Pourtant, des études révèlent qu'un apprentissage des compétences sociales entraîne sur une période de 3 à 5 ans une augmentation des résultats scolaires et une diminution de la violence (Cohen, 2006; Zins et al., 2004).

La qualité du climat scolaire est une responsabilité collective dont le défi est bien l'implantation de pratiques quotidiennes et de politiques publiques capables d'améliorer ce climat scolaire. En effet, l'impact positif d'une démarche, d'un processus d'amélioration du climat scolaire n'apparaît pas à court terme. Elle a besoin de temps pour pénétrer la culture d'établissement et influencer les attitudes des élèves et du personnel de l'école.

Pour Debarbieux et al. (2012), l'application des bonnes pratiques (qui ne sont pas universelles) dépend largement d'un contexte. Il suggère 11 pistes qui peuvent agir en faveur d'un climat scolaire serein :

1. Améliorer l'environnement physique : proposer des espaces contribuant au bien-être des élèves et au maintien sur une durée plus longue des enseignants dans l'établissement.
2. Le facteur temps : tout ce qui permet de la souplesse dans les établissements est souhaitable.
3. Vie d'équipe : chaque membre de la communauté scolaire, quel que soit son statut, est responsable du climat de travail dans l'établissement. Le travail en équipe de tous les personnels est une condition nécessaire au développement d'un climat scolaire positif. Il est nécessaire de donner une place beaucoup plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui dans la formation initiale des enseignants, à la relation à entretenir avec l'élève et avec les autres partenaires, au-delà de la simple relation pédagogique ou de construction des savoirs.
4. La formation des personnels comme priorité : la formation initiale et la formation permanente (ou leur absence), mais aussi la gestion des carrières des enseignants, la possibilité (ou non) d'évoluer, de changer de métier influent sur la qualité du travail et sur le moral des enseignants, donc sur le climat scolaire. Cette formation doit être

clairement mise au service d'une conception éducative large. A égale dignité les enseignants possèdent des compétences académiques et des compétences éducatives et relationnelles. Ils sont des professionnels de l'accompagnement de l'élève. Ils travaillent en équipe avec l'ensemble des personnels. La formation au travail en équipe, à la création d'un climat scolaire favorable sont des nécessités pour tous les acteurs de l'école. Inclure cette formation dans les cursus universitaires est une condition pour assurer l'impact à long terme de la compréhension par les personnels de l'importance du climat scolaire. Ceci nécessite cependant une évolution de la pédagogie universitaire souvent trop axée sur le cours magistral.

Durkheim (1922) explique qu'au lycée « *chacun y professe sa spécialité comme si elle était une fin en soi, alors qu'elle n'est qu'un moyen en vue d'une fin à laquelle elle devrait être, à tout moment, rapportée. [...] Le seul moyen de prévenir cet état de division, c'est d'amener tous ces collaborateurs de demain à se réunir et à penser en commun à leur tâche commune* ».

5. La gouvernance démocratique des établissements : le chef d'établissement apparaît comme un pivot du climat scolaire. « L'effet chef d'établissement » est confirmé par l'ensemble de la recherche. Pour autant il ne s'agit pas de considérer la bonne qualité du climat scolaire comme un processus autocratique, ni l'autonomie des établissements comme un caporalisme. La recherche suggère au contraire que la condition d'un climat scolaire agréable et efficace réside dans la gouvernance démocratique des établissements tant au niveau des adultes que dans les instances de paroles des élèves : conseils de vie collégienne, conseils de vie lycéenne, conseils des élèves des écoles primaires.
6. Changer la manière de changer : la démocratie appelée pour les établissements est valable pour le pilotage global. Les réformes ministérielles et la manière de les implanter ont un impact sur le climat scolaire.
7. Stabilisation des personnels : elle est un facteur du climat scolaire mais ce dernier dépend avant tout de chaque personne et d'un contexte donné. Une stabilité trop forte de certains personnels peut aussi avoir un effet négatif sur le climat de l'établissement.

8. Composition des classes : la constitution de classes regroupant les élèves les plus difficiles n'a aucun avantage pédagogique. Elle est un facteur majeur dans la constitution de « noyaux durs » impactant négativement le climat général de l'établissement.
9. Justice scolaire et évaluation : il s'agit de promouvoir l'idée d'une autorité bienveillante et d'une évaluation positive plutôt qu'une évaluation sanction.
10. Formation aux compétences sociales par la responsabilisation : L'éducation à la citoyenneté est globalement en panne faute de conviction et d'accompagnement : quelle place réelle est laissée aux conseils de vie lycéenne ? Combien d'initiatives ont été prises pour développer et maintenir dans la durée des conseils de vie collégienne ? Quelles évaluations ont été conduites dans les EPLE sur les effets des actions mises en place dans le cadre des CESC ? Indépendamment d'une simple idéologie de la « libération de la parole » la recherche suggère fortement l'efficacité de la participation des élèves eux-mêmes à la prise de responsabilité. Il ne s'agit pas ici d'un programme d'éducation civique mais d'une condition pour le développement d'un sentiment d'appartenance collective. On ne développe son sens des responsabilités qu'en les exerçant.
11. Lien école-famille : Il est ici question de la co-éducation car l'école semble être vécue dans les zones les plus défavorisées comme un capital social notamment pour les parents des enfants de minorités.

La Loi n° 2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république et son rapport annexé font une place importante au climat scolaire avec l'objectif d'« améliorer le climat scolaire pour refonder une école sereine et citoyenne en redynamisant la vie scolaire et en prévenant et en traitant les problèmes de violence et d'insécurité ». Cette notion de climat scolaire dans le paysage éducatif français souligne la préoccupation de tous les acteurs de renouveler l'approche de la prévention des violences mais aussi de conforter les aspects liés au sentiment d'appartenance et la citoyenneté active dans nos établissements.

Le climat scolaire se propose de devenir l'affaire de tous les acteurs de la communauté éducative. Plusieurs raisons majeures sont avancées : Il participe au principe du vivre

ensemble, au sentiment de sécurité ou d'insécurité ressenti par chaque individu (élève, parent, adulte, visiteur) qui fréquente les lieux de vie de l'établissement. Cette notion subjective est essentielle pour favoriser l'engagement, la motivation, le plaisir d'être ensemble, de « *faire société* ».

Le Ministère de l'Éducation Nationale, par le biais de la délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire, a publié un guide pour aider les membres de la communauté éducative à agir en faveur d'un climat scolaire serein.

Il développe son guide au travers de plusieurs questions méthodologiques<sup>14</sup> :

- Pourquoi et comment agir sur le climat scolaire ?
- Quels sont les leviers identifiés par la recherche ?
- Quelles stratégies pédagogiques et éducatives ?
- La mesure du climat scolaire, quelle aide pour la gouvernance de l'EPL ?

Nous développerons donc ces quatre questions afin de mieux appréhender celles liées au climat scolaire pour la communauté éducative.

---

## POURQUOI ET COMMENT AGIR SUR LE CLIMAT SCOLAIRE ?

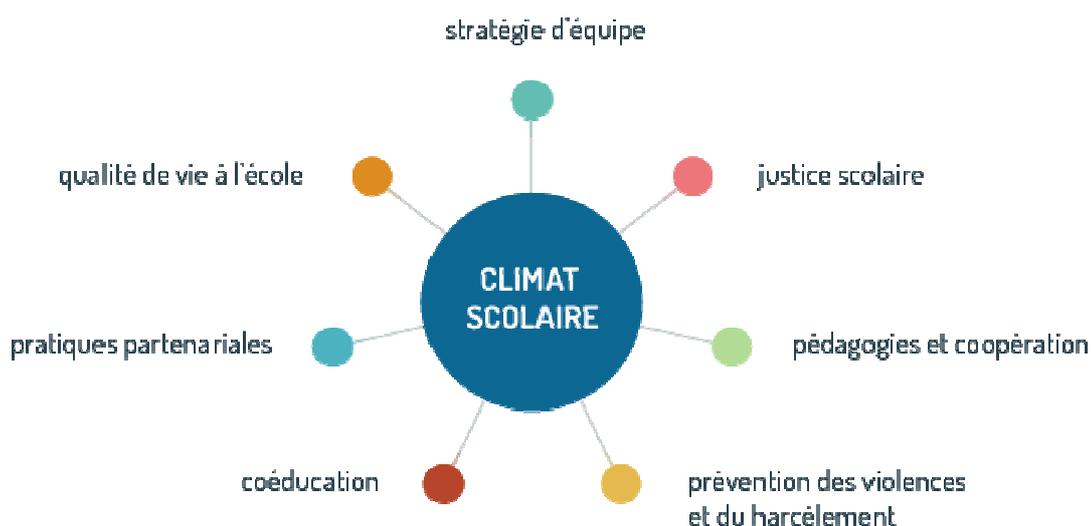
- Pour améliorer la réussite scolaire : un bon climat scolaire améliore l'implication des élèves dans les apprentissages et développe l'estime de soi
- Pour réduire les inégalités : un bon climat scolaire améliore les résultats scolaires, indépendamment des facteurs socio-économiques initiaux
- Pour faire baisser la victimation : le lien indiscutable entre « climat scolaire », qualité des apprentissages, réussite scolaire et victimation dans l'établissement est largement établi par la recherche
- Pour améliorer le moral des élèves et des enseignants : un climat scolaire serein permet de réduire le stress, d'éviter l'isolement
- Pour que l'établissement soit un lieu motivant et structurant

---

<sup>14</sup> Ministère de l'éducation nationale (DGESCO/DMPLVMS). (2014). Guide « agir sur le climat scolaire au collège et au lycée ».

Les résultats attendus d'un climat scolaire positif sont : l'amélioration des résultats scolaires, du bien-être des élèves et des adultes, la diminution notable du harcèlement, des problèmes de discipline, des inégalités scolaires, une plus grande stabilité des équipes, une baisse de l'absentéisme et du décrochage scolaire. La qualité du climat scolaire est une responsabilité collective qui se pratique au quotidien. Le ministère de l'éducation nationale présente le climat scolaire autour de 7 grands facteurs qu'il convient d'activer de façon cohérente, coordonnée, simultanée. L'amélioration du climat scolaire semble difficile à atteindre si l'on travaille uniquement sur l'un des facteurs, même s'il revêt un caractère plus prégnant, dans un contexte donné.

**Figure 1 : Schéma de la méthode climat scolaire<sup>15</sup>**



<sup>15</sup> Ministère de l'éducation national (DGESCO – MPLVMS). (2014). Guide « Que faire dans mon collège ou lycée pour prévenir le harcèlement ? ».

---

## QUELS SONT LES LEVIERS IDENTIFIES PAR LA RECHERCHE ?

Dynamique et stratégies d'équipe : Les effets d'une organisation communautaire du travail en équipe, accompagnée d'une participation des élèves aux décisions, a un effet protecteur pour les élèves comme pour les enseignants et autres membres du personnel.

Un cadre clair et un apprentissage des compétences sociales : L'éducation civique a tendance à se focaliser sur les connaissances plus que sur les compétences nécessaires au développement de la citoyenneté. Pourtant, l'apprentissage des compétences sociales entraînerait sur une période de 3 à 5 ans une augmentation des résultats scolaires et une diminution de la violence.

A ce stade, nous pouvons rapprocher les recherches de François Audigier et Eric Debarbieux qui montrent la nécessité d'un travail au long-court pendant toute la scolarité afin que l'élève devienne un citoyen éduqué et respectueux de son environnement.

---

## QUELLES STRATEGIES PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES ?

Travailler sur la notion de « climat scolaire » touche à la construction et à la transmission des connaissances. La docimologie joue un rôle non négligeable sur cette question. Il faut noter également l'importance de la composition des classes. La tendance à grouper ensemble les élèves en difficulté dans des classes moins nombreuses est corrélée à une augmentation de la victimation.

La qualité du climat scolaire n'est pas systématiquement dépendante de son environnement. Il peut même s'avérer particulièrement positif dans des zones où l'Ecole représente un capital social pour les élèves et leurs familles.

## LA MESURE DU CLIMAT SCOLAIRE, QUELLE AIDE POUR LA GOUVERNANCE DE L'ÉPLE ?

Il semblerait important pour un chef d'établissement de mesurer, de façon régulière pour ne pas dire continue, le climat scolaire de l'établissement dont il a la charge. Cette évaluation lui permettrait d'orienter son pilotage, sa gouvernance. En effet, une stratégie d'équipe s'appuie sur la mobilisation de tous, l'attention portée à l'accueil, l'accompagnement, la mutualisation pluri-professionnelle, la cohérence et la cohésion, la parole d'acteurs, le bien-être des personnels.

La justice scolaire, c'est prendre en compte le sentiment de justice et d'injustice, les mesures restauratives, le cadre et les règles, la médiation par les pairs, les modalités d'évaluation. Les CVC et CVL constituent des instances d'exercice de la citoyenneté.

Les stratégies pédagogiques pour un climat scolaire serein s'appuient sur la coopération entre élèves, la motivation, l'engagement, la parole de l'élève, les élèves acteurs. En effet, nous pouvons suggérer que les méthodes pédagogiques faisant appel au collectif plutôt qu'à l'individualisme sont prédictives pour un climat scolaire de confiance propice à de meilleurs apprentissages.

Les effets de l'engagement civique sont généralement abordés à partir des résultats positifs qu'il génère. Il existe beaucoup d'associations positives entre l'engagement civique et le climat scolaire mais Geller et al., (2013) suggère que certaines formes de comportement civique, particulièrement ceux qui sont le plus axés sur le leadership, puissent être associées aux perceptions négatives de climat scolaire. Ces recherches pourraient légitimer les défenseurs de l'enseignement académique à l'exclusion des approches plus participatives ou axées sur l'éducation à la citoyenneté et davantage pour les établissements les plus en difficultés. En conséquence, le défi pourrait être de mieux comprendre les facteurs de variation de l'engagement civique dans les perceptions positives de climat scolaire pour aider des établissements à améliorer le comportement

civique « *Lutter contre toutes les exclusions, c'est agir en faveur du bien être de tous et favoriser une école bienveillante, propice aux apprentissages* ». <sup>16</sup>

Après avoir étudié ces différents éléments, nous abordons la prévention du harcèlement qui fait partie intégrante de la question du climat scolaire.

---

## PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT

Notre propos sur le harcèlement est volontairement succinct car il pourrait donner lieu, à lui seul, à un travail d'écriture universitaire. Cet écrit axe donc son développement sur une démarche d'amélioration du climat scolaire à long terme sans négliger la part incontestable des éléments liés au harcèlement.

Le harcèlement est un phénomène de plus en plus reconnu en France. La prise de conscience augmente au regard du nombre croissant d'établissements engagés et de personnels sensibilisés et formés. Les disparités de prise en charge restent présentes. La recherche internationale a montré que les politiques globales d'amélioration du climat scolaire sont le meilleur moyen pour réduire le phénomène de harcèlement en milieu scolaire.

Les résultats des enquêtes de victimisation montrent que le harcèlement fait partie d'un ensemble de symptômes qui sont en lien avec le climat scolaire et les modalités de travail d'une équipe éducative.

La lutte contre le harcèlement à l'école devient une préoccupation nationale dans un contexte social de crise économique et de valeurs qui concerne aussi bien les élèves que les adultes. Cette préoccupation apparaît relativement tardivement en France par rapport à

---

<sup>16</sup> DAGORN Johanna. La prévention des discriminations et des violences : vecteurs d'un climat scolaire favorable à toutes et tous. [en ligne]. Disponible sur [https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/fileadmin/user\\_upload/articles/7\\_Discrimination\\_et\\_climat\\_scolaire\\_J\\_Dagorn.pdf](https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/fileadmin/user_upload/articles/7_Discrimination_et_climat_scolaire_J_Dagorn.pdf) (consulté le 10 avril 2015)

d'autres pays à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Europe. Ce retard n'est peut-être pas sans rapport avec la conception de l'École républicaine plus orientée vers la transmission des savoirs que vers l'éducation des élèves, traditionnellement envoyée vers la sphère privée et familiale. Ainsi abordé, le harcèlement en milieu scolaire s'intègre dans une préoccupation plus large sur le rôle de l'École dans l'éducation des élèves aux valeurs et au vivre ensemble.

Nous touchons ainsi la question de la démocratie scolaire, de la participation des élèves et des élèves adultes dans les prises de décision, du respect de ces décisions par l'ensemble de la communauté éducative mais aussi de la nécessité des lieux de discussion et d'explicitation des conflits pour définir les valeurs qui fondent la vie collective. Le harcèlement met en jeu trois catégories d'acteurs : harceleur, victime, spectateur. Selon Pagoni et al. (2015) « *L'ambiance entre adultes au sein de l'établissement scolaire, c'est-à-dire leur engagement commun et le partage des mêmes valeurs éducatives, sont la variable la plus importante pour limiter le risque de harcèlement entre élèves* », sans malheureusement l'empêcher.

Selon Condette et Nonin (2014) « *le harcèlement se caractérise par la stigmatisation d'une personne ou de plusieurs personnes à qui le harceleur (ou les harceleurs) fait (font) subir, de manière répétée, et avec plus ou moins d'intensité, des remarques désobligeantes, des moqueries, des vexations mais aussi des mises en situation déplaisantes voire dégradantes, qui toutes ne poursuivent qu'un seul objectif : imposer, par différentes formes de contrainte, un état de domination. Le harcèlement provoque souvent chez la personne qui en est victime une grande déstabilisation, une perte progressive de confiance en soi, voire une culpabilisation et une remise en question qui l'invitent étrangement à douter de ce qu'elle fait, de ce qu'elle dit, et au final à croire que ces violences quotidiennes subies sont en quelque sorte « méritées », c'est-à-dire sont le résultat assez logique d'un comportement inadapté, de paroles ou d'actes déplacés, peut-être blessants, et en tout cas répréhensibles. Le harcèlement apparaît ainsi comme un phénomène complexe, assez difficile à cerner parce qu'il est susceptible de toucher n'importe qui à des degrés divers. Il se montre particulièrement destructeur car il s'inscrit dans la durée, n'a plus vraiment de limites spatiales dans la mesure où il pénètre aussi l'espace privé par le biais des nouveaux médias et peut ainsi provoquer de lourds dégâts. Cela signifie que tous les*

*établissements scolaires aujourd'hui, quelles que soient les caractéristiques du public accueilli, quel que soit l'environnement géographique, socio-économique, ou encore culturel, sont concernés par la question du harcèlement. Jusqu'à présent, on savait que certains établissements étaient davantage touchés que d'autre part la violence et faisaient d'ailleurs l'objet de dispositifs spécifiques. Aujourd'hui, le harcèlement est une pratique violente sournoise, qui se dissimule au cœur des relations entre pairs, dans et en dehors de l'école, et à ce titre, elle touche, même si c'est à des degrés différents, tous les établissements. »*

Pour qu'un climat de confiance s'instaure avec les parents, notamment en cas de harcèlement, il est nécessaire de tenter d'instaurer un dialogue régulier en amont entre l'établissement et les parents. Ce dialogue que l'on caractérise aussi par la notion de co-éducation est souvent difficile à mettre en œuvre concrètement. Les objectifs sur ce point doivent, sans pour autant être omis, être raisonnables car les parents d'élèves peuvent tout simplement ne pas en ressentir le besoin ni en saisir les enjeux. Il paraît important de profiter de toutes les occasions pour associer les parents d'élèves à la vie de l'établissement (participation active aux instances, place de l'association des parents d'élèves, invitations aux manifestations, voyages scolaires, organisation des rencontres parents/professeurs, des conseils de classes...). L'objectif de cette démarche est d'améliorer la connaissance de l'établissement pour les parents et faire en sorte que le projet d'établissement soit compris et partagé. Nous pouvons supposer que plus les parents seront associés à la vie de l'établissement et en partageront les valeurs, plus la co-éducation fonctionnera et profitera aux apprentissages des élèves.

Les deux documents présentés aux pages suivantes proviennent du site internet dédié au harcèlement. Ils déclinent des recommandations soit à l'échelon académique soit à l'échelon de l'établissement scolaire.

## UNE MÉTHODE : AGIR SUR LE HARCÈLEMENT PAR LE CLIMAT SCOLAIRE SENSIBILISER - PRÉVENIR - FORMER - PRENDRE EN CHARGE

### STRATÉGIE D'ÉQUIPE

#### LES INCONTOURNABLES

- ➔ Sensibiliser tous les personnels (administratifs et techniques compris) régulièrement et sur le long terme
- ➔ Former des personnes ressources pour la prise en charge
- ➔ Formaliser le circuit d'information dans l'établissement

#### ACTIONS AU CHOIX

- > Conférence sur site
- > Formation de personnes ressources sur site
- > Organigramme connu de tous (équipe, élèves, parents),
- > Travail sur la communication interne...

### COÉDUCATION

#### LES INCONTOURNABLES

- ➔ Communiquer sur le harcèlement en direction des parents d'élèves
- ➔ Savoir accueillir la parole des parents de l'élève victime ou auteur
- ➔ Suivre les situations de harcèlement avec un retour régulier aux parents

#### ACTIONS AU CHOIX

- > Courrier
- > Mention sur le site Web
- > Café des parents
- > Liens avec les maisons de quartier
- > Rencontre avec les parents délégués
- > Présentation de projets d'élèves aux parents...

### DES ÉLÈVES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

#### LES INCONTOURNABLES

- ➔ Sensibiliser les élèves de façon régulière et sur le long terme
- ➔ Motiver les élèves par des actions concrètes

ATTENTION : un plan qui ne repose que sur des actions conduites par les élèves pour les élèves (*peer to peer*) est contreproductif

#### ACTIONS AU CHOIX

- > Séances de sensibilisation
- > Création d'affiches, de vidéos, blogs, webradios, cafés-débats
- > Formation d'élèves ambassadeurs
- > Lien avec les programmes (sciences, français, histoire...)

## PLAN DE PRÉVENTION DANS LE CADRE DU COMITÉ D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET LA CITOYENNETÉ (CESC)

### QUALITÉ DE VIE À L'ÉCOLE

#### LES INCONTOURNABLES

- ➔ Savoir accueillir les nouveaux arrivants
- ➔ Organiser des événements collectifs
- ➔ Surveiller les espaces communs (cour de récréation, couloirs, sanitaires, installations sportives...)

#### ACTIONS AU CHOIX

- > Journée de prérentrée
- > Journée d'intégration
- > Rituels d'accueil dans la classe
- > Espace d'écoute
- > Aménagement des espaces de la cour

### JUSTICE SCOLAIRE

#### LES INCONTOURNABLES

- ➔ Mettre en place des règles claires appliquées par tous (adhésion de tous les adultes)
- ➔ Faire participer les élèves à l'élaboration des règles
- ➔ Respecter les principes généraux du droit (individualisation de la sanction...)

#### ACTIONS AU CHOIX

- > Conseil coopératif en primaire
- > Réunion avec les délégués
- > Mobilisation des conseils à la vie collégienne et lycéenne

### PARTENARIAT

#### LES INCONTOURNABLES

- ➔ Connaître et diffuser aux équipes les ressources locales, académiques, départementales et nationales
- ➔ Organiser des réunions partenariales autour du règlement intérieur
- ➔ Organiser les circuits d'information avec les partenaires
- ➔ S'appuyer sur les partenaires pour le traitement (prise en charge individuelle)

#### ACTIONS AU CHOIX

- > Proposer des actions partenariales en lien avec les associations, la police, les collectivités
- > Inviter les partenaires aux actions de sensibilisation, faire connaître les actions conduites par l'établissement...

# SERVICES DÉCONCENTRÉS

## UNE MÉTHODE : AGIR SUR LE HARCÈLEMENT PAR LE CLIMAT SCOLAIRE SENSIBILISER - PRÉVENIR - FORMER - PRENDRE EN CHARGE

### STRATÉGIE D'ÉQUIPE

- Sensibiliser tous les cadres (circulaire, réunion, Intranet...)
- Croiser les regards et communiquer entre services académiques et départementaux
- Articuler les actions des différents services et personnels concernés
- Participer aux formations du Plan national de formation (PNF)
- Action à intégrer dans les groupes « climat scolaire » et dans les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté

### COÉDUCATION

- Rencontrer les représentants de parents d'élèves
- Communiquer sur le plan de prévention via le site / portail / réseaux sociaux
- Organiser des actions / informer les parents

### DES ÉLÈVES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

- Établir un lien avec le délégué académique à la vie lycéenne
- Développer des initiatives auprès des CAVL / CVL / CVC / élèves volontaires
- Organiser le Prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement »
- Déployer des actions en direction des jeunes (ambassadeurs...)
- Valoriser sur les médias sociaux les actions des élèves

## POLITIQUE ACADÉMIQUE ET DÉPARTEMENTALE

### QUALITÉ DE VIE À L'ÉCOLE

- Être attentif aux signaux faibles (via les signalements, les retours du terrain, les indicateurs variés...)
- Accompagner, conseiller et valoriser les actions des écoles et des EPLE
- Être présent pour les personnels en difficulté
- Accompagner une école ou un établissement après une situation grave

### JUSTICE SCOLAIRE

- Faire connaître à tous les personnels les textes nationaux
- Aider à la mise en place de conventions sur les mesures de responsabilisation
- Engager une réflexion collective sur la justice scolaire

### PARTENARIAT

- Connaître les ressources locales, académiques, départementales et nationales
- Développer les partenariats (collectivités, police, justice, associations)
- Recenser les partenaires pour la prise en charge (Maison des adolescents, psychologues, Inavem...)
- Établir la liste des associations agréées en rappelant la procédure d'intervention en école / EPLE

### FORMER DES FORMATEURS > 3 OBJECTIFS

- Démultiplier les sensibilisations sur site au plus près des besoins
- Accompagner les écoles et les EPLE dans la mise en place de plan de prévention
- Former des personnes ressources plus spécialisées pour la prise en charge des élèves victimes et auteurs

---

## CONCLUSION

Nous pouvons formuler l'hypothèse que la place qui est donnée aux acteurs, notamment aux élèves, en termes de confiance, de responsabilisation, de place dans le système sont des facteurs déterminants.

Pour Debarbieux et al. (2012), il existe des conditions nécessaires mais aussi des étapes pour une action efficace en termes de climat scolaire :

- Le premier point est la nécessité d'une action de long terme. Il apparaît également important que le lien entre réussite scolaire et qualité du climat scolaire soit mis en avant.
- Le deuxième point est la nécessité de stabiliser les équipes éducatives,
- Le troisième point est d'introduire l'étude du climat scolaire dans le curriculum tant des adultes que des élèves.
- Le quatrième point est l'accompagnement des équipes éducatives qu'il faut adapter au contexte local.
- Le cinquième point est l'importance d'inclure, dans les actions d'amélioration du climat scolaire, la « communauté » par la recherche d'un consensus partagé par tous les acteurs de la communauté éducative.

Le développement présenté au sein de ce chapitre sur le climat scolaire nous montre son aspect contextualisé et multifactoriel. Ce dernier point est explicité notamment au travers du schéma présentant la systémie de la démarche. Cette question paraît donc représenter un enjeu important sur le plan de la gestion des ressources humaines pour l'institution éducative qu'est le collège ou le lycée.

L'étude de la notion de climat scolaire nous permet de faire le lien entre l'éducation à la citoyenneté et la participation des élèves aux instances de l'établissement.

Le choix de la participation repose tout d'abord sur un élément clé : la confiance que les personnels accordent aux élèves et en leur capacité à s'exprimer (Condette, 2015).

---

### CHRONOLOGIE

La volonté institutionnelle de mise en place d'une vie lycéenne (plus récemment collégienne) existe depuis de très nombreuses années.

Dès le milieu des années 1920, le ministère de l'éducation nationale évoque épisodiquement cette question mais il faut attendre 1961 pour la création des foyers socio-éducatifs (FSE) et 1968 pour la mise en place des délégués de classes.

La circulaire n° 70-212 du 28 avril 1970 visant l'éducation du citoyen précise : *“la vie scolaire ne doit pas tendre à isoler les lycéens de la société dans laquelle ils sont appelés à vivre mais à leur permettre progressivement la recherche de l'information objective et la pratique de la tolérance, conditions nécessaires à l'éducation du citoyen. »*

La reconnaissance de la parole des élèves et des parents avec leur possible participation à la vie de l'établissement est officialisée dès novembre 1968. Cette possibilité prévoyait de modifier en profondeur l'organisation du système scolaire car il s'agissait pour la première fois d'associer les bénéficiaires du système scolaire à la prise de décisions. Mais, à cette époque, cette ouverture se voit confrontée à de nombreuses oppositions de la part des personnels qui ne souhaitent pas, pour un grand nombre, expliquer, clarifier le fonctionnement de l'école et informer les élèves et les familles des choix réalisés, notamment en matière de pédagogie.

Malgré le décret n°68-968 du 08 novembre 1968, c'est à partir de 1989 et la Loi n°89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation que de nombreux textes officiels vont promouvoir l'implication des élèves et favoriser leurs initiatives. Le décret du 18 février 1991 a suscité des réactions, parfois vives, notamment de la part des chefs d'établissements

et des enseignants qui ont vu dans ce texte une possible atteinte à leur autorité. Ces droits restent pourtant assez encadrés dans la mesure où l'on se situe dans un établissement scolaire donc sous l'autorité et la responsabilité de son chef d'établissement.

L'année 1991 est marquée par la publication de décrets, circulaires concernant les droits et obligations des élèves (réunion, association, publication...), l'assiduité, la création des Conseils Académiques de la Vie Lycéenne (CAVL). Ces derniers formulent des avis sur les questions relatives à la vie scolaire et au travail scolaire dans les lycées et les établissements ou encore les MDL (l'établissement « pourra » remplacer son FSE par une MDL).

Créé en 1995, le Conseil national de la vie lycéenne (CNVL) est consulté par le ministre chargé de l'Éducation Nationale sur les questions relatives au travail scolaire et à la vie matérielle, sociale, culturelle et sportive dans les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté. Il est tenu informé des grandes orientations de la politique éducative dans les lycées.

Le fonds de vie lycéenne (institué en 1991 et réaménagé en 1995) sert à financer des actions ou des formations de délégués. Le CVL créé à titre expérimental en 1998 est officialisé par les textes de juillet 2000. Il exerce les attributions suivantes :

- formule des propositions sur la formation des représentants des élèves et les conditions d'utilisation des fonds lycéens,
- est consulté sur les principes généraux de l'organisation des études, l'organisation du temps scolaire, l'élaboration du projet d'établissement et du règlement intérieur ; les modalités générales de l'organisation du travail personnel et du soutien des élèves, l'information liée à l'orientation et portant sur les études scolaires et universitaires, les carrières professionnelles, la santé, l'hygiène et la sécurité, l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne et l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires.

La réforme du lycée en 2010 voit l'apparition, par circulaire, de nouveaux textes sur les CVL : élections au suffrage universel, nouvelles attributions, remplacement obligatoire des FSE par des MDL.

A nouveau en 2014, une circulaire « Favoriser l'engagement des élèves »<sup>17</sup> traite de cette question.

A l'occasion de la rentrée scolaire 2014-2015, le ministère de l'Éducation Nationale souhaite qu'une plus grande implication des parents et des élèves soit permise. Il est en effet unanimement reconnu qu'une coopération étroite entre l'école et les familles favorise le bien-être de l'enfant et sa réussite scolaire. La coéducation est un des leviers de la refondation de l'école<sup>18</sup>.

---

## PAROLE DE L'ÉLÈVE

De tout temps, aborder la notion de participation revient à poser la question des pouvoirs que les enseignants, les personnels d'éducation et d'encadrement sont disposés à accorder aux élèves et in fine de se demander « *mais qui le veut vraiment ?* » (Pagoni, 2009). Renforcer le rôle des instances représentatives que sont les conseils de la vie lycéenne et en expérimentant au collège, la mise en place de conseils de la vie collégienne<sup>19</sup> est une volonté affichée par les responsables publics.

Dans le numéro de la revue *Carrefours de l'Éducation* coordonné par M. Pagoni (2009), Sylvie Condette montre la diversité qui caractérise l'opinion des enseignants, des chefs d'établissements et des CPE quant aux droits de participation des élèves dans les différentes instances de représentation au lycée. Elle questionne l'absence d'un cadre de référence commun susceptible de clarifier le fonctionnement de ces institutions et intervenir sur les représentations et les pratiques des acteurs à leur égard.

---

<sup>17</sup> Ministère de l'éducation nationale. (2015). Les semaines de l'engagement lycéen – les rendez-vous de la vie lycéenne.

<sup>18</sup> Ministère de l'éducation nationale. Rentrée scolaire 2014-2015

<sup>19</sup> Ministère de l'éducation nationale. (2012). Refondons l'école de la République – Rapport de concertation.

Les élèves se retrouvent souvent en difficulté face au droit de parole qui leur est accordé au sein des instances. En effet, ils ont tendance à intérioriser, et cela dès les premières années de scolarisation, leur rôle d'élève en se plaçant en position de faiblesse par rapport aux adultes.

Au sein des établissements scolaires, la participation des élèves est souvent sujette à controverses, entre les personnels, même si publiquement un grand nombre d'acteurs se targue de valoriser la citoyenneté, la démocratie participative au sein de la classe. Ce constat fait souvent apparaître les diversités d'approches entre les CPE qui encouragent, généralement, les initiatives et ceux qui voient plutôt dans la participation des élèves un risque de débordement. La plupart des personnels ne reconnaissent le bien-fondé de la participation des élèves que lorsque celle-ci vient « *servir la paix sociale* » (Condette, 2004).

Alors que les CPE n'existent pas encore à cette époque, Durkheim (1922) évoque les différences d'approches entre l'enseignement primaire, avec un seul maître dans la classe et l'enseignement secondaire. Le propos de Durkheim est peut être à mettre en parallèle avec une forme de cloisonnement entre l'éducatif et le pédagogique et au sein de ce dernier le manque de relations inter-disciplinaires. Il explique qu'il « *existe une véritable division du travail pédagogique* » qui soulève « *une grave question dont nous aurons à nous occuper un jour. Par quel miracle l'unité pourrait-elle résulter de cette diversité ? Comment ces enseignements pourraient-ils s'accorder les uns avec les autres, se compléter de manière à former un tout, si ceux qui les donnent n'ont pas le sentiment de ce tout et de la manière dont chacun doit y concourir* ».

Cette approche participative défendue par les CPE est en partie liée à leurs missions telles, qu'elles se déclinent officiellement et se mettent en pratique, et à la facilitation du processus de responsabilisation des élèves dans l'établissement scolaire. « *Toute la difficulté est alors de savoir si l'on se situe dans un apprentissage de la participation, ce qui implique un processus jalonné d'essais et d'erreurs ou si, au contraire, on se situe dans une participation effective qui va demander aux élèves de faire des choix, de prendre des responsabilités et d'en assumer les conséquences* ». (Condette, 2004).

Les recherches traitant de ces questions montrent que lorsque les élèves et les adultes prennent l'habitude de travailler ensemble, une relation de confiance réciproque se crée au-delà du statut des personnes. Le rapport dissymétrique élèves/adultes évolue pour tendre vers une forme de rééquilibrage des forces en présence qui introduit, pour les élèves, des marges de manœuvre et pour les personnels de prendre des décisions au plus près des préoccupations des élèves. Ces derniers étant alors considérés comme interlocuteurs sérieux, crédibles, dignes de confiance. Ce nouveau type de fonctionnement passe par un engagement sur le terrain, auprès des autres élèves, mais aussi auprès des différents personnels.

---

## ENGAGEMENT DES ELEVES

Selon Sylvie Condette, la relation de confiance qui s'établit procure à ces élèves un sentiment d'estime de soi, une croyance forte en leur capacité à agir et à réagir. Néanmoins, ce rapprochement élèves/personnels n'entraîne pas une totale conformité des élèves aux attentes des adultes. Alors que les demandes, dans un premier temps, sont très matérielles (du papier dans les toilettes, réduire l'attente trop longue au restaurant scolaire, revoir les horaires d'ouverture de la cafétéria...) dans un deuxième temps, elles s'élargissent aux domaines éducatifs et pédagogiques (soutien aux élèves, organisation des devoirs surveillés, des dispositifs, gestion des absences, utilisation des crédits...). Ces élèves se permettent ce type d'intervention étant donné qu'ils savent qu'ils seront écoutés et encouragés dans leur démarche.

La participation lycéenne met en évidence la complexité du fonctionnement de l'établissement scolaire. Elle crée pour les élèves de nouveaux espaces de pouvoir qui fragilisent, semble-t-il, les rapports de force traditionnels. Les élèves deviennent plus exigeants, plus vigilants aussi, ce qui vient complexifier sans conteste la tâche des personnels, en particulier, celle des enseignants. Parmi les élèves qui font le pari de l'engagement, quelques figures se détachent et on assiste à l'émergence progressive d'un groupe restreint d'individus composé des personnels et des élèves les plus actifs dans la vie du lycée. Ce nouveau groupe ainsi constitué se retrouve régulièrement pour travailler ensemble et devient force de propositions, en particulier dans les instances décisionnelles

de l'établissement. Si la démocratie à l'école est en marche, on perçoit bien les difficultés et les résistances auxquelles elle doit se confronter pour exister et se développer.

Les oppositions adultes se font peu sentir lorsque l'avis n'est que consultatif et si l'enjeu reste modeste. Dans le cas contraire, si l'avis formulé a une portée décisionnelle, délibérative, certains adultes de l'établissement craignent de ne pouvoir maîtriser les débats et rétablir si besoin la situation en leur faveur. La thématique de la participation revient ainsi à s'interroger sur la véritable part de pouvoir que détiennent les élèves dans l'établissement. La question du pouvoir, et en particulier celui des usagers (parents et élèves), apparaît en effet comme un enjeu majeur dans les débats internes qui animent la vie de l'établissement. La participation effective des élèves peut apparaître, au quotidien, comme un puissant perturbateur des relations entre élèves et adultes. Pour les chefs d'établissements, la difficulté majeure réside dans le fait de savoir canaliser toutes ces énergies.

Durkheim (1922) explique que *« l'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné »*.

Pour Arendt (1972), la relation entre l'éducateur et l'éduqué est par essence inégalitaire et l'établissement scolaire n'est pas un espace démocratique mais un lieu où l'on expérimente la démocratie : c'est un espace intermédiaire. On parle donc d'apprentissage de la démocratie.

D'après Condette (2009), il s'agit d'accepter de prendre des risques (se confronter à l'altérité, se tromper dans ses choix, partager ses doutes, faire confiance aux élèves et aussi, et ce n'est pas le moindre... le risque de se faire confiance, c'est-à-dire d'apprendre à mieux se connaître, dans ses convictions, ses capacités, mais aussi dans ses limites, pour engager un processus de réflexion et d'analyse qui permettra sinon de lever définitivement les doutes, du moins de les mettre à distance, de les transformer en outils réflexifs. Engagés dans ce processus de formation ou de transformation, les personnels enseignants et

d'éducation pourront assumer ce que Merieu nomme « *la dimension politique* » d'un métier qui utilise l'acte d'enseigner comme vecteur d'éducation à la citoyenneté ».

Les craintes et les résistances suscitées par la formation à la vie lycéenne proviennent d'un manque de confiance de l'enseignant dans la parole de l'élève. Selon Becquet (2009), « *l'absence de parole collective et d'opinion commune revient dans les propos des adultes les moins convaincus et leur permet de remettre en cause la légitimité des lycéens élus et, par là même, la validité des travaux du conseil.* ». Les semaines de l'engagement lancées en 2013 ont confirmé la difficulté des enseignants à reconnaître les capacités d'initiative des élèves. Les élèves reprochent fréquemment à leurs professeurs de ne pas prendre en compte les compétences acquises ailleurs que dans leur cours. Les élèves constatent, en particulier en lycée général et technologique, ce que la responsabilité dans la conduite de projets ou dans les instances représentatives leur apporte en autonomie, et qu'elle leur facilite la perspective de l'enseignement supérieur et de leur future vie professionnelle.

*« La démocratie lycéenne est encore très diversement vécue à l'intérieur même du système scolaire. Elle est souvent vécue et décrite comme relevant du décor ou du supplément d'âme. C'est l'idée même de démocratie scolaire qui entre en contradiction avec l'institution scolaire construite sur l'idée que l'élève doit attendre son élévation par le savoir avant de récupérer des droits »<sup>20</sup>.*

Le CVL est un espace permettant d'améliorer le dialogue, un outil de management public, à l'intérieur des établissements scolaires entre les lycéens et les autres membres de la communauté scolaire. Il permet d'un côté, de mieux connaître les attentes et les difficultés des usagers et, de l'autre, de renforcer l'acceptabilité des décisions et, éventuellement, de prévenir des formes de contestation. Selon Becquet (2009), il articule deux approches du statut du lycéen : « *d'un côté, un principe politique où le lycéen est appréhendé comme un citoyen en formation, l'école devant lui permettre d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de ce rôle et, de l'autre, un principe gestionnaire où le lycéen endosse la*

---

<sup>20</sup> Ministère de l'éducation nationale (IGEN). (2014). Note d'étape sur les dispositifs destinés à favoriser la vie lycéenne et la mise en place de l'acte II de la vie lycéenne : les semaines de l'engagement lycéen, n°2014-010.

*figure de l'usager et est habilité à faire valoir, dans un espace conçu à son intention, ses demandes et à donner son avis sur son cadre de travail ».*

Même si le champ de compétences du CVL est relativement vaste, « *ce dernier pouvant traiter de l'ensemble des sujets qui relèvent de la vie et du travail scolaires* » (Circulaire n°2000-104 du 11 juillet 2000), le cadre de vie/l'amélioration du quotidien est le sujet le plus abordé. Les perceptions et les attentes respectives des participants ne sont pas forcément convergentes, par conséquent le cadre de vie est un thème plus consensuel. Pour Becquet (2009) « *la crédibilité du conseil et, par là même, l'intérêt de s'y engager, repose sur la construction d'une confiance dans la possibilité d'un dialogue et dans celle d'être en présence d'interlocuteurs attentifs et loyaux* ». La construction d'un nécessaire compromis autour des objets discutables a également un impact direct sur la prise de parole des lycéens au cours des réunions, celle-ci étant également structurée par la manière dont les délégués parviennent à endosser leur rôle et à faire valoir leur position au sein de cette instance. Le côté officiel de la réunion a des effets non négligeables sur la participation des lycéens.

Selon Pagoni (2009), « *la notion de participation est très liée à celle de la citoyenneté puisque le statut même du citoyen comme membre de la cité renvoie à son droit de participer aux processus de décision soit de façon directe soit par l'intermédiaire de ses représentants* ». Il est alors paradoxal de parler autant de démocratie participative alors que la démocratie représentative est basée sur la participation des citoyens. De nombreux chercheurs en philosophie politique y voient trois facteurs :

- La difficulté croissante des institutions à faire passer leurs décisions, l'absence d'engagement des citoyens dans les affaires publiques et l'affaiblissement du lien social renvoie à un niveau plus profond de « crise de la démocratie » qui est accentuée depuis les années 1980 ;
- Le constat que certaines catégories de citoyens tels que les femmes, les jeunes, les minorités ethniques, ou autres, ne sont pas bien représentées par les institutions, d'où la nécessité d'augmenter l'égalité sociale et la justice dans le fonctionnement politique de celles-ci ;

- L'élaboration d'une base théorique pour penser la participation et, plus particulièrement, du paradigme délibératif en philosophie politique. Cela ne signifie pas que le concept de délibération est nouveau (puisqu'il était au centre de la démocratie grecque, de la république romaine et des cités-Etats du Moyen-Age) mais s'est développé de façon théorique surtout dans le monde anglo-saxon suite aux travaux du philosophe américain John Rawls entre 1971 et 1995 et du philosophe allemand Habermas (1997). Selon ce paradigme « *la norme n'est légitime que si elle est fondée sur des raisons publiques résultant d'un processus de délibération inclusif et équitable, auquel tous les citoyens peuvent participer et dans lequel ils sont amenés à coopérer librement* » Blondiaux et Sintomer (2002).

---

## APPRENTISSAGE DE LA DEMOCRATIE

Les travaux de Rowe (2003) s'ancrent dans l'étude « *du rôle que joue la participation des élèves dans la vie scolaire, dans leur développement socio-moral* » et présentent trois types de justification de la participation des élèves dans la gestion de la vie scolaire :

- Normative, qui se base sur des principes éthiques ou des normes sociales, telle que : défendre les droits des enfants, les traiter de façon démocratique comme des citoyens actifs et responsables, les respecter en tant qu'individus ;
- Instrumentale, qui prend en compte les conséquences de la participation des élèves dans la vie scolaire sur l'apaisement des relations maître-élève, l'augmentation de la motivation des élèves pour les apprentissages, la diminution des problèmes de discipline et de violence ;
- Educative, qui considère l'impact de ce type de pratiques sur le développement personnel de l'élève et son apprentissage de la démocratie et des compétences qui lui sont liées (responsabilité, esprit critique, coopération...)

L'amélioration des instances participatives (conseil de coopérative, CVC, CVL...) passe par un approfondissement des échanges concernant la vie scolaire, la violence, la discipline, la formation des élèves impliqués. Cette dernière est essentielle pour que la participation des élèves soit encore plus active tant au sein des réunions de ces instances

que dans la relation interpersonnelle quotidienne qui se construit entre les différents acteurs et la confiance qu'elle génère.

Selon Pagoni (2009), « *la prolifération des instances participatives au sein des établissements scolaires ne semble pas suffisante pour établir le dialogue démocratique entre les acteurs éducatifs, favoriser la reconnaissance et la responsabilisation des élèves. Cette responsabilisation semble passer par l'engagement des jeunes dans des actions sincères qui représentent un vrai enjeu pour eux* ». Nous pouvons alors nous interroger sur la façon dont le développement des savoirs et compétences liés à la citoyenneté, enrichie l'expérience des élèves au sein de la communauté scolaire. Pagoni (2009) montre que 32,1% des élèves reconnaissent que, s'ils ont effectivement connaissance de l'existence d'un CVL dans leur lycée, ils en ignorent les fonctions exactes.

La mise en place de démarches liées à la démocratie participative met en avant trois nouvelles formes de gouvernance : politique, gestionnaire et social.

Pour Becquet (2009), la gouvernance de type politique est liée à la volonté de redynamiser les pratiques citoyennes par une approche différente de la démocratie. Cette démarche cherche à répondre aux défaillances du modèle de démocratie représentative. En effet, cette méthode cherche à développer « *l'échange direct entre les décideurs politiques et les citoyens, voire les experts lorsqu'il s'agit de procédures d'aménagement ou de choix collectifs complexes, de permettre aux citoyens d'investir l'espace public et, ainsi, de les rapprocher des sphères décisionnelles qu'ils estiment monopolisées par les hommes politiques* ». <sup>21</sup>

La gouvernance de type gestionnaire est à rapprocher du management public qui associe les citoyens – usagers, habitants ou profanes selon les approches et les démarches – à la gestion publique. Elle illustre une évolution des processus de décision publique nécessitée par une fragmentation des lieux de décisions et une diversification des acteurs concernés par le processus de prise de décision. Cette méthode se veut être un outil d'acceptabilité sociale des décisions.

---

<sup>21</sup> BECQUET V. (2007). Participation des jeunes : regards sur six pays. Agora (débat-jeunesse), n°42.

La gouvernance de type social travaille sur les relations sociales entre les groupes sociaux et une intégration volontariste des minorités. Le recours aux procédures participatives relève d'une stratégie d'empowerment (pouvoir d'agir).

L'enquête PISA (2000)<sup>22</sup> montre que les étudiants qui participent à la vie universitaire développent un sentiment d'appartenance plus fort dans la mesure où leur cercle d'amis, de connaissances y est également associé et entretiennent de meilleures relations avec les autres étudiants et les professeurs. Il est intéressant de s'interroger sur la corrélation entre l'engagement et la réussite scolaire. Malheureusement beaucoup d'étudiants ne s'engagent pas dans la vie universitaire car ils pensent que cela n'aura pas d'incidence sur leur avenir. Certains deviennent même mécontents et provoquent des influences négatives sur le groupe. Quelles réponses peuvent alors être apportées ?

*« La vie lycéenne est un levier déterminant pour l'engagement des jeunes, l'éveil de leur conscience démocratique et leur participation civique au sein des établissements. Elle contribue à l'amélioration du climat scolaire. Plus de vingt ans après son lancement, son exercice reste cependant trop fragmentaire, trop morcelé, et trop épisodique et elle n'a pu remplir parfaitement ses objectifs »<sup>23</sup>.*

*« Les élèves viennent d'abord au collège ou au lycée pour acquérir des compétences et des connaissances et non pour s'investir dans la vie de l'établissement. En général, ils ne manifestent pas un fort sentiment d'appartenance à leur établissement et participent peu aux activités éducatives qui y sont organisées »<sup>24</sup>.*

---

<sup>22</sup> Organisation for Economic Co-opération and Development. (2003). Student Engagement at School a sense of belonging and participation : results from PISA 2000, Paris.

<sup>23</sup> Ministère de l'éducation nationale. (2013). Pour un acte II de la vie lycéenne : vers la démocratie lycéenne, Rapport présenté par Anne-Lise Dufour-Tonini

<sup>24</sup> Ministère de l'éducation nationale (IGEN). (2011). Principes pour l'élaboration d'une politique éducative d'établissement, rapport n°2011-049.

Nous partons du principe que l'engagement lycéen ou collégien concourt aussi aux apprentissages en donnant confiance, en gagnant en autonomie, en organisation personnelle et conduite de projets et in fine améliore la réussite de l'élève. Reste à savoir si leur engagement est la conséquence d'un contexte socioculturel personnel favorable qui conduit aussi à la réussite scolaire ou le fruit d'un processus qui se construit tout au long de la scolarité indépendamment des conditions extérieures et qui produit de la valeur. Nous pouvons, à ce stade, nous interroger sur les modalités d'élections et la typologie sociale des élus. En d'autres termes, l'engagement des élèves traduit-il une émancipation ou une reproduction sociale ?

---

## ENGAGEMENT DES ADULTES

Nous constatons aussi que l'engagement personnel du chef d'établissement est un facteur essentiel dans l'application d'une réglementation mais aussi et surtout la définition d'une politique éducative qui introduit la parole de l'élève et qui promeut la démocratie dans l'établissement. Autrement dit, l'implication active du chef d'établissement est nécessaire. En effet, c'est à partir de la volonté, de l'impulsion, de la participation du chef d'établissement aux actions liées à la participation des élèves que va se déterminer l'ensemble de la communauté éducative. Il en va de même pour les enseignants et les autres professionnels. Il y a là de toute évidence une véritable difficulté, car elle touche à la conception même du métier, et plus trivialement aux charges de travail des personnels.

Il est indispensable d'utiliser la souplesse réglementaire du CVL pour faire en sorte que les adultes impliqués soient volontaires et pas uniquement issus du conseil d'administration. En effet, les adultes qui s'impliquent sur cette question de la participation des élèves, de la démocratie scolaire, participative en ont compris les enjeux, la force que cela représente et sur laquelle ils peuvent s'appuyer. Ces adultes acteurs sont souvent plébiscités par les élèves eux-mêmes qui ne conçoivent pas l'activité de la MDL sans la présence d'un adulte, cadrant et bienveillant, comme garantie de la qualité de leur engagement ou comme sécurité dans la conduite de projets.

L'acte II pour la vie lycéenne précise que c'est grâce à cette force militante que se développe en amont du lycée, mais dans le même esprit d'éducation à la pratique de la démocratie, l'expérimentation de conseils de vie collégienne. Il s'agit de valoriser les activités éducatives que prennent en charge les élèves eux-mêmes et autant que faire se peut conforter les compétences construites. En développant l'autonomie, en construisant le travail en équipe, en confortant la parole de l'élève et en l'aidant à faire des choix, les enseignants volontaires y préparent le collégien à la citoyenneté. La continuité doit être assurée au lycée où les mêmes exigences se retrouvent. Pour ne pas rompre ce processus, il faudra qu'au lycée, l'accueil de ces collégiens intègre ce passé « collégien-citoyen ».

Nous supposons que l'animation de la vie lycéenne ne peut pas être le domaine exclusif du CPE. Toute tentation allant dans ce sens, en désintéressant et déresponsabilisant les enseignants, risque de renforcer le clivage pédagogique/éducatif. Malheureusement, les instances de l'établissement et leurs acteurs semblent souffrir régulièrement d'un déficit de visibilité et de reconnaissance auprès des adultes ce qui peut générer des tensions voir des conflits.

Une relation renforcée entre ces deux champs donne sens aux apprentissages, contribue à prévenir le décrochage scolaire et prépare mieux le lycéen à entrer dans le continuum bac-3/bac+3 qui exige autonomie et prise de responsabilité. L'établissement scolaire doit être considéré comme un lieu de vie où se mêlent des temps d'apprentissage et des temps de socialisation. La prise en compte de tous les aspects de la vie de l'élève au sein de l'établissement participe incontestablement de l'amélioration du climat scolaire et de l'image que les élèves garderont de leur passage. *“La plus-value est certaine dès lors qu'il existe une vraie qualité de dialogue et d'échange”*.<sup>25</sup>

La vie collégienne ou lycéenne est un facteur déterminant de l'amélioration du climat scolaire et de lutte contre toutes les formes de violence. La mise en place d'un tel contexte est favorable au bien-être des élèves et leur permet de s'accomplir comme élève et au delà comme citoyens. Arendt (1972) pense qu'« *en réalité, on se refuse à accorder à ces mêmes enfants, dont on souhaite faire les citoyens d'un utopique lendemain, le rôle qui sera le*

---

<sup>25</sup> Ministère de l'éducation nationale. (2013). Pour un acte II de la vie lycéenne : vers la démocratie lycéenne, Rapport présenté par Anne-Lise Dufour-Tonini

*leur dans le corps politique [...] c'est bien le propre de la condition humaine que chaque génération nouvelle grandisse à l'intérieur d'un monde déjà ancien et, par suite, former une génération nouvelle pour un monde nouveau traduit en fait le désir de refuser aux nouveaux arrivants leurs chances d'innover ».*

La mise en place d'une démarche de citoyenneté active permet aux élèves de développer des aptitudes morales et civiques et aux adultes de les reconnaître. Elle se manifeste par l'autonomie, l'initiative, la coopération. Cette méthode implique que chacun respecte l'autre et mette en place une relation horizontale basée sur le partage des valeurs et des idées (exemple des repas de travail mixte de plusieurs CVC).

---

## CONCLUSION DE LA PARTIE 1

Au fil de cette revue de littérature, nous constatons la difficulté de l'institution à ancrer ces pratiques de façon systématique dans tous les établissements afin qu'ils deviennent un outil de pilotage pédagogique et éducatif à part entière.

Selon Durand (2013), « *il est utile que les élèves puissent faire l'expérience concrète des avantages, mais aussi des limites, du système de représentation ou de la vie associative comme régulateurs de la mobilisation sociale des individus. Que cette expérimentation se déroule en milieu scolaire, avec l'aide d'adultes bienveillants, correspond totalement à la mission éducative de l'école* ».

Cette première partie consacrée à l'éducation à la citoyenneté, le climat scolaire et les instances de l'établissement nous a permis de réfléchir sur sa place dans le système éducatif en France et dans plusieurs pays. Nous avons pu constater qu'il existe, au travers d'un objectif commun, une diversité de mise en application. Elles sont en partie dépendantes de l'histoire du système éducatif considéré mais aussi des personnels de chacun des établissements. Nous formulons donc l'hypothèse que son efficacité est largement liée au contexte de l'établissement scolaire tant sur le plan interne que territorial.

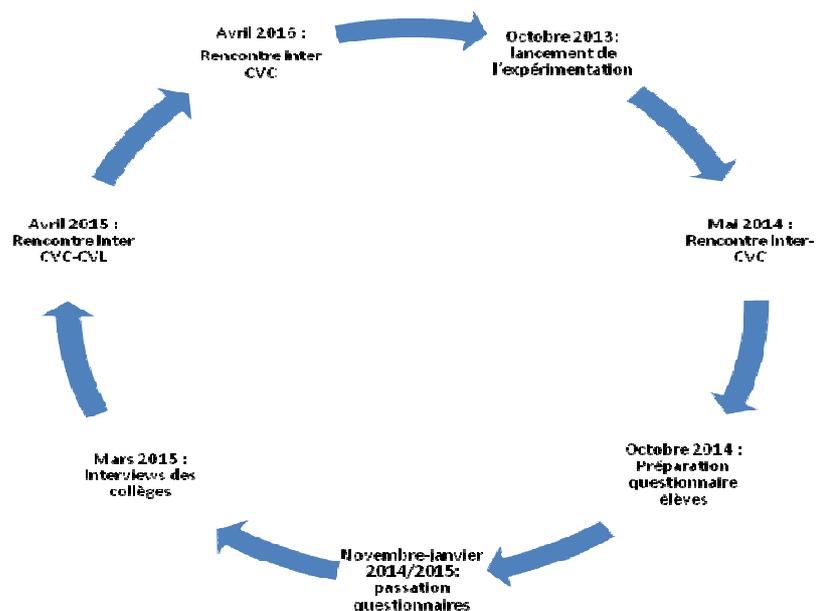
L'expérimentation de la mise en place de conseil de la vie collégienne comme outil d'amélioration du climat scolaire rejoint cette réflexion. Nous allons voir si elle peut y contribuer et dans quelle mesure.

## PARTIE 2 ETUDE DE TERRAIN ET EXPÉRIMENTATION

L'expérimentation, qui est en cours depuis la rentrée scolaire 2013, s'est échelonnée en plusieurs étapes. Nous allons développer ces différentes actions. Nous tenterons au travers des résultats obtenus d'analyser l'influence éventuelle, sur l'amélioration du climat scolaire de l'établissement.

L'ensemble des éléments présentés dans cette partie et notamment les questionnaires et les interviews sont à mettre en lien avec la partie 1 que nous venons d'aborder. Nous verrons, en effet, dans quelles mesures ces questionnements font écho aux apports théoriques. Les questionnaires sont denses mais nous ont permis de mieux connaître les ressentis des élèves tant lycéens que collégiens. Ils balayent un spectre large d'éléments et sont en cohérence avec la stratégie globale de travail sur la question du climat scolaire. De même, nous pourrions voir au travers des réponses, ce qu'il en est de la place du chef d'établissement dans ce dispositif ? Quels sont les apports ? Quelles sont les limites ? Quelles perspectives pour quels objectifs ?

**Figure 2 : Schéma représentant les grandes étapes de l'expérimentation**



Pour le lancement de l'expérimentation à la rentrée 2013, un texte fondateur (ci-après, encadré) est soumis à tous les collèges du district audomarois, quelques semaines plus tôt, en mai 2013 à l'occasion d'une réunion de district des personnels de direction.

Les éléments présents dans la proposition qui suit (thématiques, compositions...) sont indicatifs et n'ont pas vocation à être diffusés en l'état. Ils permettent d'illustrer le propos, faire réagir et réfléchir les collègues. L'esprit de l'instance est de laisser l'initiative aux établissements dans l'espoir qu'ils développeront autant que possible l'adhésion des élèves et leur laisseront une marge de manoeuvre effective suffisante.

Mon initiative a pour origine l'incitation de M. Guy Charlot, Inspecteur d'Académie de s'emparer de ce sujet. Cet exercice ne s'annonce pas forcément évident dans la mesure où le CVC n'existe pas et que le CVL fonctionne assez mal, en règle générale. Je présente alors, des éléments qui se rapprochent du CVL mais j'insiste, à ce stade, particulièrement sur les notions de confiance, d'autonomie, d'esprit d'initiative.

Ce texte (Brest, 2014) permet de structurer la philosophie de l'expérimentation en donnant une base de départ commune pour chacun :

*Cette proposition peut faire écho aux orientations nationales concernant l'éducation aux comportements responsables (BO N°15 du 11 avril 2013). Elle peut trouver sa place au sein de nos projets d'établissements et/ou contrats d'objectifs au travers des objectifs traitant de la citoyenneté.*

*L'esprit de cette instance (Le Conseil de Vie Collégienne) se rapproche de celui de son "grand frère", le Conseil de Vie Lycéenne. Il s'agit de rendre les collégiens acteurs de la vie de leur établissement, d'être force de proposition dans un cadre que chaque établissement définit. Par sa mise en œuvre, il sera intéressant d'analyser l'investissement citoyen des élèves, le développement du sentiment d'appartenance au collège, l'accueil réservé par les membres de la communauté scolaire aux initiatives des membres du CVC. Aucune règle liée à la composition ou au fonctionnement de ce CVC n'est imposée.*

Chaque établissement, en fonction de sa réalité, adapte et adopte les modalités qui régissent le fonctionnement du CVC.

**Les objectifs généraux du CVC :**

- donner la parole aux élèves (mieux prendre en compte les attentes des élèves pour l'amélioration des conditions de vie)
- favoriser l'apprentissage des élèves à la démocratie et à la citoyenneté (associer les élèves au processus de décision pour leur faire prendre conscience que les décisions prises au sein du collège le sont en fonction de contraintes multiples et répondent très souvent à des objectifs particuliers)
- favoriser l'expression collégienne et l'encadrer (dialoguer, échanger, débattre)
- permettre aux élèves d'impulser des actions
- valoriser les initiatives des élèves.

**Quelques thématiques opérationnelles possibles :**

Aménagement d'une salle de la citoyenneté, création d'une mascotte de la citoyenneté, organisation de la fête de fin d'année du collège (transition école-collège), relation étroite avec le CESC dont il peut définir une partie des thèmes et faciliter certaines actions, radio du collège, journal du collège, club, activités dans le cadre de l'accompagnement éducatif...

**L'organisation (exemple) du CVC : (10 adultes, 10 élèves)**

Le CVC se réunit à l'issue des élections des délégués puis autant que de besoin pendant l'année scolaire. Le compte rendu des réunions du CVC est présenté en CA.

Principal (Président)	Infirmière
Principal Adjoint	5 personnels enseignants, d'orientation, de vie scolaire, ATTEE...
Gestionnaire	2 élèves élus au CA (dont un vice-président)
CPE	2 élèves par niveaux (parmi les délégués ou non)

En mai 2013, à l'issue de la réunion de district, pendant laquelle je présente l'expérimentation, 10 collèges acceptent de s'y engager. J'indique alors à ces derniers que j'ai obtenu du Rectorat de Lille trois journées de formation.

La première journée a lieu dès la rentrée (15 octobre 2013) afin de former/informer trois personnes par établissement pour lancer les CVC dans les différents établissements.

J'argumente à ce moment là pour que se crée grâce à la mise en place de cette organisation, une dynamique de réseau entre nos établissements, sur cette question spécifique de la mise en place d'un CVC par établissement.

La dynamique de réseau va pouvoir s'enclencher avec le soutien des autorités académiques qui suivent de près le lancement de cette expérimentation (M. Damien Durand, IA-DAASEN du Pas de Calais, M. Thierry Tesson, IA-IPR EVS-DAVL et Mme Cécile Trémolières, PVS). Les autorités académiques me soutiennent pleinement dans cette démarche, dans la mesure où ils en sont à l'origine dans le département. La mise en place expérimentale est évoquée dans différentes publications institutionnelles, à cette époque, dont les références sont reprises dans ce mémoire.

J'anime cette journée de formation avec Damien Durand et Cécile Trémolières. Dès la rentrée scolaire 2013-2014, les dix collèges, qui ont accepté de se lancer volontairement dans l'expérimentation, sont sollicités pour réfléchir à la façon dont ils pourraient mettre en place leur CVC. Pour la première journée de formation qui concerne trois personnels inter-catégoriels par établissement, nous élaborons une formation en deux temps :

- Réflexion individuelle à partir des questions suivantes : « UN CVC : pour quoi faire ? », « Quel pouvoir aux élèves ? Les rôles possibles du CVC ? »
- Réflexion collective, premières intentions, attentes inter-catégorielles, inter-établissements, puis par établissement sur les mêmes questions.

## LA RÉFLEXION INDIVIDUELLE

Pour lancer la réflexion individuelle nous soumettons aux participants la question suivante : Quelles sont les trois finalités les plus importantes à vos yeux (en fonction de votre établissement) ?

Prendre les décisions les plus adaptées aux besoins des élèves

Faire émerger les problèmes de la vie du collège

Permettre aux élèves de s'initier aux règles de vote

Améliorer les relations entre adultes et élèves

Améliorer les conditions de vie au collège

Permettre aux élèves de s'initier au débat

Donner un espace de parole à des élèves qui l'ont rarement

Permettre aux élèves de s'impliquer dans la vie de l'établissement

Apprendre aux élèves à défendre des projets

Susciter les prises d'initiatives des élèves

Permettre le dialogue entre élèves et adultes

Améliorer le cadre de vie au collège

Chaque participant (3 adultes pour chacun des collèges) répond individuellement à cette question. Cet exercice a pour objectif d'introduire le sujet et la réflexion sur la façon dont chacun pourrait envisager l'introduction du CVC dans son collège. Tous les participants font état de leur réflexion à l'ensemble du groupe. Les réponses et propositions ne sont pas prescriptives mais nourrissent le débat.

L'objectif de cette première question est de mettre en évidence des finalités différentes, parfois liées :



Cette catégorisation est inspirée des travaux de Lefebvre et Nonjon (2003).

*« Le premier de ces objectifs est fonctionnel et managérial. Il vise l'amélioration de la gestion urbaine avec l'idée que « mieux gérer, c'est gérer plus près et gérer avec ». C'est une approche d'incorporation des aspirations et des énergies des habitants dont la visée est la plus grande efficacité des processus décisionnels et la gestion des conflits potentiels. L'échange entre habitants permet d'optimiser la rationalité des solutions proposées et des décisions. L'échange avec les autorités permet de mieux faire accepter les projets proposés. Il est à noter que ce premier type de participation contient en réalité deux sous-catégories. L'objectif poursuivi est en effet à la fois : « comment faire pour que le projet soit adapté à la situation ? » et « comment faire pour que le projet soit adopté par la population ? ». Or ces deux questions peuvent nécessiter des réponses distinctes voire contradictoires ».*

*« Le second objectif est social. Il s'agit, à travers l'implication des habitants, d'améliorer la cohésion sociale à l'échelle d'un territoire donné voire de maintenir « la paix sociale ». Le rôle de la démocratie locale est alors de retisser du « lien social », de reconstruire une confiance mutuelle, de reconstituer une sociabilité même minimale. La démocratie locale devient le support d'une communication interpersonnelle retrouvée ».*

*« Le troisième objectif est politique. Il s'agit, par l'intermédiaire de ces dispositifs participatifs, de rétablir les liens distendus entre les élus et les citoyens, de reconnaître un droit aux habitants à participer à l'élaboration de la décision publique, voire de promouvoir les codécisions. Les élus sont tout particulièrement enclins à développer ce dernier type de participation du fait de la chute de la participation aux élections. Il est couramment établi, en effet, que la mise en place de processus de participation directe permettrait de redonner confiance dans le politique et donc de relégitimer son action aux yeux des Français. Ce dernier objectif souligne l'importance d'observer tout processus de participation à la fois sous l'angle des politiques publiques et sous l'angle des jeux de la compétition politique ».*

Le quatrième objectif est éducatif. Il cherche à développer l'autonomie et l'initiative au regard des compétences attendues en fin de scolarité obligatoire. Il se place dans la perspective des compétences à acquérir par les élèves. Le volontariat ou éventuellement le tirage au sort peuvent être un moyen de faire adhérer les élèves qui sont habituellement en retrait dans ce contexte.

A ce stade, nous avons pu mettre en évidence les avantages et les limites des différents systèmes et mettre en avant les raisons qui ont pu motiver l'apparition de la démocratie participative. Il faut souligner, par exemple, l'abstentionnisme massif aux élections, l'inégalité de la représentation (ceux qui sont élus sont ceux qui ont le plus de « capital social »). La démocratie participative entend associer à la décision ceux qui n'ont pas la parole habituellement (les moins pourvus en ressources).

---

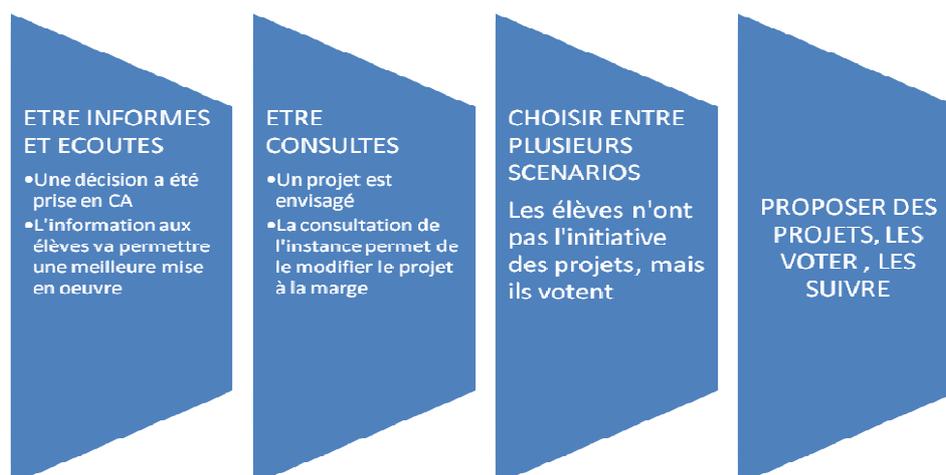
Permettre aux élèves de s'initier aux règles de vote	Education à la citoyenneté
Permettre aux élèves de s'initier au débat	Education à la citoyenneté
Permettre aux élèves de s'impliquer dans la vie de l'établissement	Education à la citoyenneté

---

Donner un espace de parole à des élèves qui l'ont rarement	Education à l'autonomie et initiative
Apprendre aux élèves à défendre des projets	Education à l'autonomie et initiative
Susciter les prises d'initiatives des élèves	Education à l'autonomie et initiative
Prendre les décisions les plus adaptées aux besoins des élèves	Managérial
Améliorer les conditions de vie au collège	Managérial
Améliorer le cadre de vie au collège	Managérial
Faire émerger les problèmes de la vie du collège	Social
Améliorer les relations entre adultes et élèves	Social
Permettre le dialogue entre élèves et adultes	Social

En fonction des finalités visées, il faut prendre un certain nombre de décisions pour configurer le CVC qui convient et cela amène diverses questions :

1°) Quel pouvoir aux élèves ? Quels rôles possibles du CVC ? Qu'est-ce que cela implique dans la posture des adultes, dans la composition (plus de 50% d'élèves si on veut qu'ils aient un réel pouvoir !)



26

<sup>26</sup> Eléments construits par Cécile Trémolières pour la 1ère journée de formation.

## 2°) Quels élèves ?



A partir de là, il faut se questionner pour le choix d'un fonctionnement de CVC : quelles règles de désignation des élèves ? quel pouvoir donne-t-on aux élèves selon les finalités que l'on assigne au CVC ? Les enseignants qui n'ont jamais pratiqué le conseil attribuent ce choix à la non-connaissance de cette démarche. Cette crainte est alimentée par plusieurs questions : comment présenter cette instance, la première fois, aux élèves ? Comment faire en l'absence de texte ? Quels sujets peut-on traiter ? Les élèves peuvent-ils tout dire ? Comment susciter des véritables débats ?

Après un travail de groupe par établissement, chacun présente le projet de chaque collègue devant le grand groupe et le soumet à discussion : la forme choisie correspond-elle aux finalités ? Mise en évidence de la diversité des objectifs assignés au CVC, réflexion sur toutes les options possibles (une dose de participation dans du représentatif, etc...).

A partir de la définition de fonctionnement de chaque CVC, les différents collègues vont les mettre en œuvre (un seul collègue abandonnera cette année-là) pendant l'année scolaire. La journée de formation du mois de février a servi essentiellement à faire le point sur les avancées de chacun et la préparation de la journée du 16 mai 2014. Cette première rencontre inter-CVC avait pour thématique la connaissance des différents élèves représentant les CVC dans les collèges.

En effet, pendant l'année scolaire, constatant le succès naissant de l'expérimentation, nous décidons de mettre en place une journée inter-CVC lors de la dernière journée de formation.

---

<sup>27</sup> Eléments construits par Cécile Trémolières pour la 1ère journée de formation.

Cette journée de formation accueille environ 90 personnes parmi lesquelles 3 élèves de chacun des neuf collèges participants ainsi que de nombreuses autorités académiques (IA-DASEN, IA-DAASEN, CARDIE académique, PVS académique, IA-IPR EVS DAVL, les coordonnateurs de bassin et animateurs de district de l'académie, tous les personnels de direction des lycées et collèges du district ainsi que les personnels présents aux autres journées de formation. Cette journée inter-CVC symbolise la dynamique de réseau d'établissement engendrée par cette experimentation.

La journée démarre par la présentation des neuf CVC par les collégiens. Les différents acteurs (adultes) dans les collèges appréhendaient l'absence de texte officiel sur la mise en place des CVC. Les présentations témoignent d'une réelle appropriation de l'instance.

La fin de matinée est consacrée à la présentation de la synthèse que nous avons pu réaliser à partir du suivi de l'expérimentation sur la mise en place des CVC dans les neuf collèges. J'ai demandé à ces collèges de préparer une synthèse de la mise en place de leur CVC autour des :

- Finalités du CVC
- Forces (des finalités envisagées et/ou actions menées)
- Faiblesses (des finalités envisagées et/ou actions menées)
- Apports pour l'établissement (général, élèves, personnels...)
- Premières pistes d'améliorations envisagées/perspectives 2014-2015

J'ai réalisé, à partir du même cadre, un résumé de leurs travaux <sup>28</sup> :

---

## FINALITÉS DU CVC

- 1. Développer l'esprit d'initiative, l'autonomie et la prise de parole des élèves
- 2. Permettre aux élèves d'être acteurs de leur vie au collège en étant force de proposition pour mener des actions/projets réalistes (prise en compte des contraintes diverses) afin d'améliorer les conditions de vie au collège. Aider l'élève à se construire comme citoyen. Donner aux délégués l'occasion de vraiment agir
- 3. Développer le sentiment d'appartenance à l'établissement
- 4. Favoriser les échanges entre les différents membres de la communauté éducative (Élèves/Adultes)
- 5. Permettre aux élèves de participer à la vie du collège, de changer les choses. Mieux vivre au collège en se sentant responsable
- 6. Préparer le collégien à devenir acteur de la vie lycéenne et à intégrer tous les aspects de son métier d'élève

Il est intéressant de souligner la convergence des objectifs alors que ces derniers étaient laissés à la libre appréciation de chacun des établissements.

---

## FORCES (DES FINALITÉS ENVISAGÉES ET/OU ACTIONS MENÉES)

- Impliquer fortement les élèves et les adultes de l'établissement
- Améliorer les rapports élèves /adultes
- Renforcer la participation des élèves à la vie de l'établissement
- Développer un climat serein propice au développement de l'autonomie de nos élèves
- Prise d'initiatives des élèves, réactions rapides aux situations vécues, vivacité du groupe et intérêt des projets

---

<sup>28</sup> BREST. J. (2015). Présentation de la mise en œuvre expérimentale de Conseils de la Vie Collégienne (C.V.C) à l'échelle d'un district depuis la rentrée 2013 [en ligne] disponible sur [https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/fileadmin/user\\_upload/articles/6\\_Engagement\\_et\\_participation\\_des\\_coll%C3%A9giens-CVC\\_SYNTHESE- J Brest.pdf](https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/fileadmin/user_upload/articles/6_Engagement_et_participation_des_coll%C3%A9giens-CVC_SYNTHESE- J Brest.pdf)

- Satisfaire rapidement les projets matériels pour permettre aux élèves de constater le résultat de leur implication
- Permettre à des élèves de différents niveaux de travailler ensemble, d'être force de proposition et d'être entendus
- Mobiliser fortement les délégués de classe autour de la vie du collège
- Recueillir l'opinion des élèves sur chaque niveau via le CVC
- Engendrer une dynamique d'établissement

Les forces relevées traduisent une forte mobilisation, une mise en mouvement de chacun. Elles font état d'une évolution dans les rapports, la posture des différents acteurs.

#### FAIBLESSES (DES FINALITÉS ENVISAGÉES ET/OU ACTIONS MENÉES)

- Difficultés à gérer un grand groupe d'élèves impliqués
- Délai entre l'émergence d'idées et leur possible réalisation du fait des contraintes administratives et financières (risques de déceptions)
- Manque de temps pour organiser, communiquer, impression de moments volés, multiplicité des réunions
- Nécessité d'une plus grande écoute et d'un savoir rendre compte qui n'est pas toujours acquis
- Faible visibilité du groupe au sein de l'établissement, instance encore peu reconnue
- Dépend beaucoup de l'engagement des élèves et des adultes

Au travers des points relevés, nous pouvons voir que la question de la participation des élèves à la vie de l'établissement ne semble pas aller de soi de façon systématique et que l'acceptation, la visibilité sont des questions qui sont à travailler continuellement.

#### APPORTS POUR L'ÉTABLISSEMENT (GÉNÉRAL, ÉLÈVES, PERSONNELS...)

- Valoriser (Meilleure visibilité/reconnaissance) l'action des délégués et des élèves impliqués auprès des autres élèves

- Impliquer les élèves dans cette instance
- Prendre en compte la parole de l'élève par les adultes (cadre de vie, temps scolaire, relations...)
- Reconnaître l'existence du CVC pour l'ensemble des adultes de l'établissement et mobiliser l'équipe enseignante sur les problématiques de vie de l'élève
- Rendre les élèves acteurs de leur vie au collège
- Faire des propositions/réalisations pour améliorer le cadre de vie (bancs, salle de foyer, aménagement de la cour...) et le fonctionnement du collège (discussions ouvertes et campagne d'affichage...)
- Faire des propositions d'actions citoyennes
- Renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté éducative
- Mobiliser fortement les compétences sociales et civiques, autonomie et initiative du socle
- Diminuer les retards en classe, prolonger le temps de repas ou de détente (passage au tri sélectif), meilleur respect du matériel et des lieux de vie
- Améliorer le climat scolaire en créant un espace de discussion où les problèmes peuvent être identifiés
- Modifier des rapports élèves/élèves (moins de conflits en récréation)

Au travers des forces, faiblesses et apports que nous venons d'évoquer, il est intéressant de souligner que selon l'établissement, les éléments seront considérés différemment. Ces derniers sont le fruit d'une analyse à l'issue de la première année d'expérimentation au cours de laquelle l'avancement de chacun dans la démarche ne s'est pas fait au même rythme.

---

PREMIÈRES PISTES D'AMÉLIORATIONS ENVISAGÉES/PERSPECTIVES  
2014-2015

- Poursuivre les actions engagées
- Susciter de nouvelles idées
- Impliquer les futurs élèves du collège
- Renforcer la cohésion entre élèves

- Envisager l'apport et la multiplication des partenariats
- Communiquer autour du CVC auprès de tous les élèves
- Valoriser les projets et les élèves au sein de tout le collège
- Impliquer davantage les adultes dont les parents d'élèves
- Envisager des projets solidaires, humanitaires...
- Prévoir un créneau identifié CVC pour se réunir et être identifiés par les autres élèves
- Prévoir une vraie campagne pour développer la motivation des porteurs de projets
- Créer du lien entre les délégués et les élus CVC afin que ce dernier ait une véritable reconnaissance auprès des élèves.

Nous voyons bien que l'enjeu est, en premier lieu, de réussir à faire en sorte que la dynamique enclenchée se poursuive puis se renforce.

Les présentations des collégiens ont donné l'occasion à Damien Durand de faire un parallèle entre le CVC et le CVL<sup>29</sup> sur les questions pédagogiques qui n'ont pas été traitées par les CVC lors de l'expérimentation. Il indique que le CVC n'en est pas là puisqu'il n'a pas d'existence légale mais qu'il y a un saut qualitatif possible entre le travail, les projets très riches et le champ pédagogique pour lesquels les collégiens ne sont pas impliqués, sauf en conseil d'administration. Il pense qu'il y a un champ de réflexion pour les adultes qui accompagnent l'expérimentation. En effet, les attributions du CVL prévoient qu'il est, « en principe », obligatoirement consulté sur l'organisation pédagogique de l'établissement.

La matinée est clôturée par Guy Charlot qui insiste sur les notions de confiance, d'autonomie, d'esprit d'initiative, de développement de compétences, d'apprentissage réciproque, de volontariat, d'adhésion et conclut en louant la force de l'expérimentation qui est, selon lui, la capacité à avoir mis en réseau les établissements.

---

<sup>29</sup> DURAND. D. (2013)., *Délégué Flash 2014 – Guide à l'usage des lycéens*. Scéren crdp Grenoble, 285 p. (les attributions pédagogiques traitées spécifiquement p. 125-129).

Afin de toujours rendre les élèves acteurs de leur journée, nous avons mis en place deux ateliers l'après-midi :

- Un atelier de team-bulding (en partenariat avec EPA) : Challenges « Spaghettis/Marshmallow » ou « Tour en papier » (Cohésion, dynamique de projet, émergence d'idées, implication des acteurs, le cycle projet). Ces ateliers (élèves/adultes) permettent une véritable complicité entre les différents acteurs puisque j'ai constitué des équipes mixtes. L'atelier permet de mettre « à égalité » tous les acteurs et a montré que la prise d'initiative et/ou de décision n'était pas réservée aux adultes, sans que cela ne pose de difficultés. Cette situation n'a entraîné ni débordement, ni familiarité.
- Un atelier de réalisation d'un spot : ce dernier a vocation à être diffusé à l'ensemble des élèves des neufs collèges. Il constitue en effet un support de communication qui correspond aux attentes de jeunes collégiens. Les élèves présents ont une heure pour écrire le script et réaliser le spot (le matériel et le personnel nécessaire au montage sont à leur disposition). Il leur est demandé de ne pas dépasser 2 minutes par spot.
- Les élèves sont répartis en 3 groupes pour la création de 3 spots différents dont les thématiques sont :
  - 1 spot : « un CVC, c'est quoi ? »
  - 1 spot : « Apport du CVC pour les élèves, le collège, le climat général »
  - 1 spot : « le collège, si t'avais le pouvoir »

Cette vidéo est retranscrite ci-après :

- 1 spot : « un CVC, c'est quoi ? » (enregistré le 16/05/2014)

Question : le CVC, c'est quoi ?

Réponse : Je ne sais pas

Réponse : Le CVC, c'est plusieurs élèves qui se réunissent, qui ont la parole et qui peuvent faire des actions pour leur collège

Question : le CVC, ça servirait à quoi ?

Réponse : A améliorer le collège, comme rajouter des bancs, plusieurs choses pour que les élèves se sentent bien au collège

Réponse : le CVC, c'est là où on peut parler, proposer des idées pour améliorer le collège

Réponse : Le CVC, c'est donner la parole à ceux qui ne l'ont pas souvent et qui n'osent pas s'exprimer en public. On peut les écouter, ils peuvent s'exprimer librement

Réponse : le CVC, c'est pour rendre la vie du collège super-cool. On peut se réunir et c'est très pratique pour s'exprimer et ce ne sont pas que les adultes qui décident

- 1 spot : « Apport du CVC pour les élèves, le collège, le climat général »  
(enregistré le 16/05/2014)

Question : Quels sont les apports du CVC pour les élèves, le collège, le climat général ?

Réponse : Grâce au CVC, on peut s'exprimer et mieux être écouté

Réponse : Grâce au CVC, notre collège est embellit

Réponse : Grâce au CVC, quand j'ai un projet, je peux en parler et le réaliser

Réponse : Le CVC diffuse nos idées

Réponse : Grâce au CVC, les discussions entre professeurs et élèves donnent une meilleure relation

Réponse : Le CVC permet de faire des actions citoyennes

Réponse : Grâce au CVC, on travaille ensemble

Réponse : Grâce au CVC, il y a plus de confort

**Réponse collective : quand on est bien, on travaille mieux**

- 1 spot : « le collège, si t'avais le pouvoir » (enregistré le 16/05/2014)

Question : Que ferais-tu, si tu avais le pouvoir au collège ?

Réponse : j'autoriserais le téléphone portable dans le collège

Réponse : j'autoriserais les récréations plus longues

Réponse : je mettrais plus de langues vivantes à l'emploi du temps

Réponse : je décrèterais 4 jours de cours par semaine

Réponse : j'autoriserais certains cours à la carte

Réponse : J'autoriserai un FSE plus grand

Réponse : j'autoriserai les cours en groupe par affinités

Réponse : j'autoriserai les produits locaux à la cantine

Réponse : j'autoriserai les séjours à l'étranger plus longs

**Réponse collective : si vous avez des projets, adhérez au CVC, tout peut être entendu, tout se discute. Ensemble on peut faire mieux**

La réalisation des trois spots donne lieu, au montage, à la finalisation d'un seul spot de 4 minutes 17 secondes. Je décide de concentrer le montage sur un seul fichier pour en faciliter la diffusion auprès des collégiens.

Le succès de cette journée et de la première année d'expérimentation est unanimement salué par les autorités académiques, les personnels, les élèves. Cette journée a un double impact puisqu'en même temps qu'elle conclut l'année N de l'expérimentation, elle annonce, par la voix de Guy Charlot, la poursuite de l'expérimentation en 2014-2015 avec deux enjeux principaux : d'une part, la poursuite et le renforcement des actions engagées et d'autre part un travail de liaison inter CVC-CVL à mener.

La réflexion autour de ces objectifs m'amène rapidement à proposer à M. Damien Durand, Mme Cécile Tremolières et M. Thierry Tesson d'organiser un inter CVC-CVL qui aurait lieu sur le même format : autorités académiques, personnels des collèges et lycées, collégiens et lycéens. L'objectif étant de travailler sur la liaison collège/lycée et considérer l'apprentissage de la citoyenneté, de la démocratie, de la participation au collège comme une propédeutique à la vie lycéenne.

Deux journées de formation (13 octobre 2014 et 03 février 2015) sont consacrées à la présentation de l'état des lieux de l'avancement des CVC ainsi qu'à l'élaboration d'un questionnaire à destination des collégiens et des lycéens. Nous souhaitons mettre en place ces questionnaires pour mieux connaître le ressenti des élèves tant au collège qu'au lycée. L'analyse de ces questions volontairement larges a pour but de nous aider à préparer l'inter CVC-CVL qui, au-delà de la rencontre physique, nous permettra de faire réfléchir ensemble les collégiens et les lycéens sur ce qui les préoccupe.

## QUESTIONNAIRES INTER CVC-CVL EN NOVEMBRE 2014-JANVIER 2015

Dans le cadre de la préparation de l'inter CVC-CVL, je réunis (sous le même format que l'année précédente (3 adultes par collèges) ainsi qu'un représentant par lycées) les représentants de chaque établissement.

Afin de matérialiser la rencontre entre les collégiens et les lycées, nous décidons d'élaborer un questionnaire pour chacun des élèves. Nous souhaitons interroger les élèves de 3<sup>e</sup> et de 2<sup>nd</sup>e du district audomarois sous l'angle de la liaison collègue-lycée et du cheminement que cela suppose. Suite à notre rencontre le 13 octobre 2014, je mets en forme le questionnaire et me charge d'en assurer la passation.

En 2014-2015, j'ai interrogé tous les lycéens de 2<sup>nd</sup>e du district (6 lycées) ainsi que tous les collégiens de 3<sup>e</sup> du district audomarois (10 collèges).

### **Les Principes du questionnaire lycées :**

Nombre de questions : 28

Calendrier de réalisation du 14/11/2014 au 02/01/2015

Public cible : tous les élèves de 2<sup>nd</sup>e du district toutes filières confondues (2 lycées général et technologique, 1 lycée polyvalent avec les 3 voies, 1 lycée professionnel avec 1 section technologique, 2 lycées professionnel)

Nombre de réponses : 834 réponses sur 1618 lycéens (52 %)

### **Les Principes du questionnaire collèges :**

Nombre de questions : 16

Calendrier de réalisation du 16/01/2015 au 23/01/2015

Public cible : tous les élèves de 3<sup>e</sup> du district (10 collèges dont 1 REP+, 1 REP). Le panel comprend des collèges urbains et ruraux de tailles variables (250 à 800 élèves)

Nombre de réponses : 1027 réponses sur 1363 collégiens (76 %)

Les deux questionnaires construits sont quasi identiques afin de procéder à une analyse comparative. Mon objectif était de pouvoir analyser les questionnaires avant la journée

inter CVC-CVL du 23 avril 2015 qui symbolisait la liaison entre le collège et le lycée et plus directement les CVC et les CVL.

L'objectif de ces deux questionnaires est d'avoir une photographie de ce que ressentent les élèves de 3<sup>e</sup> et 2<sup>nd</sup>e afin de favoriser la liaison collège/lycée avec un focus sur le climat scolaire, la démocratie participative, la responsabilisation des acteurs de l'école et notamment les élèves.

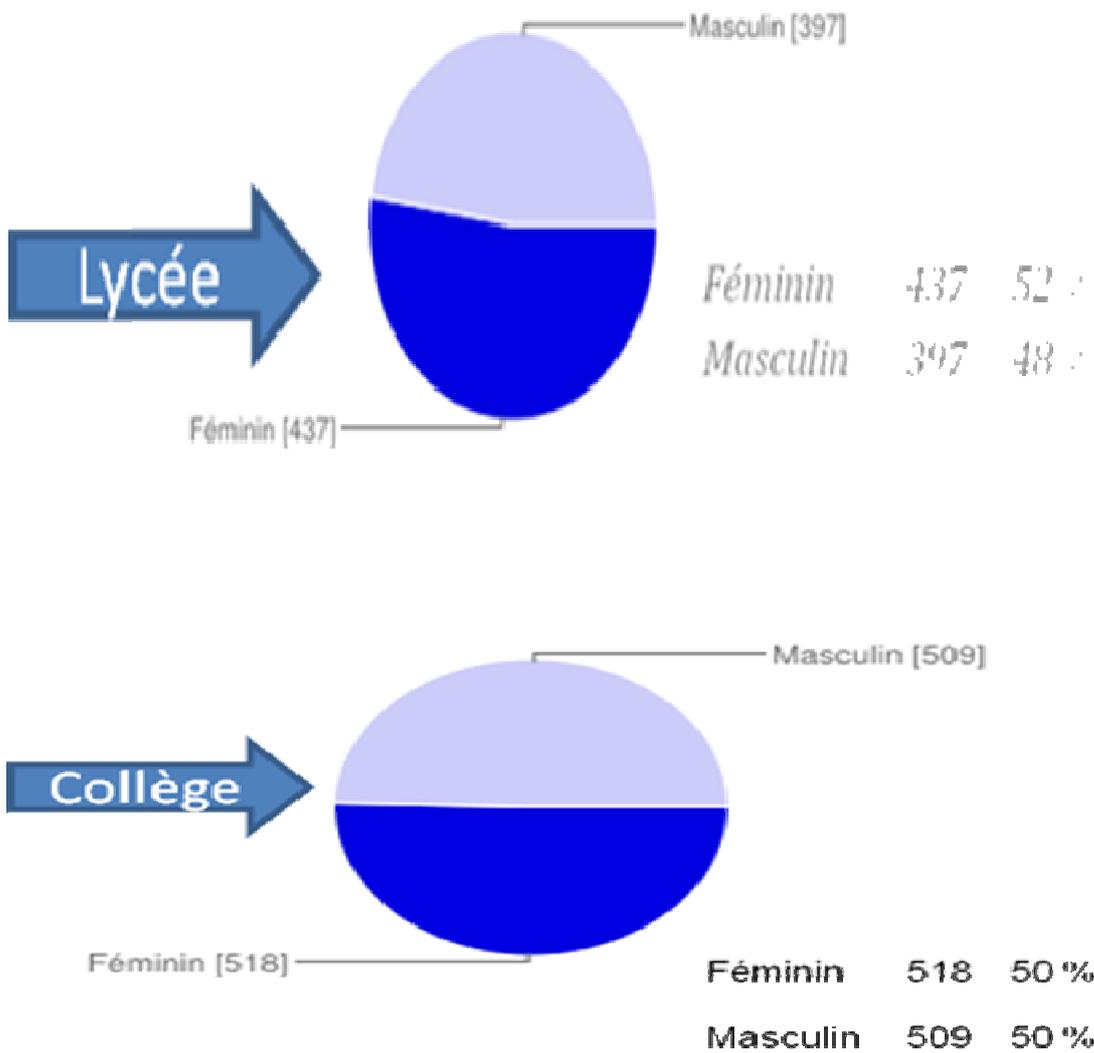
Le questionnaire comprend 28 questions pour la partie lycée et 16 questions pour la partie collège (*cf. annexe 5*).

La méthodologie de passation du questionnaire est la suivante :

1. j'utilise une application gratuite en ligne pour produire les questionnaires
2. je diffuse les adresses internet aux établissements (lycées ou collèges) avec une note explicative qui comprend une date limite de remplissage
3. les établissements réalisent en autonomie la diffusion de ces informations aux élèves et assurent la logistique nécessaire pour que le plus grand nombre d'élèves remplissent le questionnaire
4. je suis quotidiennement l'avancée du remplissage des questionnaires grâce aux comptages réalisés par l'application en ligne
5. Une fois les questionnaires clôtés, je réalise un document de synthèse que je présente à l'ensemble des personnels de direction du district lors de l'une de nos réunions ainsi qu'aux autorités académiques
6. Lors de la journée du 03 février 2015, je présente aux participants (les mêmes qu'en octobre) le document de synthèse. A partir de là, nous décidons de faire travailler les élèves sur les thèmes qui semblent les intéresser le plus. Nous construisons donc les contours des ateliers qui auront lieu en avril 2015.

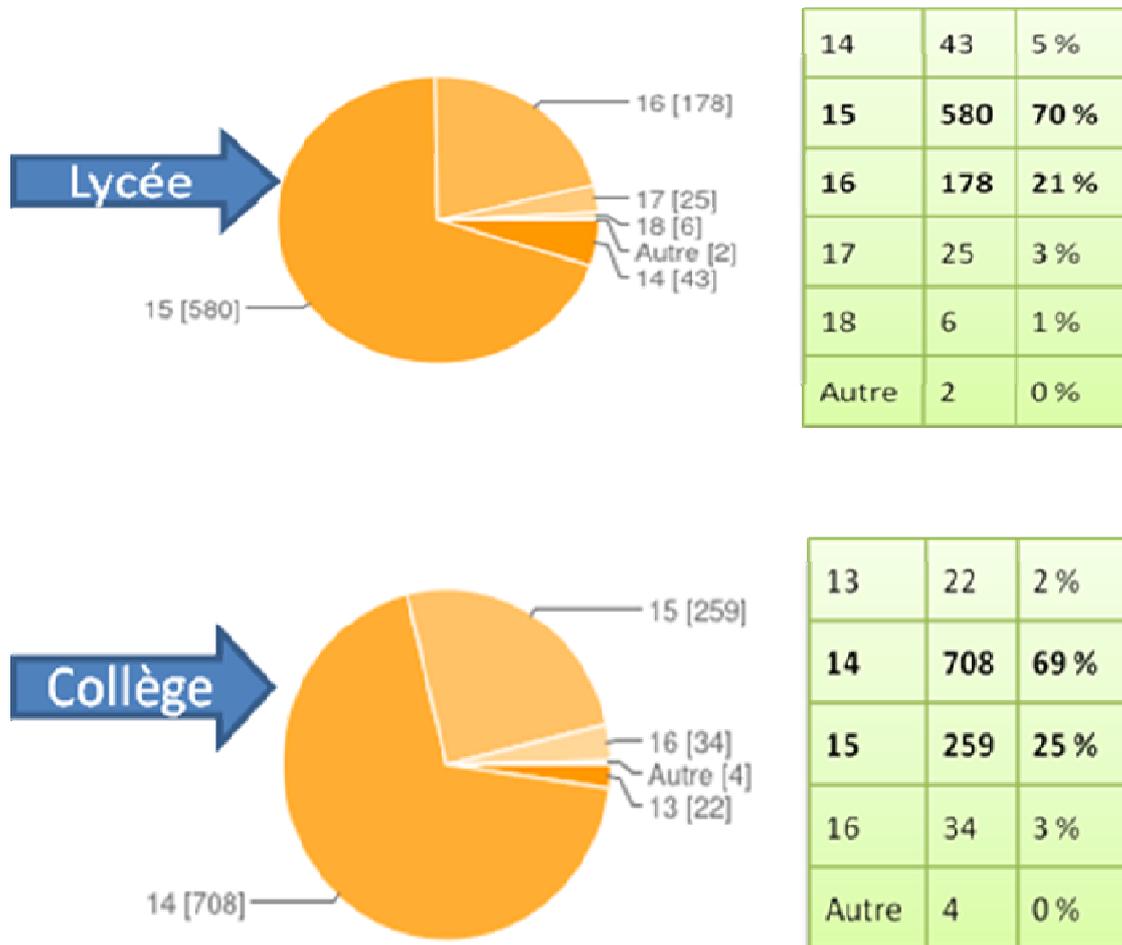
Les réponses sont présentées ici afin de nourrir l'ensemble de la réflexion sur l'amélioration du climat scolaire.

Figure 3 : Sexe (lycée et collège)



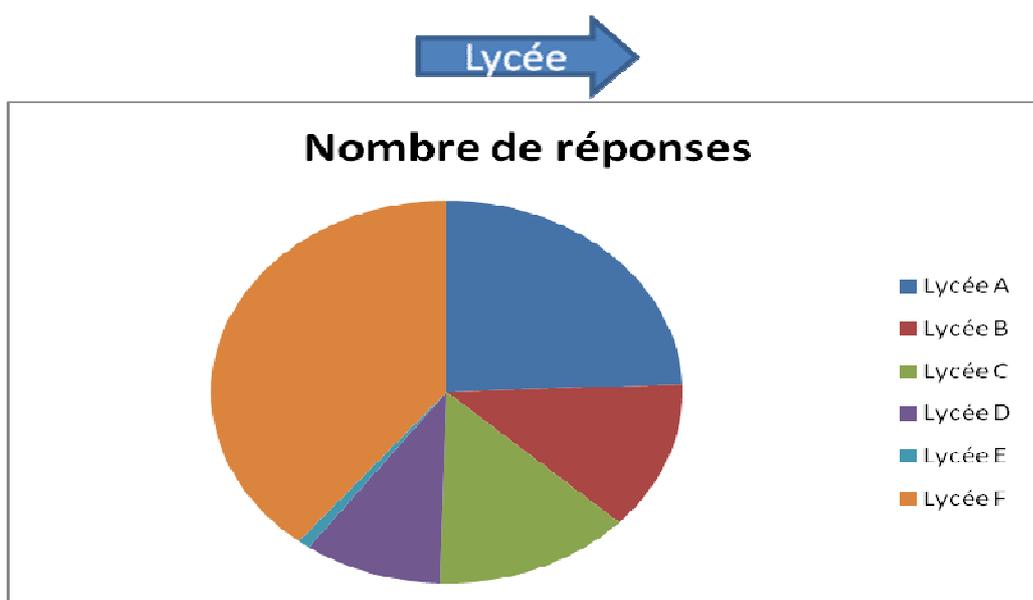
La parité est respectée tant parmi les lycéens que les collégiens ayant répondu à l'enquête. Nous pouvons donc considérer que cette question est neutre par rapport aux conclusions de l'enquête.

Figure 4 : Age (lycée et collège)



Une forte majorité des élèves est âgée, fort logiquement, de 14 et 15 ans. Les conclusions présentées ne peuvent donc pas provenir d'un éventuel écart d'âge important.

Figure 5 : lycée fréquenté

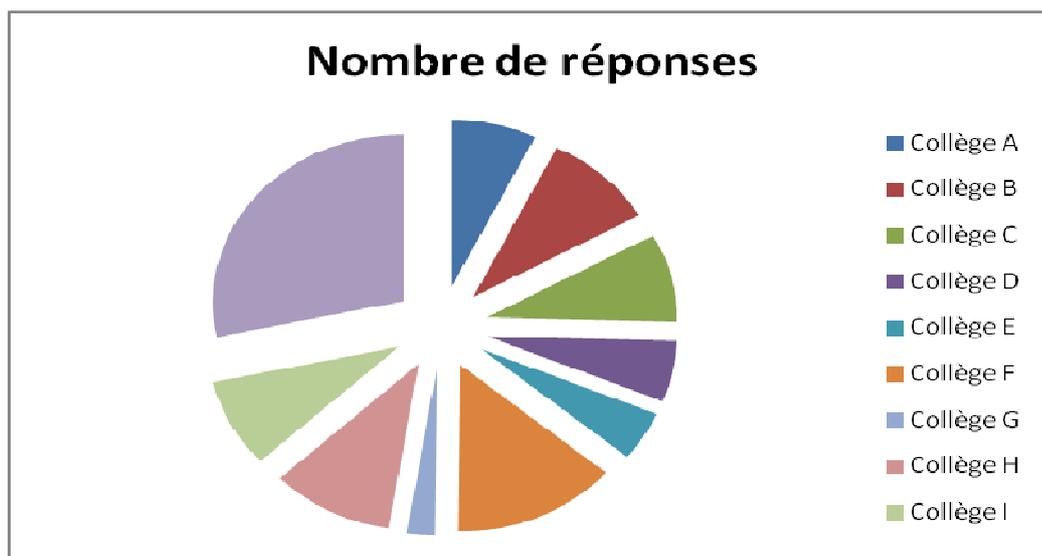


LYCEES	Nombre de réponses	Pourcentage/réponses
Lycée A	203	24 %
Lycée B	105	13 %
Lycée C	113	14 %
Lycée D	79	9 %
Lycée E	7	1 %
Lycée F	327	39 %

LYCEES	Nombre d'élèves inscrits en 2nde	Nombre de réponses	Pourcentage réponses/inscrits
Lycée F	402	327	82 %
Lycée C	180	113	63 %
Lycée A	342	203	60 %
Lycée B	270	105	39 %
Lycée D	214	79	37 %
Lycée E	210	7	4 %
<b>TOTAL Général (taux réponses/effectif)</b>	<b>1618</b>	<b>834</b>	<b>52 %</b>

Ces éléments qualitatifs sont à mettre en regard du taux de réponses par rapport à l'effectif pour chacun des lycées. Nous estimons que la réussite de la passation de ce questionnaire apporte une légitimité aux éléments et pistes de travail qui peuvent en découler.

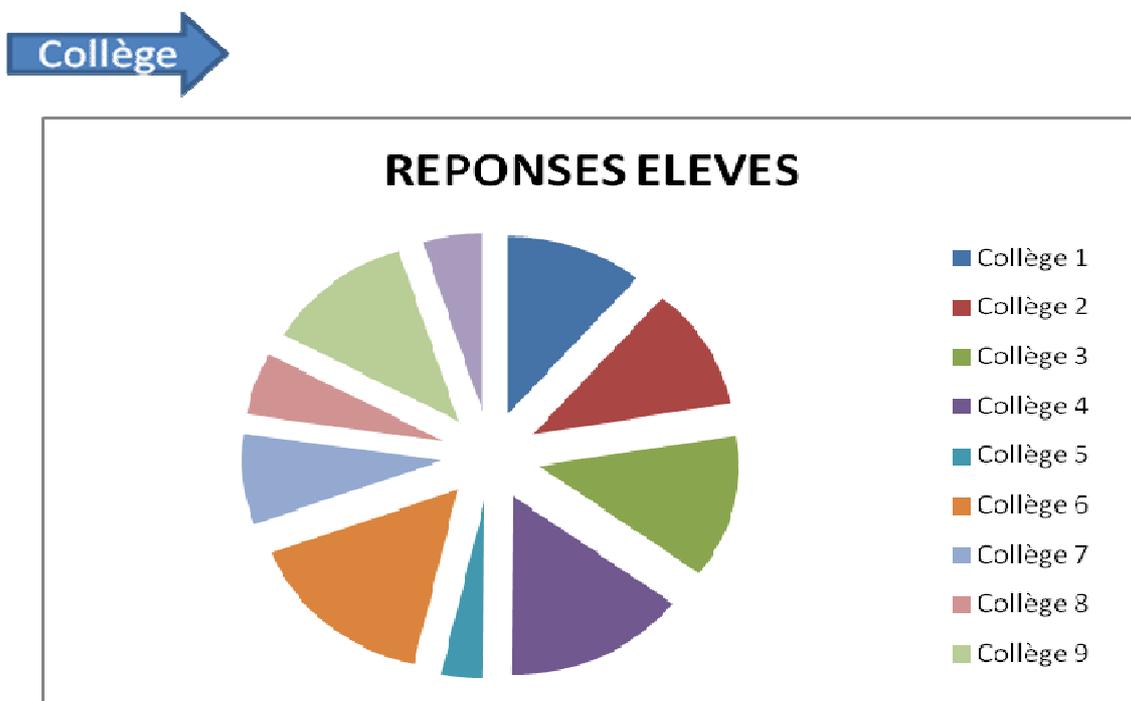
**Figure 6 : Collège fréquenté en 2013-2014 par les lycéens**



COLLEGES	Nombre de réponses	Pourcentage/réponses
<i>Collège A</i>	59	7 %
<i>Collège B</i>	78	9 %
<i>Collège C</i>	70	8 %
<i>Collège D</i>	48	6 %
<i>Collège E</i>	39	5 %
<i>Collège F</i>	114	14 %
<i>Collège G</i>	19	2 %
<i>Collège H</i>	85	10 %
<i>Collège I</i>	70	8 %
<i>Autre</i>	231	28 %

Il est nécessaire de souligner que 28% des élèves proviennent soit des deux collèges qui n'ont pas participé à l'expérimentation en 2013-2014, soit de collèges hors secteur.

**Figure 7 : collège fréquenté**

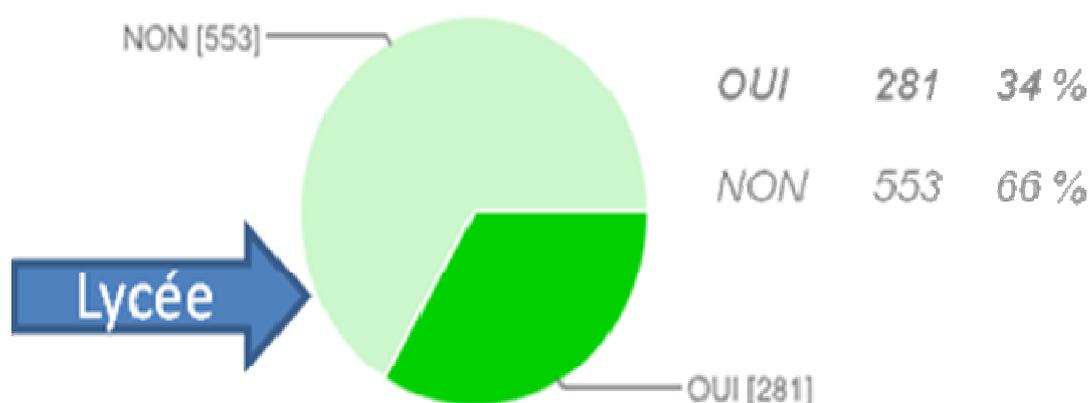


COLLEGES	REPONSES ELEVES	% REPONSES ELEVES/NOMBRE TOTAL DE REPONSES
Collège 1	115	11 %
Collège 2	114	11 %
Collège 3	133	13 %
Collège 4	153	15 %
Collège 5	35	3 %
Collège 6	161	16 %
Collège 7	84	8 %

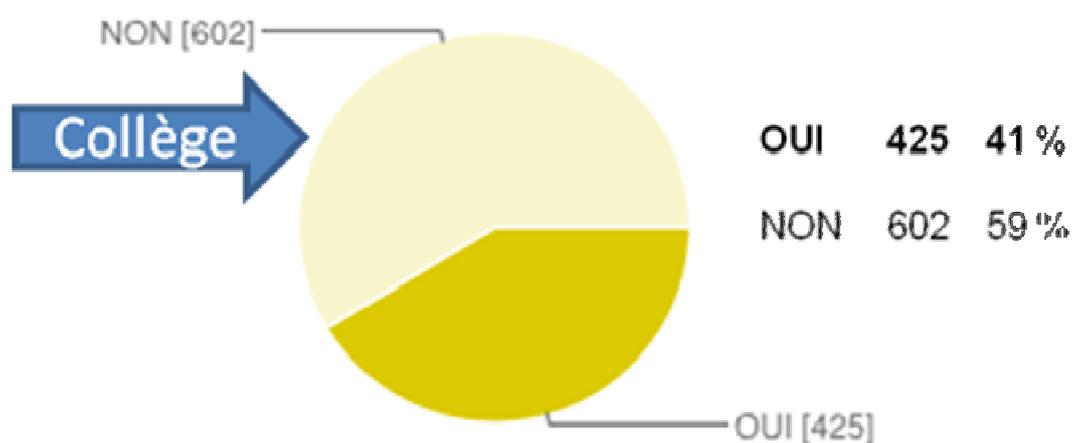
Collège 8	58	6 %
Collège 9	124	12 %
Collège 10	50	5 %

COLLEGES	EFFECTIF TOTAL	REPONSES ELEVES	% REPONSES ELEVES/NOMBRE ELEVES INSCRITS
Collège 6	168	161	96 %
Collège 4	163	153	94 %
Collège 1	130	115	89 %
Collège 7	95	84	89 %
Collège 3	160	133	84 %
Collège 9	140	124	83 %
Collège 2	175	114	66 %
Collège 10	91	50	55 %
Collège 5	73	35	48 %
Collège 8	168	58	35 %
<b>Total Général (taux réponses/effectif)</b>	<b>1363</b>	<b>1027</b>	<b>76 %</b>

**Figure 8 : As-tu eu des doutes sur ton choix d'orientation ?**

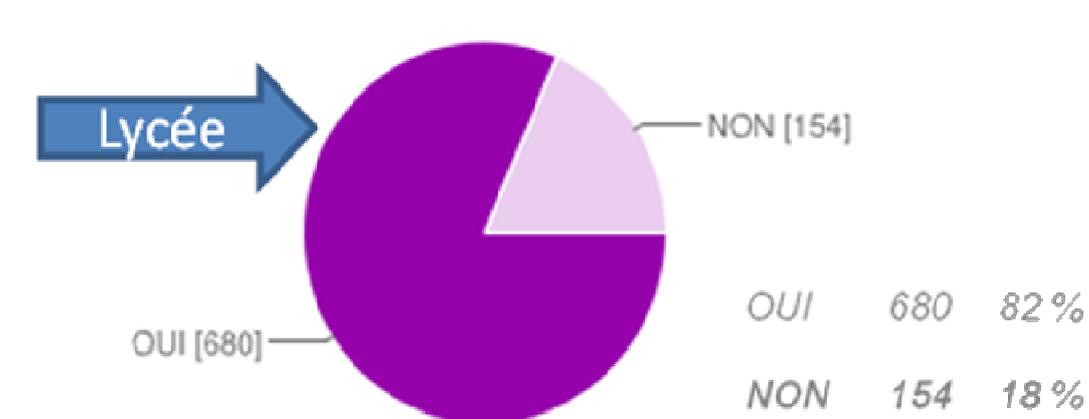


**Figure 9 : As-tu des doutes sur ton choix d'orientation ?**



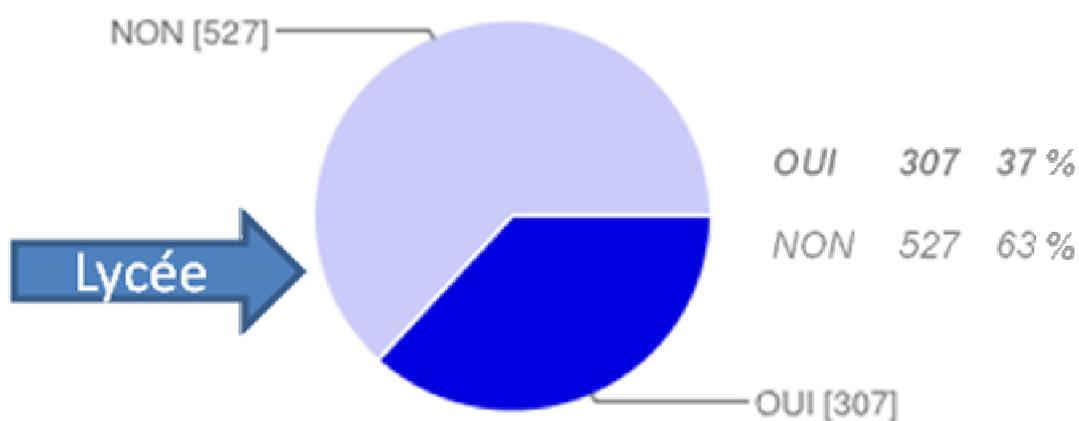
Il est intéressant de voir que nous sommes dans les mêmes proportions concernant les doutes alors que cette question est posée en janvier 2015 avant la dernière ligne droite du processus d'orientation pour lequel les élèves sont fortement accompagnés. Cette question peut paraître éloignée de l'instance CVC mais elle est directement reliée à la notion de climat scolaire car nous pouvons penser qu'un élève qui subit son orientation appréciera moins son établissement voire même pourrait contribuer dans une certaine mesure à en détériorer le climat. Le CVC pourrait envisager de s'emparer de cette question.

**Figure 10 : As-tu choisi ton orientation ?**

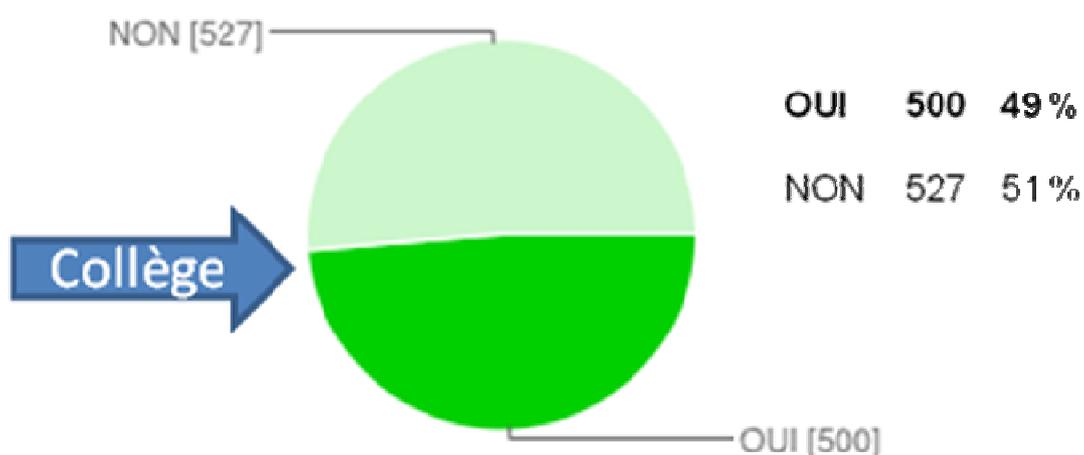


Il faut souligner qu'1/3 des élèves a eu des doutes sur son choix d'orientation mais surtout que près de 1 élève sur 5 déclare ne pas avoir choisi son orientation. Ce taux global nécessite une analyse plus fine. Il faut en effet distinguer l'élève qui est affecté en voie professionnelle sur un vœu (autre que le n°1) et l'élève de 2<sup>nd</sup>e générale et technologique qui a modifié un ou plusieurs enseignements d'exploration et/ou options.

**Figure 11 : As-tu participé à une journée d'intégration et/ou d'immersion ?**

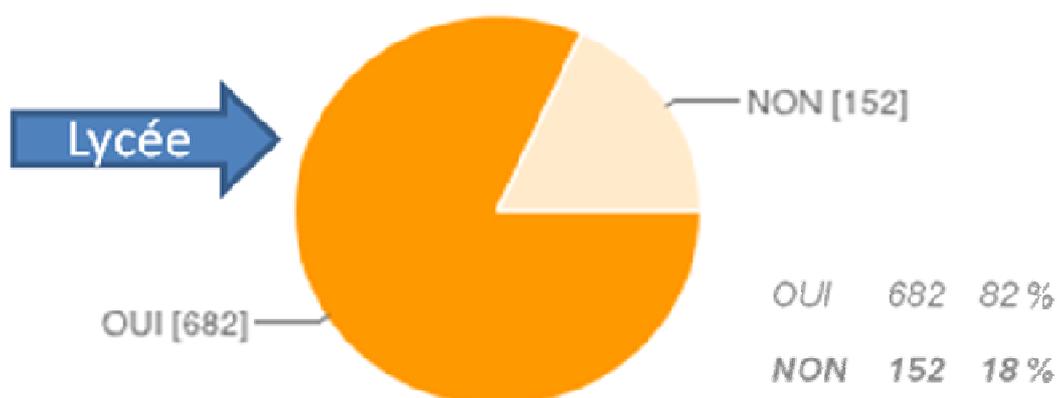


**Figure 12 :** As-tu ou vas-tu participer à une journée d'intégration et/ou d'immersion ?

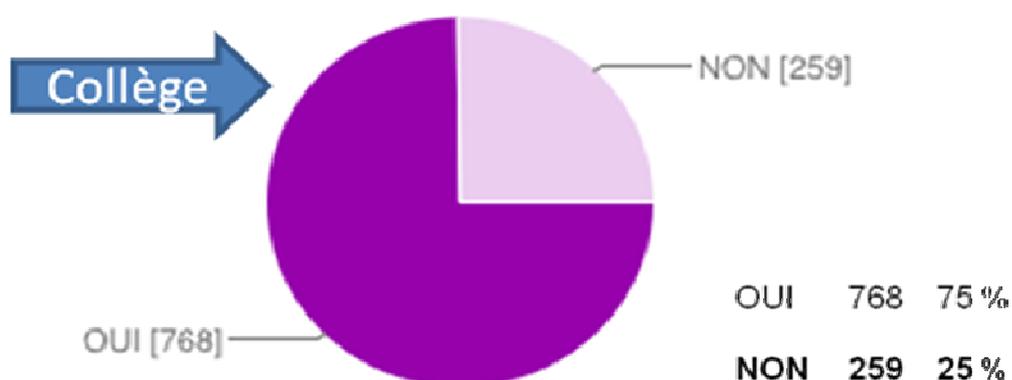


La part importante et croissante d'élèves participants à une journée d'intégration et/ou d'immersion montre bien l'intérêt porté par les établissements scolaires à l'accompagnement des élèves dans le cadre de la liaison collège/lycée. Cette dynamique participe à la fois d'une volonté à court terme (vœu d'orientation et si possible d'affectation choisie) et également à plus long terme de lutte contre le décrochage scolaire et d'apprentissage dans un climat scolaire serein de parcours de l'élève et de vie dans l'établissement.

**Figure 13 :** As-tu reçu des informations de lycées quand tu étais au collège ?

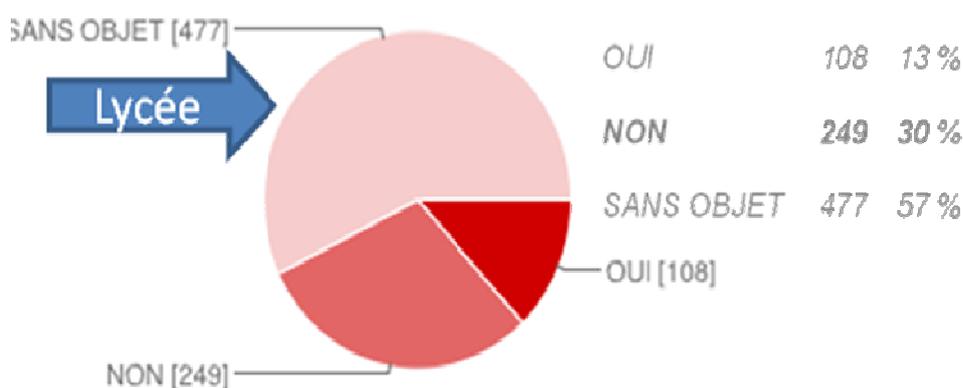


**Figure 14 :** As-tu ou vas-tu recevoir des informations de lycées ?



Ce taux de réponse négative interroge car l'accès à l'information est une nécessité lorsque l'on travaille sur le parcours de l'élève. Il permet en effet d'éclairer le choix des élèves mais aussi de les rassurer sur leur avenir scolaire et in fine travailler dans le sens d'un climat scolaire apaisé. Les instances telles que le CVC et le CVL peuvent y contribuer.

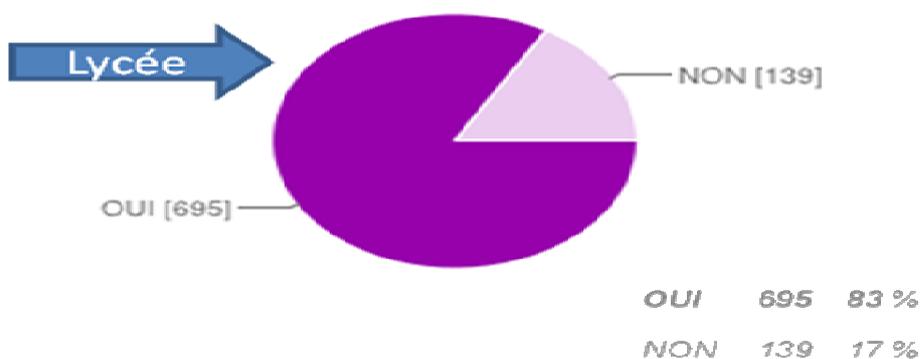
**Figure 15 :** As-tu réussi à changer d'orientation en cours d'année ?



Ce résultat doit nous interroger sur la prise en compte de la personnalisation du parcours et du projet personnel d'orientation de l'élève. Nous pouvons poser comme hypothèse que la participation via le CVC produit de la motivation pour les élèves impliqués et aussi pour les autres. Nous pouvons supposer que le CVC agit sur la qualité relationnelle dans l'établissement. Nous pouvons peut-être relier cela à la motivation de l'élève pour la

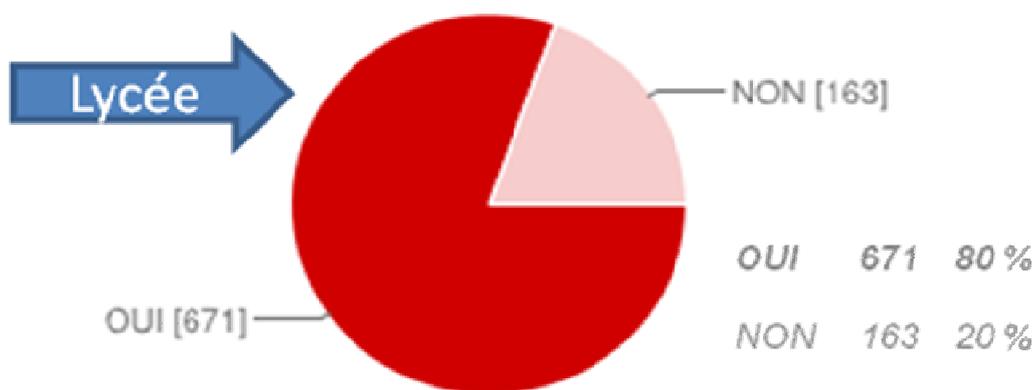
formation suivie « subie » et le facteur de décrochage qu'elle peut générer. Cette situation peut engendrer une dégradation du climat scolaire.

**Figure 16 : Es-tu satisfait de ton emploi du temps ?**

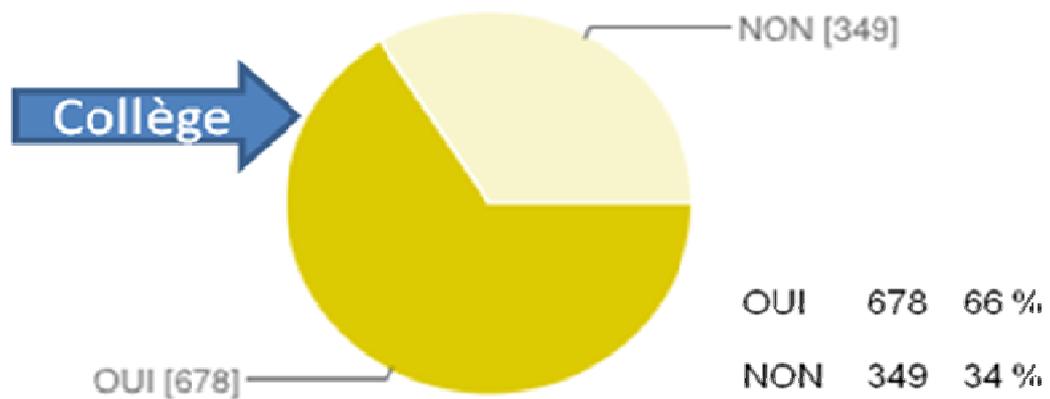


Le pourcentage significatif de réponses positives permet d'indiquer que cette question est correctement traitée par les responsables des établissements. Elle favorise incontestablement la satisfaction des acteurs de la communauté éducative et renforce le sentiment de climat scolaire positif. Le sujet du temps scolaire est un sujet dont les instances CVC et CVL sont amenées à se préoccuper.

**Figure 17 : As-tu ressenti un changement de rythme ?**

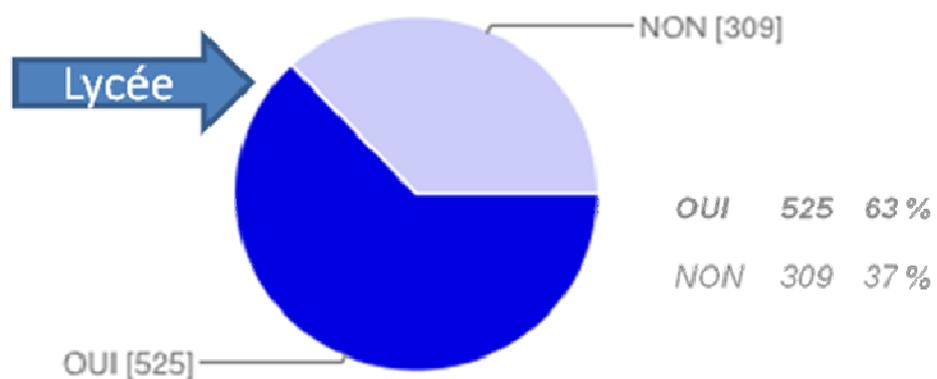


**Figure 18 :** Te questionnes-tu sur un éventuel changement de rythme en 2<sup>nde</sup> ?

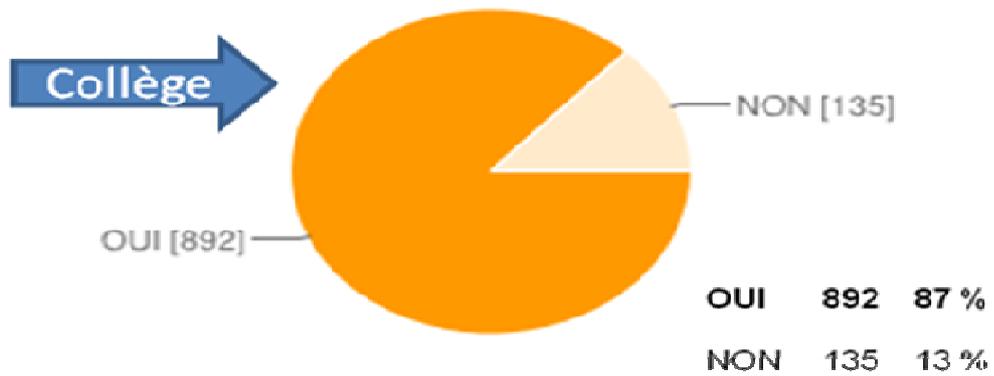


Cette question est présente chez les élèves de collège et se retrouve finalement moins présente chez les lycéens. Peut-être, y-a-t-il un travail à mener pour rassurer les élèves et prévenir un sentiment de découragement éventuel ? Cette notion de rythme recouvre, semble-t-il, à la fois les questions liées au travail et au mode de vie.

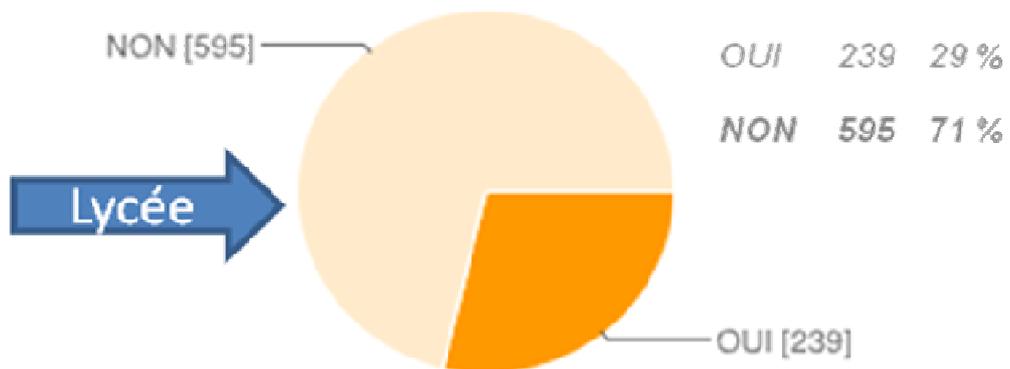
**Figure 19 :** Estimes-tu avoir plus de travail personnel ?



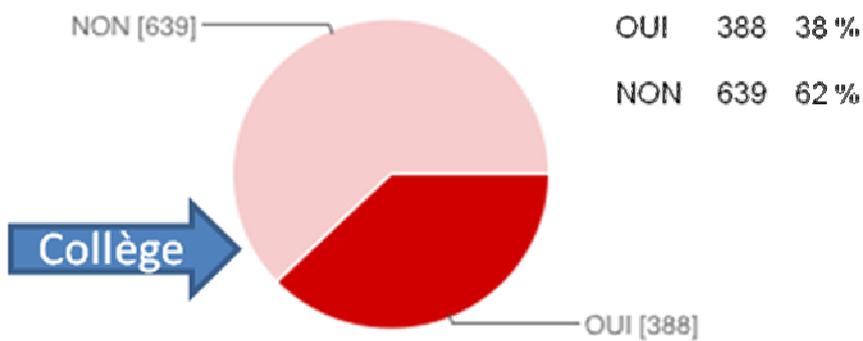
**Figure 20 :** Penses-tu qu'il y aura plus de travail personnel ?



**Figure 21 :** As-tu des difficultés pour t'organiser ?



**Figure 22 :** Penses-tu que tu auras des difficultés pour t'organiser ?



Concernant ces questions liées au travail personnel, nous pouvons formuler l'hypothèse que les élèves appréhendent les difficultés d'apprentissage, l'autonomie potentiellement attendue au lycée. Le changement de rythme clairement identifié par les lycéens est dû à l'augmentation du travail personnel plutôt qu'aux difficultés d'organisation ou aux emplois du temps. Ce pourcentage est encore plus élevé chez les collégiens de 3<sup>e</sup> pour lesquels ce critère est très clairement « LA » préoccupation majeure. **Il semble donc indispensable de mettre en place une stratégie globale sur cette question tant au collège qu'au lycée.** En celà, le CVC et la rencontre inter CVC-CVL prévue peut permettre aux collégiens et aux lycéens de réfléchir ensemble sur ces questions. Le CVC faisant partie d'une stratégie globale pour agir en faveur d'un climat scolaire serein.



*Quand tu es arrivé au lycée, tu t'es interrogé sur (plusieurs choix possibles) :*

<b>Le fonctionnement des cours (est-ce différent du collège ?, prise de notes ?...)</b>	<b>471</b>	<b>56 %</b>
<b>La constitution de l'emploi du temps</b>	<b>461</b>	<b>55 %</b>
<b>La constitution des classes</b>	<b>431</b>	<b>52 %</b>
<b>Entrées sorties, obligations et droits des élèves. cigarettes, téléphones.</b>	<b>417</b>	<b>50 %</b>
Les copains du collège	379	45 %
L'organisation du travail personnel	359	43 %
Les transports scolaires	291	35 %
Les fournitures nécessaires dès la rentrée	273	33 %
Les activités possibles en dehors des heures de cours et des lieux d'accueil	239	29 %
La restauration scolaire (obligations ?)	189	23 %
La possibilité de prendre une option et éventuellement de l'arrêter en cours d'année	184	22 %

Visite des locaux	125	15 %
L'internat	88	11 %
Utilisation de l'Environnement Numérique de Travail (ENT)	87	10 %
Représentation lycéenne. (Il y a des délégués? Un CVL?)	78	9 %



*Tu t'interroges sur (plusieurs choix possibles) :*

<b>La constitution des classes</b>	<b>576</b>	<b>56 %</b>
<b>La constitution de l'emploi du temps</b>	<b>554</b>	<b>54 %</b>
Le fonctionnement des cours (est-ce différent du collège ?, prise de notes ?...)	492	48 %
Les copains du collège	487	47 %
Entrées sorties, obligations et droits des élèves. Cigarettes, téléphones.	420	41 %
Ton intégration dans ton futur lycée, ta future classe	411	40 %
L'organisation du travail personnel	398	39 %
Les transports scolaires	334	33 %
Les fournitures nécessaires dès la rentrée	301	29 %
Les activités possibles en dehors des heures de cours et des lieux d'accueil	252	25 %
La restauration scolaire (obligations ?)	198	19 %
La possibilité de prendre une option et éventuellement de l'arrêter en cours d'année	199	19 %
Visite des locaux	180	18 %
L'internat	185	18 %
Utilisation de l'Environnement Numérique de Travail (ENT)	102	10 %

Représentation lycéenne. (Il y a des délégués? Un CVL?)	97	9 %
Autre	23	2 %

Nous pouvons envisager, au travers de ces réponses, que les préoccupations des élèves peuvent se corrélérer aux éléments précédents et montrent bien la cohérence des questions posées et des travaux à mener qui en découlent. En effet, nous voyons, au travers de ces deux tableaux, que les cinq premières préoccupations des collégiens et des lycéens sont identiques mêmes si elles n'arrivent pas strictement dans un ordre semblable. Il paraît opportun de travailler sur ces questions avec les élèves dans le cadre du CVC et CVL.

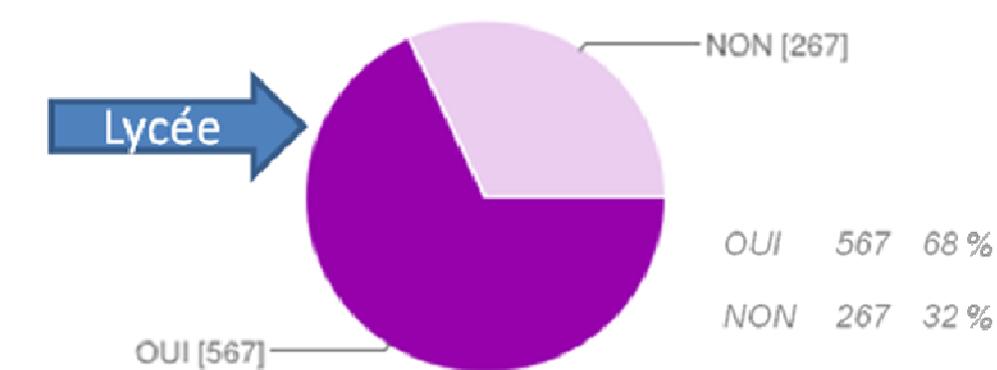


***Que fais-tu quand tu as une heure de libre dans ton emploi du temps ?  
Plusieurs réponses sont possibles :***

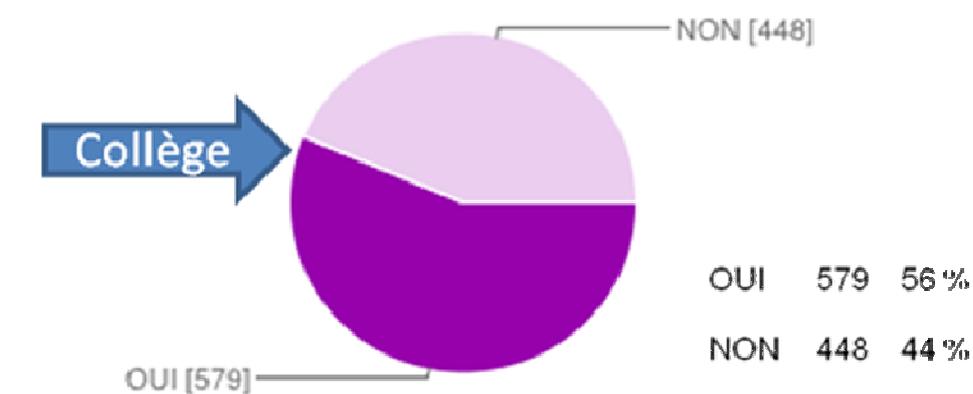
<b>Je sors du lycée</b>	<b>531</b>	<b>64 %</b>
Je fréquente les zones de détente du lycée	363	44 %
Je vais à la Maison des Lycéens (MDL)	322	39 %
Je vais au Centre de Documentation et d'Information (CDI)	273	33 %
Je vais en études	268	32 %
Autre	59	7 %

Nous pouvons nous interroger sur la part d'utilisation des réseaux sociaux et leur utilisation pendant ces plages de libertés. Les indications de lieux ne prennent pas en compte ce paramètre qui peut intervenir dans le cadre de la recherche d'informations, de productions à l'occasion de travaux d'instances de représentation des élèves.

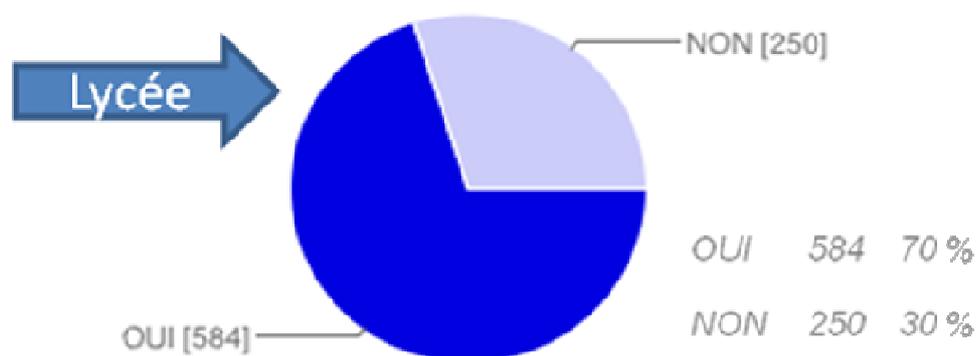
**Figure 23 :** Par rapport au collège, penses-tu que les relations entre élèves ont changé ?



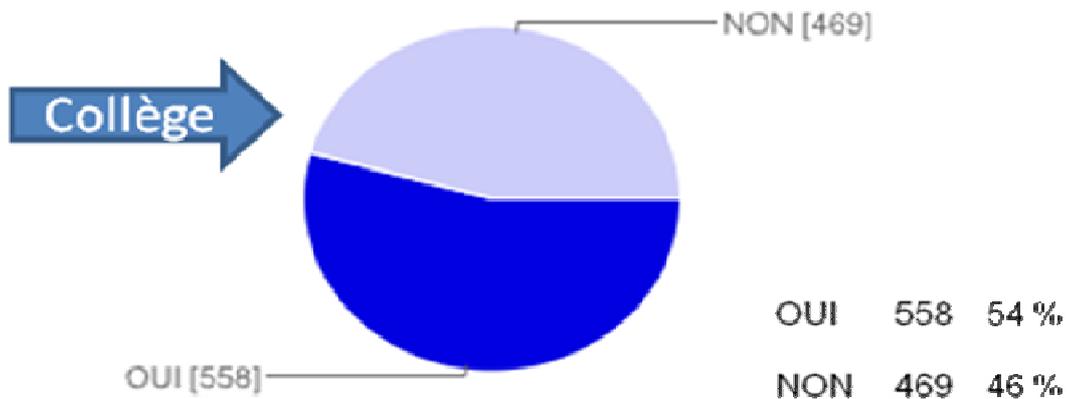
**Figure 24 :** Penses-tu que les relations entre élèves vont changer au lycée ?



**Figure 25 :** Par rapport au collège, penses-tu que les relations élèves/adultes de l'établissement ont changé ?

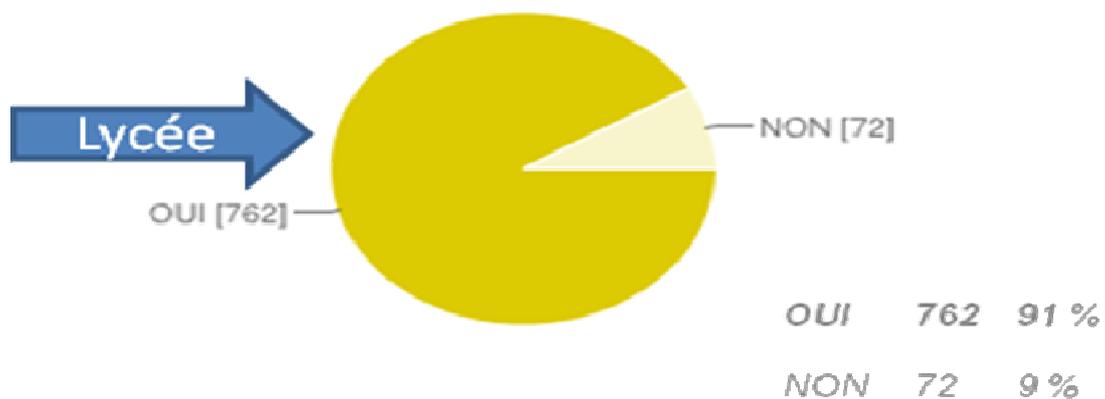


**Figure 26 :** Penses-tu que les relations entre élèves et adultes vont changer au lycée ?

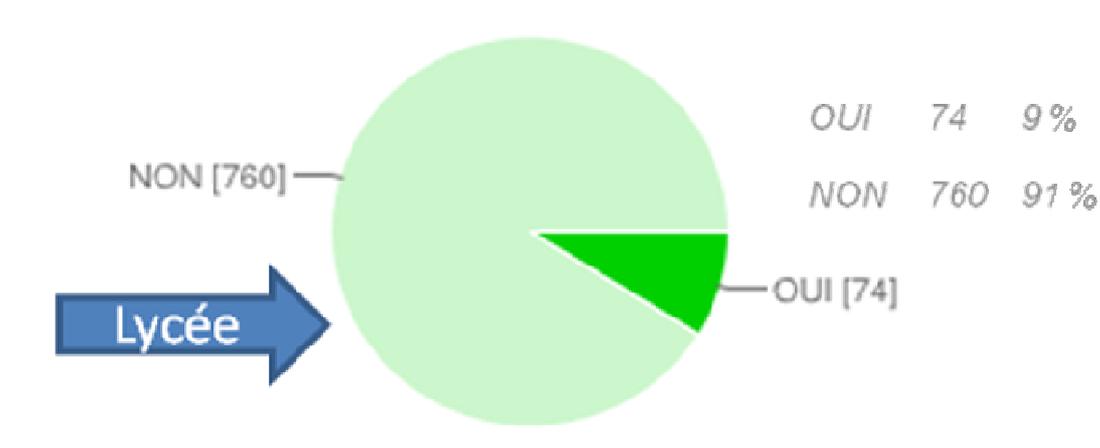


Au travers de ces deux questions, nous percevons bien le changement de rapport interpersonnel entre le collège et le lycée. Nous pouvons supposer que les élèves étant plus âgés, d'une part les rapports et sujets de discussions entre élèves ou entre élèves et adultes sont différents et d'autre part que la parole de l'élève est perçue différemment par les adultes. Cette évolution est à prendre en considération dans la participation des élèves à la vie de l'établissement et leur influence sur le climat scolaire.

**Figure 27 :** As-tu bien vécu ton arrivée en 2<sup>nde</sup> ?

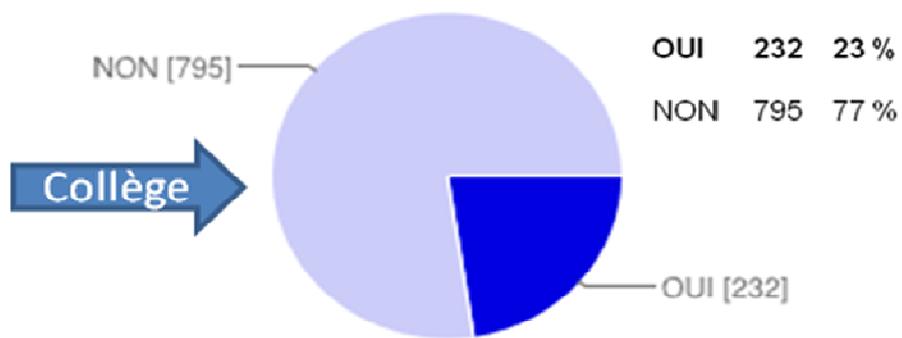


**Figure 28 :** As-tu rencontré des problèmes d'intégration ?



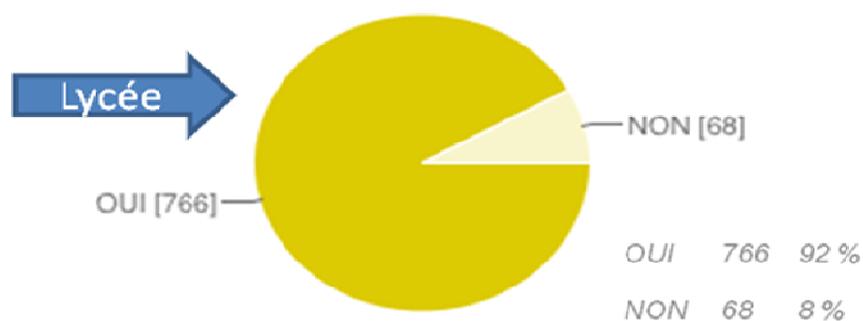
Nous mesurons ici une parfaite symétrie, dans les résultats, qui témoigne d'une intégration positive dans les lycées, nouvelle étape dans le parcours scolaire de l'élève.

**Figure 29 :** Penses-tu que tu vas rencontrer des problèmes d'intégration au lycée ?

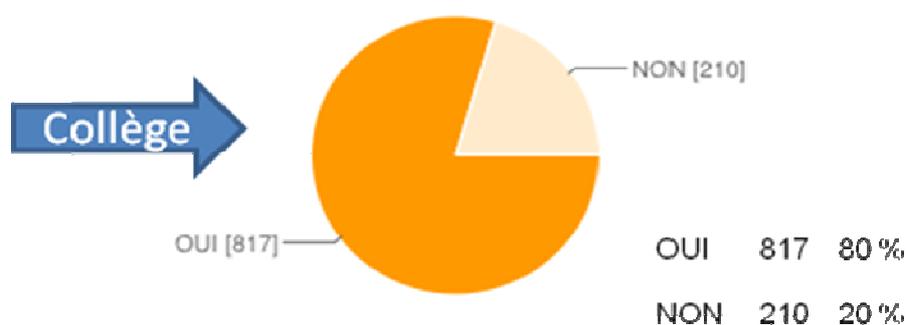


Le taux plus élevé au collège nécessite que ce sujet soit abordé afin de lever des inquiétudes que l'on ne retrouve finalement pas au lycée. Outre le travail en classe, le CVC peut être le lieu où cette question est traitée.

**Figure 30 : Penses-tu avoir plus de droits en lycée qu'en collège ?**

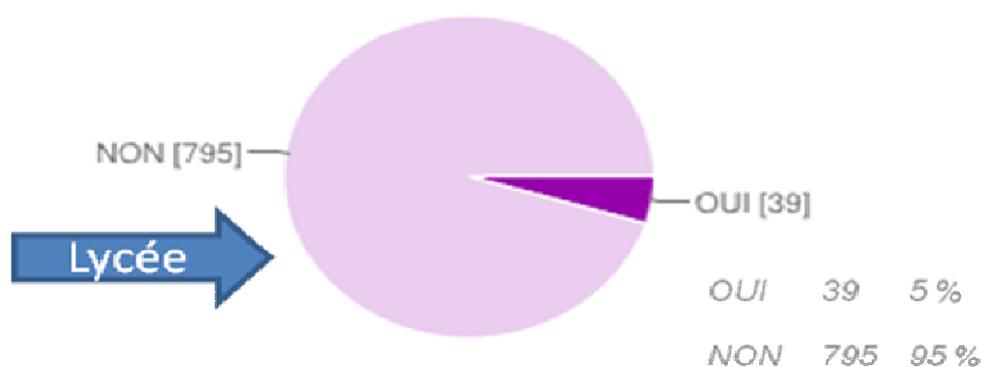


**Figure 31 : Penses-tu que tu vas avoir plus de droits en lycée qu'en collège ?**

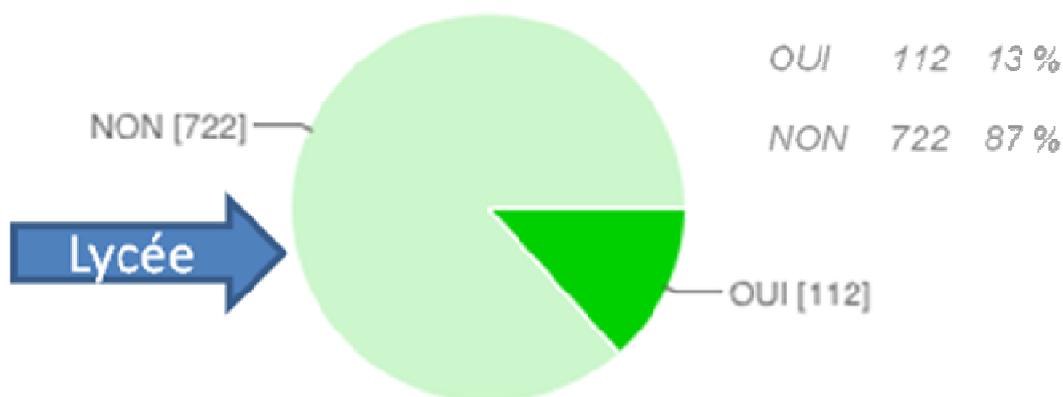


Cette question montre la prise de conscience de liberté, d'autonomie que l'élève va acquérir au lycée. Cet espace d'expression peut donner l'occasion aux élèves de s'exprimer, de débattre, de proposer des initiatives... dans la limite de ce qui peut être autorisé dans un établissement scolaire.

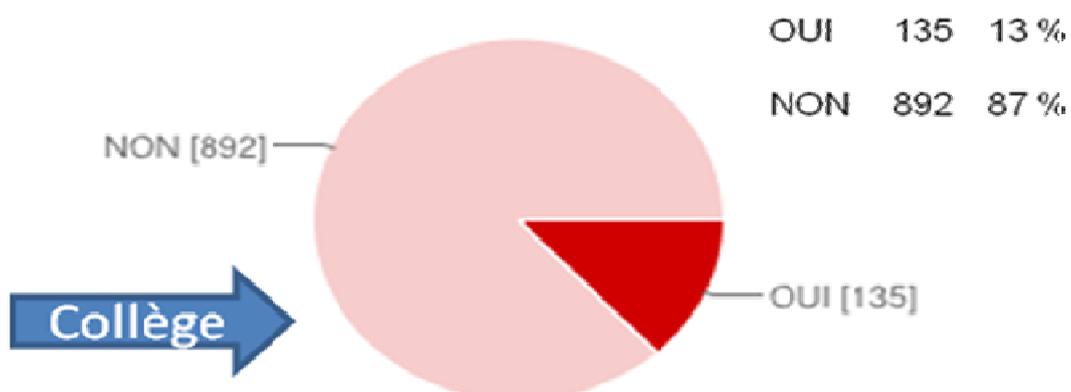
**Figure 32 : As-tu participé aux actions du CVC ?**



**Figure 33 : As-tu entendu parler du CVC l'an dernier dans ton collège ?**

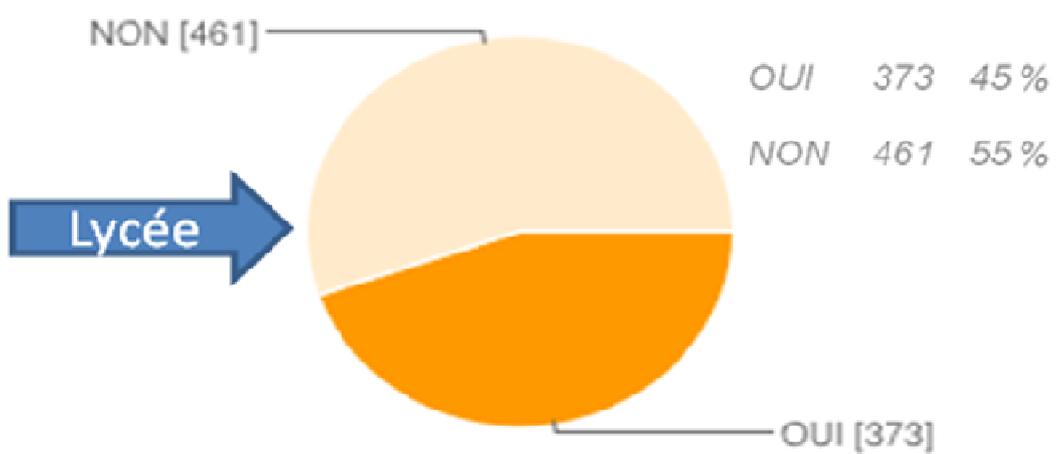


**Figure 34 : Participes-tu aux actions du CVC ?**



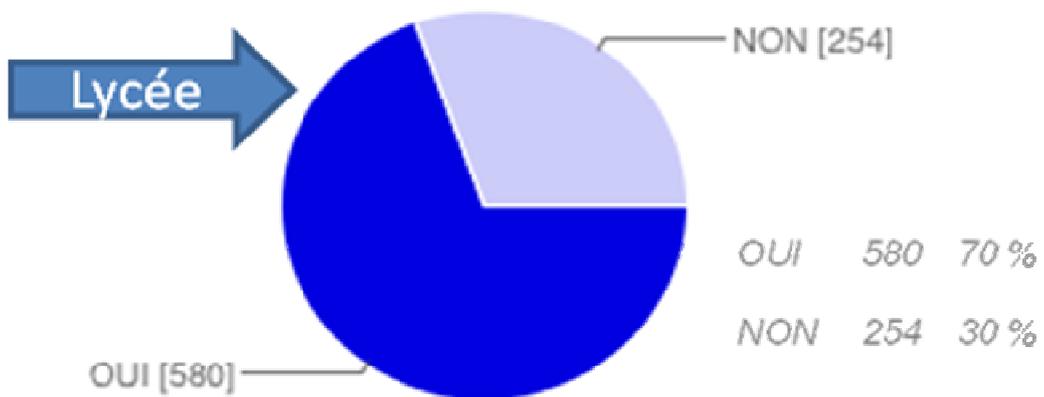
Même si la marge de progression est nécessairement forte, nous pouvons mesurer la progression qui s'est opérée en l'espace d'une année scolaire. Nous ne pouvons qu'espérer une poursuite exponentielle de cette croissance. Les instances concourent à la qualité du climat scolaire tout en développant le sentiment d'appartenance à l'établissement dans le cadre d'un dialogue concerté entre les lycéens et les personnels.

**Figure 35 :** As-tu reçu des informations de lycéens de 1ere/Tle ?

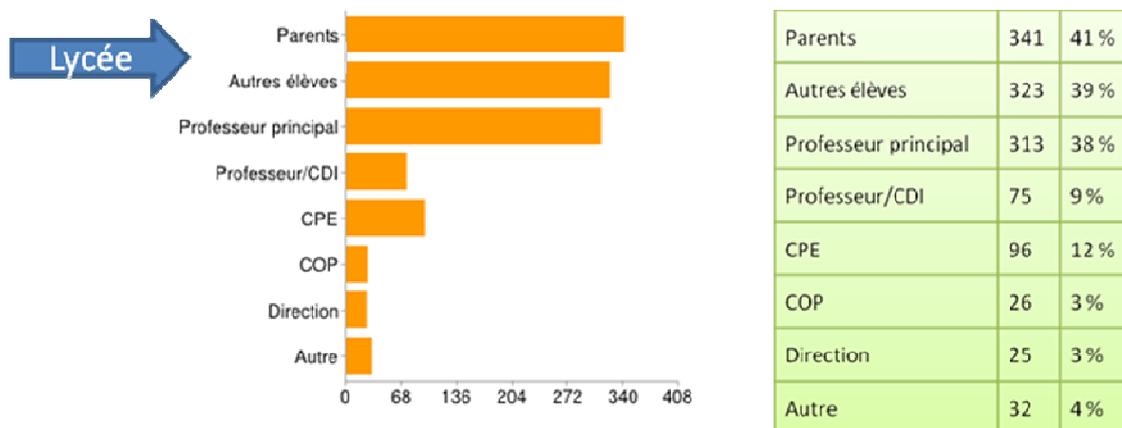
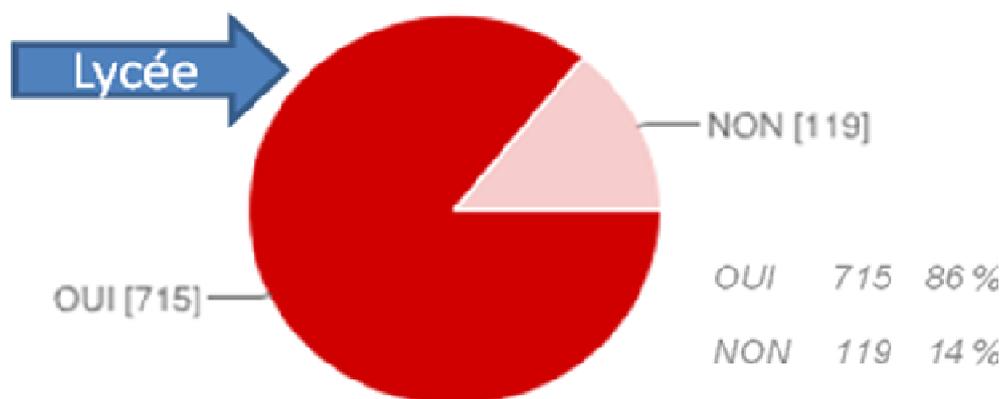


Il semble nécessaire de favoriser les échanges entre les niveaux de classes. Les élèves et notamment les lycéens expriment, généralement, le fait de ne pas connaître les élèves des autres niveaux de classes, voire même des autres classes d'un même niveau. Ce sujet est moins présent au collège dans la mesure où les établissements sont généralement de plus petites tailles que les lycées, que les rythmes sont plus similaires et que les collégiens ont donc plus l'occasion de se rencontrer. Cette question mérite d'être étudiée, dans le cadre du CVC et notamment du CVL en ayant pour ambition de créer un esprit de cohésion plus fort entre tous les élèves et favoriser ainsi un esprit établissement qui pourrait concourir à un climat scolaire plus serein et apaisé.

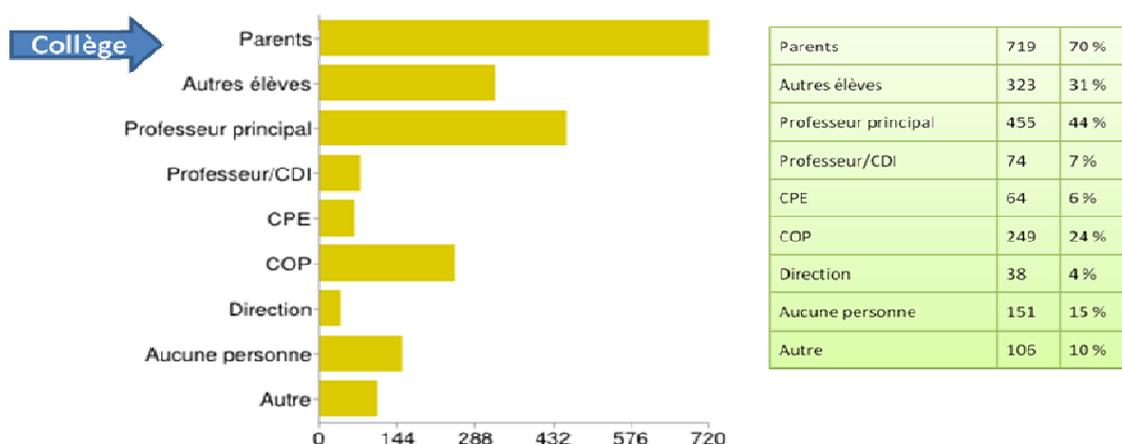
**Figure 36 :** As-tu trouvé des réponses à tes questions ? Auprès de qui ?



**Figure 37 : Si tu es en difficulté, sais-tu qui peut t'aider ?**



**Figure 38 : De façon générale, auprès de qui, as-tu trouvé des réponses à tes questions ?**



Ces questions montrent bien la place prépondérante des parents puis des autres élèves et du professeur principal. Les élèves se tournent très largement vers ces catégories de personnes

pour obtenir des réponses. Il est donc important de mettre en avant la notion de co-éducation avec le devoir pour l'institution scolaire d'informer au mieux et le plus régulièrement possible les parents d'élèves. Cette question souligne aussi l'importance de l'information qui est donnée aux élèves et aux professeurs principaux. La qualité de la communication entre ces personnes paraît primordiale pour que l'élève obtienne une information fiable, sécurisante dans tous les domaines et plus encore lorsqu'il s'agit de son parcours scolaire. Nous pouvons considérer que ce sujet, dont les CVC et CVL peuvent être porteurs, contribuerait à un climat scolaire positif sur le long terme.

Le questionnaire lycée (uniquement) se termine sur deux questions ouvertes :

**Si tu pouvais changer quelque chose lors de ton arrivée en 2nde, que proposerais-tu ? :**

Une proportion importante des 834 élèves fait part de sa satisfaction envers son lycée. Ils proposent de ne rien changer ou ne savent pas quoi proposer. La remarque principale se concentre sur le souhait largement exprimé par les élèves d'avoir au moins 1 à 3 élèves de son collège dans sa classe de 2<sup>nde</sup>. Cette remarque apparaît clairement dans les commentaires des élèves même ceux qui, par ailleurs, ne signalent pas de difficultés à s'intégrer.

Les autres remarques se concentrent, par ordre de priorité, sur

1. **EMPLOI DU TEMPS/PEDAGOGIE** : outre la constitution des classes évoquée précédemment, un meilleur accompagnement au niveau des cours, un changement progressif, une meilleure répartition des devoirs et évaluations, davantage d'explications sur les méthodes de travail au lycée et, peut être, avoir plus de temps pour expliquer le lycée et ses règles, l'équilibre de l'emploi du temps sur la semaine (cours de 12h à 17h40 sans aucune pause...), présenter davantage les options pour un meilleur choix, présenter le CVC et CVL pour que les élèves sachent qui les représentent, une meilleure information sur la liste des fournitures, sur les activités disponibles dans le lycée.

2. **INTEGRATION** : volonté de connaître les listes d'élèves des différentes classes (par affichage au moins) de 2<sup>nde</sup> afin d'identifier leurs connaissances. Ils soulignent que leur intégration s'est faite progressivement et qu'ils ont apprécié, lorsqu'elle existe, la ½ journée d'intégration. A ce sujet, ils manifestent un intérêt fortement exprimé de mettre en place à minima une journée d'intégration afin de rencontrer tous leurs enseignants et interlocuteurs pour avoir le temps de réellement échanger avec eux sur les différents aspects de leur scolarité qui s'engage dans un nouvel environnement. Certains évoquent également un système de tutorat par les lycéens plus âgés.

3. **VISITE DES LOCAUX** : besoin d'une meilleure présentation des locaux plus approfondie et plus exhaustive.

4. **BUS/INTENDANCE** : avoir plus d'informations sur les numéros de bus à prendre, les horaires de bus scolaires et de début de cours, les remarques d'intendance se concentrent sur le passage cantine et les casiers.

### **Ton arrivée au lycée : Un « petit bonheur » / Un « petit malheur »**

L'immense majorité des élèves (94%) trouve que son arrivée au lycée représente « un petit bonheur ». Les commentaires des élèves concernant « un petit bonheur » se concentrent sur : les nouvelles rencontres, la bonne intégration, plus de liberté, plus d'indépendance qui encourage la prise de confiance en soi, l'autonomie, l'utilisation des portables, les sorties libres, le rapport adultes/élèves, la plus grande maturité des élèves, la responsabilisation laissée aux élèves.

Les commentaires des élèves concernant « un petit malheur » se concentrent sur : l'augmentation de la charge de travail, la séparation entre les élèves qui étaient ensemble au collège, la méthodologie de travail, les difficultés d'adaptation, d'intégration en début d'année, la charge de travail assez importante à effectuer et découvrir une sorte de nouveau "monde" est particulièrement difficile, changement de rythme.

A l'issue de cette phase de l'expérimentation, nous pouvons relever les points clés de la mise en place des Conseils de la Vie Collégienne et montrer comment ils contribuent à être un outil d'amélioration du climat scolaire :

- Préparation à la vie lycéenne
- Apprentissage des systèmes de représentation
- Apprentissage de la démocratie
- Amélioration du climat scolaire « Quand on est bien, on travaille mieux »
- Apprentissage concret
- Réalisations de projets, d'actions
- Richesse des échanges grâce au travail en réseau.

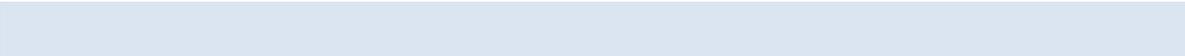
Cette expérimentation a montré son intérêt et sa transférabilité en se basant sur la confiance donnée, l'engagement des jeunes, l'apprentissage de la vie collégienne, la responsabilisation dont on fait preuve les acteurs. Nous pouvons formuler l'hypothèse que l'efficacité d'un CVC sera renforcée lorsqu'il irriguera vers tous les collégiens, signe de la mise en place de la démocratie.

A ce stade de l'expérimentation, nous envisageons de réunir les collégiens et les lycéens de tous les établissements concernés pour les faire travailler sur les thématiques suivantes :

1. Mise en place d'une journée d'intégration dans l'ensemble des lycées du district à la rentrée 2015
2. Travail sur la thématique pédagogique du « travail personnel », méthodologie.
3. Favoriser les échanges entre les élèves de niveaux différents
4. Faire jouer son rôle aux instances CVC/CVL pour répondre aux préoccupations des élèves.

Cet événement est programmé pour le 23 avril 2015 et, d'ici là, nous souhaitons approfondir notre connaissance des actions menées dans chacun des collèges sur la base d'une interview des équipes impliquées.

Après avoir étudié les questionnaires et leur exploitation, les interviews présentées ensuite sont le reflet de la présentation faite par les élèves le 23 avril 2015 à l'occasion de l'inter CVC-CVL. Elles permettent ainsi de faire le point sur le fonctionnement contextualisé de chacun des CVC et ainsi percevoir en quoi il pourrait être un outil d'amélioration du climat scolaire.



## INTERVIEW DES COLLEGES EN MARS-AVRIL 2015

Après la passation des questionnaires auprès des collégiens et lycéens, nous profitons de la présentation des résultats auprès des collèges concernés pour les interroger sur le fonctionnement de leur CVC.

Ce questionnement permet ainsi de faire un point sur le fonctionnement de chacun des CVC alors que s'achève quasiment la deuxième année d'expérimentation.

Cet exercice est matérialisé au travers des 10 questions suivantes :

- Quelles sont les modalités de fonctionnement (rôle, élections, désignations, moments d'échanges...) ?
- Quelles sont les actions menées ?
- Comment mettez-vous en place la communication interne et externe du fonctionnement et des actions ?
- Avez-vous pu mesurer les effets sur le climat scolaire, les conditions de vie au collège et sur le collège en général ?
- Quel est le nombre d'élèves impliqués ?
- Quels effets sur les élèves (implication, autonomie, prise d'initiatives ou de décisions...) avez-vous constaté ?
- Quelle est l'implication des adultes ?
- Quelles sont les compétences acquises par les élèves dans ce cadre ?
- Comment valorisez-vous les actions des délégués ?
- Quelle est l'implication des parents ?

Le recueil des réponses est présenté par question et non par collège. Cette présentation a pour objectif de mieux percevoir les différentes réponses à chaque question dans les différents collèges. Une synthèse est réalisée à l'issue des différentes questions.

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT (RÔLE, ÉLECTIONS, DÉSIGNATIONS, MOMENTS D'ÉCHANGES...) DU CVC DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT ?

COLLEGES	REponses
1	<p>Le CVC qui a démarré en décembre 2014 a pour rôles : recueil des informations, propositions et besoins auprès de tous les élèves, prioriser, mettre en oeuvre ou faire réaliser les actions choisies. Les élèves porteurs de projets déposent leurs idées via une fiche projet. Les projets soumis sont triés selon leur faisabilité en accord avec les adultes présents dans le conseil. Il se réunit au moins une fois par période. L'ensemble des élèves est informé de cette réunion au moins 3 semaines à l'avance afin que les projets aient le temps d'être proposés. Le CVC peut interroger les élèves afin de connaître leur avis sur son action ou sur ses projets. Pour ce faire, il passe par la conférence des délégués et informe les professeurs principaux via une note signée du chef d'établissement. Les projets sélectionnés sont mis en oeuvre par le porteur et des membres du CVC dans le délai imparti par le conseil.</p> <p>Composition du CVC : les trois élèves élus au Conseil d'Administration, le représentant du collège au Conseil Départemental des Collégiens, six élèves élus au suffrage universel direct par l'ensemble des collégiens. Outre le chef d'établissement, d'autres personnes peuvent assister, à la demande des élèves siégeant ou sur le conseil du chef d'établissement : le Principal adjoint, le CPE, le directeur de SEGPA, le gestionnaire et 5 adultes volontaires.</p> <p>Sensibilisation et élections : pour l'année 2014/2015, une sensibilisation a eu lieu (janvier 2015). Pendant une heure de vie de classe, une vidéo présentant le CVC a été diffusé aux classes pour lancer un appel à candidature. Les élections ont eu lieu selon une organisation fournie par le CPE. Elles ont eu lieu dans les conditions rappelant les élections officielles de la République. Elles se sont déroulées au CDI. Le CVC s'est réuni fin janvier pour son installation et pour définir un calendrier prévisionnel de travail.</p> <p>Moyens : pour le moment, aucun budget spécifique n'a été défini pour le</p>

	<p>CVC. En cas de besoin, les projets seront examinés en accord avec le chef d'établissement et le gestionnaire afin d'envisager la faisabilité et les délais permettant leur réalisation. Il pourra également participer à l'appel à projet de la collectivité territoriale.</p>
<b>2</b>	<p>Les actions mises en place par le CVC visent à améliorer les conditions du « vivre ensemble » des élèves et à développer le sentiment d'appartenance à la communauté éducative. Le recrutement se fait pour l'instant sur la base du volontariat, puis sur désignation par le chef d'établissement pour certains élèves (afin de favoriser la mixité, d'associer aux projets des élèves décrocheurs ou perturbateurs...). Les réunions ont lieu le vendredi midi (en quinzaine) pour une mise au point collective, la répartition du travail par ateliers, puis repas en commun afin d'échanger et d'optimiser le temps de rencontre.</p>
<b>3</b>	<p>Le CVC a pour rôle de donner aux élèves un espace de parole et de prise d'initiatives afin d'améliorer les conditions de vie au collège. Les élèves sont désignés de la façon suivante: 10 élèves élus dont au moins 1 de chaque niveau. Moments d'échanges (décembre-avril): 41 élèves volontaires présents avec présentation du C.V.C. et recensement des projets, travail en sous commissions avec les mêmes élèves sur les thèmes qui les intéressent, recensement des candidats, élections, repas de travail pour préparation de la réunion, réunion du C.V.C, travaux en sous-commissions après validation des projets en C.V.C.</p>
<b>4</b>	<p>Une intervention a eu lieu, dans chaque classe, afin de présenter le rôle du CVC aux élèves, à l'aide de la vidéo faite l'année dernière. Tous les élèves de l'établissement ont rempli un document afin de donner des idées de projet à mettre en place pour améliorer la vie dans leur établissement. Ils ont répondu à la question « Si j'avais le pouvoir ? ». Celui-ci nous a permis de mettre en exergue plusieurs projets réalisables. Les représentants du CVC sont tous des volontaires. La particularité du CVC de notre établissement est qu'à tout moment de l'année un élève porteur de projet peut devenir représentant au CVC et qu'il ne doit pas obligatoirement être délégué de classe.</p>
<b>5</b>	<p>Le CVC est composé d'élèves délégués de classe volontaires (7 élèves au</p>

	total). Cette commission a pour rôle de faire le tri dans les fiches projets déposées par les élèves. Elle se réunit plusieurs fois par an lors de repas de travail en présence d'un personnel de direction, d'un CPE et d'un enseignant.
6	Elèves recrutés parmi les délégués, élèves déjà au CVC l'année précédente, élèves volontaires, élèves membres du bureau du FSE. 5 ou 6 élèves ont été choisis par niveau (parfois avec élection), en essayant de respecter au maximum la parité, soit au total 24 élèves. Moments d'échanges : réunions plénières en fin de journée, posant toutefois le problème des élèves qui cumulent plusieurs activités. Rencontres régulières des élèves, de façon plus individuelle, avec le CPE, la documentaliste ou la direction.
7	Elections 1 <sup>er</sup> trimestre, 1 élu par niveau. 2 élèves désignés : l'élu au conseil départemental et 1 élu au CA, 2 professeurs, 1 CPE, 1 principale-adjointe. Réunion suivante fixée à la fin de chaque réunion, plutôt sur le temps du midi.
8	Nous avons choisi d'ouvrir le CVC à l'ensemble des élèves volontaires. Il en ressort que certains sont délégués mais cela ne constitue pas un critère de sélection. En raison du trop grand nombre de volontaires (138 élèves) nous avons décidé d'organiser une élection pour qu'il y ait des élèves représentants tous les niveaux et les 4 commissions. 12 élèves constituent le bureau du CVC avec 5 adultes (dont l'élève du CDC et 3 élèves élus au CA). Moments d'échanges : réunions plénières avec tous les membres, réunions par commissions, repas de travail (1 mardi /2) avec l'ensemble du bureau.
9	Le CVC permet d'impliquer et de responsabiliser les collégiens en ce qui concerne le fonctionnement de l'établissement et leur propre bien-être. Il crée un sentiment d'appartenance en considérant les élèves comme acteurs et interlocuteurs reconnus au sein du collège. Il favorise l'apprentissage de la citoyenneté et crée un climat serein propice aux apprentissages car l'élève qui se sent bien apprend mieux. <u>Election</u> : pas d'élection. Les membres sont désignés ou invités à faire partie du CVC.  <u>Composition</u> : (45 membres) délégués élèves titulaires (32) + délégué départemental 2012-2014 (1) Principal, Principal adjoint, Gestionnaire, CPE, Infirmière, Assistante Sociale, Agent (1), Enseignants (2), Président du FSE,

deux parents d'élèves. Moments d'échanges : repas de travail (pour ne pas prendre sur le temps scolaire) + réunions. Repas de travail : deux repas de travail sont prévus dans l'année scolaire. Lors du premier repas de travail (novembre), les délégués titulaires de chaque classe ont pu exprimer les idées des élèves de leur classe sur ce qu'ils souhaitent aménager pour améliorer la vie collégienne. Lors du deuxième repas de travail (fin mai/mi juin), un bilan sera effectué sur les différents projets menés au cours de l'année scolaire. Réunions : plusieurs assemblées générales ont lieu dans l'année. En parallèle, les élèves choisissent de former des groupes pour travailler sur tel ou tel projet. Financement : Ouverture d'une ligne au budget + présentation au CA (fait à la rentrée 2014), FSE, Association des parents d'élèves.

Synthèse: le nombre des membres varie selon les collèges pouvant aller de 6 à 45 membres. Les membres élèves du CVC sont soit élus au suffrage indirect (par et parmi les délégués de classe) soit non élus mais responsabilisés et désignés sur la base du volontariat parmi l'ensemble des élèves du collège volontaires ou des délégués volontaires. Les membres adultes du CVC ne sont pas élus mais désignés par leurs pairs ou par la direction sur la base du volontariat. L'égalité entre le nombre d'élèves et le nombre adultes membres est visée majoritairement, dans ces collèges. Il se peut qu'il y ait plus d'élèves que d'adultes mais jamais l'inverse. Les élèves élus au Conseil d'Administration (CA) ou dans d'autres instances municipale (Conseil Municipal des Jeunes) ou départementale (Conseil départemental des jeunes) ont été désignés membres du CVC. Il peut y avoir une mixité des statuts des membres (des élus, des volontaires et des membres de droit et désignés). Leur nombre varie selon les collèges. L'égalité entre les niveaux représentés est plus ou moins présente : autant d'élèves en 6ème, qu'en 5ème, qu'en 4ème et 3ème (Brest, 2014).

## QUELLES SONT LES ACTIONS MENÉES ?

COLLEGES	REPONSES
1	A ce jour, 3 réunions du CVC ont eu lieu. Elles ont eu pour objet l'installation du CVC et le recensement des chantiers prioritaires en fonction des souhaits des élèves. Les représentants élèves ont tenu une permanence pour rencontrer

	<p>leurs camarades. Les grands chantiers concernent l'amélioration du temps de demi-pension, les lieux de vie élèves et la prise en charge des temps hors de la classe.</p>
<b>2</b>	<p><u>3 pôles d'actions pour cette année :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Brigade de propreté</li> </ul> <p>Principe d'un concours de ramassage de papiers entre niveaux (sur fond musical, 1 fois par semaine pendant 1 mois). Recrutement des participants par les membres du CVC sur la base du volontariat (passage dans les classes pour présenter le CVC et le projet). Les 4 niveaux sont récompensés par un goûter commun et le niveau gagnant remporte des bons d'achat pour la coopérative.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repas à thème « veille de vacances »</li> </ul> <p>Le 1<sup>er</sup> thème choisi est l'Espagne. Menu préparé par les élèves membres du CVC en concertation avec le chef de cuisine et la gestionnaire. Les desserts seront ce jour-là distribués par les membres du CVC. Ateliers de décoration du restaurant scolaire en amont (créations d'affiches sur l'Espagne et le CVC : drapeaux, accessoires espagnols, serviettes en papier aux couleurs de l'Espagne...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet d'insonorisation du foyer</li> </ul> <p>Le foyer est de nouveau ouvert après un an de travaux. L'endroit est très grand, mais très bruyant. Le CVC s'est chargé de récolter des boîtes à œufs pour un projet de fresques avec le professeur d'arts Plastiques, afin d'insonoriser l'endroit. Les élèves ont choisi les fresques et les ont réalisées par une pixellisation des fonds de boîtes. Ce projet vise à rendre le foyer plus agréable, plus accueillant et plus confortable.</p>
<b>3</b>	<p>Travaux de réfection dans les toilettes, décoration de la salle de permanence, amélioration des vestiaires du gymnase, commande de poubelles pour la cour, création d'un centre de ressources, réflexion sur le poids des cartables qui sera soumise au conseil pédagogique.</p>
<b>4</b>	<p>1) « la commission restauration » : dans le cadre du CVC, nous avons souhaité proposer des améliorations pour la restauration scolaire. Nous avons donc poursuivi notre travail dans la commission restauration déjà existante l'année dernière (celle-ci est composée de 8 élèves volontaires, chef de cuisine,</p>

gestionnaire, personnel de direction, infirmière, CPE). Cette année, nous avons décidé de mettre en place un projet intitulé « menus à thème » le but étant de décorer la salle de restauration, mettre de la musique, se déguiser et déguster des repas en lien avec le thème.

2) le projet « autonomie et tutorat » : les élèves souhaitent améliorer les conditions de travail en permanence et plus particulièrement permettre plus d'autonomie. C'est pourquoi, nous avons mis en place un espace d'autonomie et du tutorat à l'usage des élèves volontaires.

- l'espace d'autonomie : les élèves désignés sont autorisés à s'y rendre pour réaliser un travail spécifique par petit groupe de 2 à 3 élèves. Celui-ci se situe dans le hall de l'établissement entre le bureau de la vie scolaire et de la CPE.
- Le tutorat : sur le long terme, nous souhaiterions réaliser un tutorat par les pairs et permettre que les élèves de 4eme et 3eme volontaires apportent de l'aide aux élèves de 5eme et 6eme dans la réalisation de leur travail scolaire sans l'aide d'un adulte.

Pour le moment nous avons initié ce projet sous la forme suivante : un assistant d'éducation prend en charge un groupe de 5 élèves maximum de 6eme et il est accompagné par un élève de 3eme ou de 4eme volontaire pour faire du tutorat.

3) le projet « communication » : mise en place d'un tableau d'affichage avec le nom des représentants aux CVC et d'une boîte à idées afin de recueillir tout au long de l'année les suggestions des élèves.

4) le projet « formation » : les représentants vont également être formés et participer à un atelier intitulé « démocratie et courage » proposé par le conseil départemental (le mercredi 13 mai 2015). Il s'agit d'un programme d'éducation à la citoyenneté et de lutte contre les discriminations. Le thème choisi est «face à la violence je réagis! » : sur les différentes formes de violences, sur le cyber-harcèlement afin d'en comprendre les causes et effets, sur la notion de vivre ensemble.

5) le projet «une pause au vert » : suite à la demande de nombreux élèves, nous souhaitons améliorer la qualité de vie durant la pause méridienne. Nous

	<p>envisageons de mettre à profit un espace vert qui n'est pas accessible aux élèves actuellement. Ce projet est à l'étude pour le moment, la difficulté est de réussir à organiser pour les élèves « un temps de pause au vert » en toute sécurité et avec les moyens humains dont on dispose.</p>
<b>5</b>	<p>Les différents projets reçus et retenus cette année sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite du projet (décorons nos casiers) soutenu par le conseil départemental.</li> <li>- Traçage de lignes devant le réfectoire pour améliorer le fonctionnement des files d'attente</li> <li>- Utilisation des écrans disponibles au sein de l'établissement pour diffusion d'informations</li> <li>- Fléchage des bâtiments</li> <li>- Balisage d'une zone de loisir dans la cour</li> <li>- Création d'un tableau UNSS pour la demi-pension</li> <li>- Réflexion sur une optimisation de l'utilisation du foyer des élèves</li> <li>- Changement de sonnerie pour le collège</li> <li>- Concours de jeux vidéos</li> </ul>
<b>6</b>	<p>Participation active lors de la journée portes ouvertes (élèves guides, tenue des stands, tenue d'un stand spécifique CVC...).</p> <p>Amélioration du cadre de vie : installation d'une fontaine à eau + autres projets en cours (téléphones portables, pique-nique sur les espaces verts en fin d'année...)</p> <p>Actions solidaires : participation active dans la collecte et l'acheminement de denrées pour les restos du cœur.</p>
<b>7</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaire à destination des élèves</li> <li>- Présentation de la répartition horaire pour l'année prochaine</li> <li>- Récolte de bouchons pour une association</li> <li>- Action de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire</li> <li>- Plan de réaménagement du hall</li> <li>- Projet d'aménagement du portail avec des moyens internes en attendant un financement pour la zone non-fumeur</li> <li>- Projet d'échanges avec l'IME</li> </ul>

**8** Le CVC est articulé autour de 4 commissions :

Le restaurant scolaire : modification de la mise en place des tables du restaurant scolaire pour créer des espaces de convivialité, commission menus pour organiser des repas à thème.

Le cadre de vie : achat de nouveaux casiers, restauration des anciens casiers par un groupe « street art », achat de bancs.

Le foyer des élèves : aménagement d'une salle en espace foyer des élèves avec canapé, musique, baby-foot et table de air hockey

Les festivités de fin d'année : mise en place d'une fête de fin d'année des 3<sup>e</sup> et d'une journée de rencontres sportives et culturelles.

**9** **Axes de travail**

Axe 1 : l'organisation des études et du temps scolaire

Axe 2 : les règles de vie au collège

Axe 3 : la restauration

Axe 4 : les questions relatives à la citoyenneté, à la santé, et à la sécurité

Axe 5 : l'aménagement des espaces destinés aux élèves et développement du sentiment d'appartenance

Actions 1<sup>ère</sup> période: concours de dessins et de poèmes sur le thème de Noël avec remise de lots, commission menus le mercredi 3 décembre 2014, repas de Noël avec une animation au piano assurée par le professeur de musique, action de solidarité du 08 au 12 décembre 2014 en faveur des restaurants du cœur suite à l'incendie qui a ravagé l'entrepôt de Vendin-le-Vieil, collecte de décorations de Noël pour embellir le réfectoire, planning d'utilisation du baby foot, animation « Just Dance 2015 » organisée par le professeur de musique le vendredi 19 décembre de 12h45 à 13h30, installation d'un miroir dans les toilettes garçons.

Actions 2<sup>ème</sup> période (actions réalisées ou en cours de réalisation) : organisation d'un tournoi de baby foot, organisation d'un tournoi de football, demande de financement au FSE d'un ballon de foot, demande de financement au FSE d'achat de bancs supplémentaires pour la cour de récréation, souhait d'avoir un foyer des élèves (aménagement prévu grâce au financement du FSE, réunion prévue ayant pour thème l'organisation et le fonctionnement de

ce foyer), reconduction du concours « bouchons » (en lien avec l'association chien d'aveugle), organisation d'une campagne contre les dégradations (en liaison avec le club vidéo), organisation d'une campagne en faveur du recyclage, construction d'un logo et/ou d'une mascotte pour le CVC (en liaison avec l'aide personnalisée en arts plastique), mise en place d'une fontaine à eau dans les vestiaires ou dans le hall du collège (voir les parents d'élèves pour le financement), trouver une solution pour cacher les urinoirs dans les toilettes garçons, éclairer davantage l'allée qui mène au collège, construire un abri dans l'allée qui mène au collège en lien avec la collectivité territoriale, refaire les marches des escaliers qui mènent au garage à vélo, vérifier les verrous dans les toilettes, donner une information sur la maison des ado, travailler sur la liaison CVC/CVL en 3e, organiser un concours sur les métamorphoses en 6<sup>e</sup> (en rapport avec le respect des règles de vie au collège)...

Synthèse : Les actions menées sont différentes dans tous les collèges néanmoins, nous pouvons faire état de l'action modélisante menée au collège 8 : la désignation des élèves s'est faite après des heures de vie de classe animées par les délégués de classe (1 animateur, 1 secrétaire) pour sensibiliser l'ensemble des élèves du collège. Leur support de communication a été un spot vidéo réalisé préalablement par les délégués. Suite à ces heures de vie de classe qui ont donné lieu au dépouillement de 650 questionnaires (1/élève soit 625 élèves et 1/classe), des commissions se sont mises en place sur des thèmes appropriés au contexte du collège dans lesquelles participent des élèves volontaires (60 élèves) qui eux-mêmes ont élu leurs délégués au CVC (6 membres) auxquels s'ajoutent 6 membres adultes.

COMMENT METTEZ-VOUS EN PLACE LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIONS ?

COLLEGES	REPOSES
1	Espace CVC en cours de création sur l'ENT
2	Pas de communication internet, ni externe

<b>3</b>	Communication via l'ENT
<b>4</b>	Tableau d'affichage et interventions en classes
<b>5</b>	Sensibilisation de toutes les classes par les professeurs principaux et les délégués, eux même sensibilisés au projet, en amont. Mise en place de fiches-projets pour tous les élèves de l'établissement. Présentation du projet aux partenaires : Département et Centre Social.
<b>6</b>	Espace dédié sur le site du collège relatant les informations et les actions menées. Communication vers les élèves de CM2 et leurs familles lors de la journée portes ouvertes. Passages dans les classes. Visionnage dans les classes du spot CVC
<b>7</b>	Communication via l'ENT (comptes-rendus et publications)
<b>8</b>	Passage dans les classes de la CPE pour présenter le CVC et annoncer la première réunion plénière. Communication orale par les élèves du CVC auprès des autres élèves pour recueillir leurs avis. Mise en place d'une tombola par les élèves du CVC lors des réunions parents professeurs et des portes ouvertes en partenariat avec le FSE. Cette action permet de communiquer sur les actions et l'intérêt du CVC.
<b>9</b>	Lors de la 1 <sup>ère</sup> réunion du CVC, 8 membres du CVC ont été chargés de communication avec les élèves et les professeurs. Le bilan est positif. Pour communiquer avec les autres élèves et les informer de la mise en place des différents projets, les élèves disposent d'un tableau d'affichage dans la cour, du tableau d'affichage en salle des professeurs, de la télévision dans le hall et de l'ENT (à la demande des élèves le tableau d'affichage dans la cour a été remis en état par les ouvriers professionnels).
<p>Synthèse : cette question est importante pour la valorisation des projets. Nous voyons bien que tous les collèges (sauf un) s'en empare avec une prégnance pour les outils numériques (ENT), l'affichage par tableau et la communication en classe.</p>	

AVEZ-VOUS PU MESURER LES EFFETS SUR LE CLIMAT SCOLAIRE, LES CONDITIONS DE VIE AU COLLÈGE ET SUR LE COLLÈGE EN GÉNÉRAL ?

COLLEGES	REponses
1	Non évalué à cette date.
2	Compte tenu de la taille de l'établissement les élèves apprennent surtout à se connaître entre niveaux. Les repas pris en commun sont de vrais moments de partage, que les élèves affectionnent particulièrement. Pas vraiment d'effet sur les conditions de vie car l'environnement du collège est très agréable. Cependant, un projet à l'étude de vente de teeshirts à l'effigie du collège écrit avec des silhouettes d'élèves pourrait permettre de financer un tableau d'affichage pour les élèves (pas d'affichage élèves pour l'instant, ce qui est problématique).
3	Les demandes matérielles diverses des délégués élèves en conseil de classe sont en diminution. Les effets sont difficilement quantifiables sur une année. Nous attendons de mesurer par rapport aux indicateurs vie scolaire (nombre de sanctions pour dégradations, par exemple).
4	Il est difficile de noter concrètement les effets sur le climat scolaire. Pour autant, nous avons constaté que les élèves appréciaient de pouvoir donner leurs avis et être écoutés. Ils sont d'ailleurs riches d'idées même si elles ne sont pas toujours réalisables.
5	Prise en considération des remarques des élèves, améliorations apportées selon le point de vue des élèves.
6	Lien entre les différents niveaux. Contribue à maintenir un bon climat scolaire et renforcer leur sentiment d'appartenance.
7	Difficile d'évaluer. Le dialogue avec les élèves est facilité et les demandes des élèves peuvent remonter plus facilement.
8	Le CVC améliore la vie au collège et les relations entre collégiens. Il permet de développer le sentiment d'appartenance à l'établissement.
9	Effet très positif sur le climat scolaire.

Synthèse : Le travail en réseau est l'atout majeur de cette expérimentation qui se poursuit. Le lien avec l'amélioration du climat scolaire dans chacun des établissements semble tout à fait avéré. Nous pouvons en effet souligner que le climat scolaire s'améliore lorsque l'on donne des responsabilités aux acteurs principaux, les élèves. Nous avons pu constater que les élèves étaient parfaitement en capacité d'être acteurs de leur scolarité, de leur vie au collège et qu'ils arrivaient à développer leurs idées aux travers de prises de parole en public.

#### QUEL EST LE NOMBRE D'ÉLÈVES IMPLIQUÉS ?

COLLEGES	REPOSES
<b>1</b>	40 candidatures pour l'élection. 10 représentants élèves. 43 « porteurs de projets » rencontrés à la permanence des élus.
<b>2</b>	15 élèves
<b>3</b>	41 élèves
<b>4</b>	Le nombre d'élève peut varier en fonction de l'année puisqu'ils peuvent y adhérer à tout moment. Aujourd'hui, nous avons 19 représentants officiels (3 élèves de 3eme, 3 élèves de 4eme, 7 élèves de 5eme, 6 élèves de 6eme).
<b>5</b>	7 élèves dans le CVC, une vingtaine dans la conduite des projets, une classe entière dans le projet casiers.
<b>6</b>	24 élèves
<b>7</b>	6 élèves
<b>8</b>	138 élèves (dont 12 élèves membres du bureau CVC)
<b>9</b>	33 élèves
Synthèse : le nombre d'élèves impliqués est très variable. Il depend fortement du mode d'organisation envisagé et du contexte de l'établissement.	

QUELS EFFETS SUR LES ÉLÈVES (IMPLICATION, AUTONOMIE, PRISE D'INITIATIVES OU DE DÉCISIONS...) AVEZ-VOUS CONSTATÉ ?

COLLEGES	REPONSES
1	Les représentants élèves s'impliquent fortement dans le recensement des besoins et font preuve d'initiative. Les élèves sont force de proposition.
2	Nous valorisons la prise de parole et l'intervention des membres dans les classes pour défendre leurs idées. Les élèves mesurent aussi la complexité de la mise en place d'actions. Enfin, ils apprennent à prioriser leurs idées par rapport au bénéfice plus ou moins grand et immédiat de leurs projets.
3	Les élèves se sentent entendus et reconnus par les adultes de l'établissement. Nous avons constaté leurs capacités : à synthétiser les demandes des camarades, à prendre la parole en public, à adapter leur discours en fonction des interlocuteurs tout en défendant leurs projets.
4	Meilleure communication entre élèves et avec tous les membres de la communauté éducative. Un sentiment d'appartenance grâce à la prise en compte de la parole des élèves qui se sentent acteurs et responsables.
5	Une élève est dans le CVC depuis 2 ans, les réunions en repas de travail permettent une approche moins formelle et des élèves plus à l'aise dans leur expression.
6	Prise de conscience qu'ils peuvent être force de proposition. Responsabilisation dans la gestion de projet : sondage, finances, charte de fonctionnement, démarches auprès des personnes ressources...
7	L'autonomie n'est pas acquise mais il y a eu quelques prises d'initiatives, parfois en dehors des réunions.
8	Les élèves se sentent plus impliqués et écoutés. Ils sont sources de propositions notamment à l'occasion des déjeuners de travail dont ils apprécient la convivialité. Les opérations proposées suscitent l'adhésion.
9	Bonne implication de l'ensemble des élèves. Ils ont le sentiment d'être vraiment écoutés et s'impliquent beaucoup dans la vie de l'établissement. La prise d'initiative est plus importante en 4e et en 3e. Les élèves sont autonomes dans la mise en place des projets mais nous leur demandons de chercher un

adulte qui veuille bien les conseiller et les encadrer.

Synthèse : nous pouvons constater une forte implication des élèves. Ils se rendent acteurs de leur collège, font des propositions. Ces dernières concernent souvent le cadre de vie (bancs, salle de foyer, aménagement de la cour...) et le fonctionnement du collège (discussions ouvertes et campagne d'affichage...). Certains proposent aussi des actions citoyennes. Tout cela renforce le sentiment d'appartenance à une communauté éducative et mobilise fortement les compétences sociales et civiques, autonomie et initiative du socle. Enfin, une modification des rapports élèves/élèves et élèves/adultes est à l'œuvre.

#### QUELLE EST L'IMPLICATION DES ADULTES ?

COLLEGES	REponses
1	Il sera nécessaire de motiver et d'impliquer les adultes membres afin de faire vivre les projets des élèves.
2	La CPE et 2 professeurs extrêmement investis (contribution ponctuelle aussi de certains enseignants).
3	Les adultes participent aux réunions et le gestionnaire, deux enseignants et la CPE pilotent les élèves en sous-commissions.
4	L'ensemble de la communauté éducative est impliquée : direction, santé, professeurs, vie scolaire, restauration.
5	En plus des 3 adultes qui mènent le projet, quelques enseignants se sont impliqués dans la réalisation des projets.
6	Gestionnaire, trésorière du FSE, documentaliste, CPE, direction
7	2 professeurs participent régulièrement aux réunions et aident à la réalisation des projets
8	Le CVC est accompagné par 6 adultes de façon régulière.
9	Les adultes de l'établissement, membres du CVC sont très contents des liens qu'ils peuvent avoir avec les élèves dans ce contexte. Les autres adultes ont reçu une information sur le CVC et sont heureux d'être sollicités pour la mise en place des différents projets. En conclusion, l'ensemble des adultes

apprécient beaucoup de travailler sur des projets mis en place à l'initiative des élèves.

Synthèse : Les adultes qui s'impliquent le sont fortement. Nous voyons que la reconnaissance de l'existence du CVC pour l'ensemble des adultes de l'établissement et la mobilisation de l'équipe enseignante sur les problématiques de vie de l'élève est un enjeu majeur.

QUELLES SONT LES COMPÉTENCES ACQUISES PAR LES ÉLÈVES DANS CE CADRE ?

COLLEGES	REponses
1	Autonomie et prise d'initiative, écoute, prise de parole, mise en projet.
2	Responsabilisation, autonomie, estime de soi.
3	Faire preuve d'initiatives.
4	Les compétences sociales et civiques, d'autonomie et d'initiative.
5	Nous n'avons pas travaillé sur cette question.
6	Autonomie, prise de parole, rédaction de projets. Citoyenneté : prise de conscience des contraintes du vivre ensemble, rationalisation des idées et hiérarchisation des priorités (démarche de projet).
7	Compétence 7 du palier 3 : s'engager dans un projet individuel, s'intégrer et coopérer dans un projet collectif, manifester curiosité, créativité, motivation, à travers des activités conduites ou reconnues par l'établissement.
8	Les élèves impliqués développent des compétences sociales, de communication, de prise de parole, d'autonomie, d'écoute.
9	Compétences 6 et 7.
Synthèse : nous voyons que le CVC contribue clairement à l'acquisition de compétences du socle et plus particulièrement celles liées à l'autonomie, l'initiative, la citoyenneté.	

## COMMENT VALORISEZ-VOUS LES ACTIONS DES DÉLÉGUÉS ?

COLLEGES	REPOSES
1	Non effectué à cette date.
2	Présentation de l'instance lors des portes ouvertes. Conception d'un panneau d'affichage avec photos des membres, illustration des actions menées et des projets à venir.
3	Un compte-rendu des travaux sera présenté en conseil d'administration et en conseil pédagogique. Les élèves impliqués seront mis à l'honneur lors des récompenses de fin d'année.
4	Nous n'avons pas travaillé sur cette question.
5	Présentation des réalisations du CVC au conseil d'administration du collège en fin d'année.
6	Espace d'affichage dédié (trombinoscope des membres, actions). Tenue d'un stand aux journées portes ouvertes. Reconnaissance en tant que personnes ressources par les élèves, les enseignants, la direction...
7	Les délégués du CVC ont présenté leurs activités en AG des délégués et ont produit un panneau d'affichage CVC.
8	Nous n'avons pas encore eu l'opportunité de créer un moment solennel de valorisation cependant l'ensemble des adultes de l'établissement les reconnaît comme personnes ressources. Nous envisageons de leur dédier un panneau d'affichage dans le hall.
9	Les délégués sont membres du CVC et cette expérience donne une dynamique à leur fonction et a un côté très valorisant. Le fait de s'appuyer sur les délégués élèves nous permet de sensibiliser l'ensemble des élèves puisque deux membres du CVC sont dans chaque classe.
Synthèse : la valorisation de l'action des délégués, quand elle existe, se fait par une communication auprès des instances de l'établissement, par voie d'affichage, aux portes ouvertes.	

## QUELLE EST L'IMPLICATION DES PARENTS ?

COLLEGES	REPONSES
1	Nous n'avons pas travaillé sur cette question
2	Nous n'avons pas travaillé sur cette question
3	Nous n'avons pas travaillé sur cette question
4	Nous n'avons pas travaillé sur cette question
5	Nous n'avons pas travaillé sur cette question
6	Nous n'avons pas travaillé sur cette question
7	Nous n'avons pas travaillé sur cette question
8	Nous n'avons pas travaillé sur cette question
9	Deux parents délégués font partie du CVC et participent aux repas de travail. Ils sont les relais avec l'association des parents d'élèves qui est parfois appelée à soutenir certains projets des élèves. Les autres parents sont informés de l'existence du CVC et de ses projets via l'ENT.

Synthèse : sur les 9 collèges interrogés, un seul collège avait impliqué les parents d'élèves dans le CVC. Il y a donc une piste d'exploration possible et souhaitable. Elle pourrait faire partie des objectifs des établissements, dans le cadre du renforcement de la place du CVC dans les établissements.

## RENCONTRE INTER CVC-CVL DU 23 AVRIL 2015

Le déroulement de cette journée de rencontre inter CVC-CVL du district est articulé en deux temps. La matinée est consacrée à la restitution du fonctionnement des CVC dans chacun des collèges ainsi que des CVL dans chacun des lycées. Cette présentation est faite par les élèves de chacun des établissements. Le contenu de ces restitutions est résumé au travers des entretiens présentés précédemment (pour les collèges). L'après-midi permet de mettre en place trois ateliers de travail et d'échanges. Ces derniers sont composés à la fois de lycéens et de collégiens auxquels se joignent les adultes acteurs des CVC dans leurs établissements.

Les trois thématiques abordées sont issues de l'étude des questionnaires, à savoir :

- Mise en place d'une journée d'intégration
- Favoriser les échanges entre les élèves des différents niveaux
- Travail personnel et méthodologie en lycée.

---

### JOURNÉE D'INTÉGRATION

#### Fonctionnement de l'établissement

- Explication pour le passage à la cantine
- Avoir un plan de l'établissement
- Parler des abords de l'établissement
- Speed dating entre élèves avec portraits croisés
- Planning de l'année
- Rendez-vous avec le professeur principal pour se rassurer
- Constitution des classes : Connaître au moins une personne dans sa classe.

#### Contenu de la journée

- Etre guidé dès l'arrivée

- Présentation des professeurs
- Présentation de la direction et de toute l'équipe pédagogique (qui est qui ?)
- Prévoir un accueil personnalisé pour les internes
- Prévoir des ateliers au choix
- Organiser un parcours découverte dans le lycée (éventuellement par les autres niveaux d'élèves)
- Associer un élève du lycée avec un nouvel élève une matinée ou plus pour lui en expliquer le fonctionnement
- Avoir rapidement les emplois du temps
- Rencontre professeur / élève
- Organiser des activités entre élèves pour apprendre à se connaître
- Prévoir un repas en commun entre les différentes classes
- Ne pas avoir d'horaires la 1ere journée
- Uniquement accueillir les 2<sup>nde</sup> le 1<sup>er</sup> jour.

## FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE LES ÉLÈVES DE DIFFÉRENTS NIVEAUX

Nos premiers échanges	Création de blasons individuels pour apprendre à se connaître et être à l'aise. Question autour du mot échanger. Avant d'échanger, il faut oser aller vers les autres.
Trois grandes idées ont émergé	Les moyens, les opportunités, le fait de recevoir des autres, de donner aux autres
Ce sur quoi nous échangeons	Les échanges ludiques, de travail, d'expériences
Ce qui nous aide à échanger	Pas de notion de classe et pas de notion d'intérêt. Les temps et les espaces de vie lycéenne, les instances, les personnes
Ce qui nous freine	Le temps, l'envie, l'obligation
Conclusion	Il n'y a pas forcément à inventer, il faut faire vivre ce qui existe déjà.

Un échange intéressant entre les collégiens et lycéens au travers de questions posées par les collégiens aux lycéens. Un compte rendu sera mis dans les collèges via un panneau d'affichage ou via l'ENT, ainsi que sur les sites internet de chaque lycée.

### Travail personnel

Un lycéen qui réussit est un lycéen organisé :

- bien répartir le travail sur la semaine
- profiter des ressources du lycée (centres de ressources, aides au travail, accompagnement personnalisé, ...)
- se mettre en avance dans son travail pendant le temps libre de la journée
- travailler régulièrement et au moins 1h par soir en moyenne.

### Méthodologie

Un lycéen qui réussit est un lycéen qui trouve une bonne méthode de travail :

- faire des fiches bilans
- travailler la prise de notes selon les conseils des enseignants
- apprendre à travailler en groupe
- apprendre à être plus autonome
- utiliser l' ENT

### Conclusion

En respectant ces conseils, le passage collège-lycée se fera progressivement et sans problème. Il faut compter en moyenne un mois pour devenir plus autonome et pour s'adapter au lycée.

Nous souhaitons consacrer, pour la dernière année d'expérimentation, la rencontre inter CVC à la thématique du harcèlement et plus particulièrement au cyber-harcèlement. Le choix de cette thématique est le fruit d'un consensus entre les collèges du district. Cette problématique est présente dans tous les collèges. Les établissements ressentent donc le besoin de développement des compétences sur cette question.

Cette journée est organisée de la façon suivante :

- Présentation par les collèges des expérimentations/actions menées et perspectives 2016-2017,
- Présentation de cas concrets sur le harcèlement (mixte : élèves + adultes) par un référent "harcèlement" départemental
- Intervention BPDJ (mixte : élèves + adultes) par la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (Gendarmerie)
- Intervention Cyber menaces (adultes) par un gendarme spécialisé
- Intervention BPDJ (élèves) par la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (Gendarmerie)

Cette rencontre a rassemblé six collèges du district. Nous avons pu constater que, pour les collèges qui ont poursuivi l'expérimentation, le cadre du CVC évolue. Il y avait 6 collèges présents sur les 10 qui ont pris part à l'expérimentation depuis son lancement en 2013. Un collège n'a été présent que la première année alors qu'un autre est présent depuis la deuxième année. Il y a donc 5 collèges qui terminent leur 3<sup>e</sup> année d'expérimentation consécutive. Pour tous, nous avons pu mesurer le chemin parcouru en termes d'appropriation de l'instance comme espace de la parole de l'élève. Les thématiques traitées et le discours des élèves montrent clairement cette évolution vers une notion de continuité générationnelle. Pour ces collèges, le CVC fait désormais partie intégrante de

l'établissement. Il a montré la notion de progressivité de l'apprentissage de la citoyenneté telle que nous l'avons évoqué dans la 1ere partie notamment au travers des propos de François Audigier.

## PERSPECTIVES

Le travail mené nous a permis de mettre en évidence les instances comme des espaces de socialisation. Par ailleurs, la participation des élèves à la vie de l'établissement constitue une force d'entraînement notamment par la stimulation. Cet exercice permet aux élèves de prendre goût aux responsabilités, de défendre les idées des autres, de se donner les moyens d'intervenir. Il participe également à la reconnaissance des pairs ainsi qu'une opportunité de s'engager, de donner la parole à ce qui ne l'ont pas souvent.

L'implication des élèves dans le temps et dans l'espace leur permet d'agir sur leur environnement par une mise en responsabilité concrète qui valorise les engagements et donne du sens. Ils constituent des moments privilégiés d'échanges entre les élèves et les adultes et contribuent par un apprentissage progressif et continu, à développer les valeurs de fraternité, de tolérance, de respect, d'estime de soi, de coopération.

L'étude des différentes étapes de l'expérimentation, de façon certes très détaillée mais très riche nous a permis d'analyser l'influence des différents acteurs sur le travail mené sur l'amélioration du climat scolaire de l'établissement. Nous avons pu, par ailleurs, mettre en lien l'ensemble des éléments présentés dans cette partie et notamment les questionnaires et les interviews qui font écho aux apports théoriques de la partie 1.

Cette meilleure connaissance des élèves du district nous a permis de mieux contextualiser nos instances et l'organisation de l'inter CVC-CVL.

Tous les éléments utilisés (videos, questionnaires, interviews...) continuent, encore aujourd'hui, à nourrir la réflexion, la pratique, les projets de chacun dans la stratégie globale, systémique de travail sur la question du climat scolaire. Nous avons pu aussi

mesurer au travers des réponses, que la place du chef d'établissement et des ressources humaines en général, est primordiale dans ce dispositif. En effet, le chef d'établissement joue ici un rôle d'impulsion qui influe fortement sur la pertinence de l'action menée ou tout simplement sur sa mise en place. Au travers des différentes réponses, nous avons pu mesurer l'apport et les limites de cette expérimentation.

Nous avons étudié les questions liées à l'éducation à la citoyenneté et ses composantes à travers plusieurs pays. Nous avons poursuivi par les facteurs liés au climat scolaire et leurs incidences sur les apprentissages et la réussite des élèves. Enfin nous avons abordé la place des instances dans l'EPLE au travers notamment de l'influence des ressources humaines sur leur fonctionnement.

Cette revue de littérature nous a aidé à aborder l'expérimentation dans ces différentes composantes et d'en éclairer les résultats.

Dans cette phase conclusive, nous aborderons le climat scolaire sous différents aspects. Tout d'abord dans le cadre de la réforme du collège puis sous l'angle de la place des parents. Ensuite nous verrons quelle est aujourd'hui la place du climat scolaire dans l'institution et comment cette question est abordée dans la perspective de la prochaine rentrée. Enfin nous étudierons le lien qu'il peut y avoir entre climat scolaire et démarche qualité.

## LE CLIMAT SCOLAIRE DANS LA REFORME DU COLLEGE

La réforme du collège évoque différents points que nous avons abordé dans ce travail universitaire :

Point 4<sup>30</sup>: « *Faire du collège un lieu d'épanouissement et de construction de la citoyenneté, une communauté où l'expérience individuelle et l'activité collective sont privilégiées* ».

---

<sup>30</sup> MENESR, Collège, Mieux apprendre pour mieux réussir 2015, [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

Point 4.5<sup>31</sup>: « *Agir sur le climat scolaire permet de diminuer de façon très importante les phénomènes de violence, améliore la réussite dans les apprentissages de tous les élèves, contrecarre les inégalités scolaires [...] permet de restaurer ou conforter le sentiment d'appartenance et de sécurité* ».

Point 4.3<sup>32</sup> « *la mise en place systématique des Conseils de la Vie Collégienne (CVC)* » signe probablement la fin de l'expérimentation pour laisser place à son institutionnalisation. Au regard des travaux menés, nous pouvons suggérer que cette dernière soit définie (ou pas) de façon souple car une instance trop réglementée, trop cadrée n'inhiberait-t-elle pas les initiatives ?

Il semble intéressant de laisser les élèves aller le plus loin possible dans leur parole ou leurs idées même si certaines positions peuvent déplaire aux adultes. L'enfant est un être en devenir ne dispose pas de tous les droits politiques d'un citoyen et c'est normal. La parole de l'élève, sa place dans l'institution éducative est un sujet éminemment politique. Est-ce pour cette raison qu'il semble avancer si peu ou si lentement ?

## LE CLIMAT SCOLAIRE ET LA PLACE DES PARENTS

La Loi n°2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République redynamise le dialogue entre l'école et les parents :

- Elle introduit dans le code de l'éducation la création d'un espace à l'usage des parents d'élèves dans chaque établissement d'enseignement. Ils doivent rendre effective cette présence des parents au sein des établissements scolaires pour redynamiser le dialogue et rendre l'école beaucoup plus accueillante et bienveillante. Ces espaces sont conçus pour mettre en œuvre cette information, cette communication, cette participation et renforcer les liens entre les parents d'élèves et tous les personnels des établissements scolaires

---

<sup>31</sup> [MENESR, Collège, Mieux apprendre pour mieux réussir 2015, education.gouv.fr](http://MENESR.Collège.Mieux.apprendre.pour.mieux.reussir.2015.education.gouv.fr)

<sup>32</sup> [MENESR, Collège, Mieux apprendre pour mieux réussir 2015, education.gouv.fr](http://MENESR.Collège.Mieux.apprendre.pour.mieux.reussir.2015.education.gouv.fr)

- Elle insiste sur la nécessité de porter une attention particulière aux parents les plus éloignés de l'institution scolaire.

La circulaire interministérielle du 15 octobre 2013 relative au renforcement de la coopération entre les parents et l'école dans les territoires identifie les leviers de la mise en œuvre de la coéducation :

- rendre effectif les droits d'information et d'expression des parents en accordant une attention particulière à ceux les plus éloignés du système éducatif ;
- construire de nouvelles modalités de coopération avec les parents pour une école plus accueillante dans une perspective de coéducation ;
- développer la coordination et la visibilité des actions d'accompagnement à la parentalité.

Il est essentiel de rendre effectif les droits des parents d'élèves et d'encourager leur participation autant que possible à la vie et au fonctionnement de l'établissement scolaire pour développer le sentiment d'appartenance. Pour faire prendre conscience aux parents d'élèves de l'importance et des enjeux, le ministère de l'Education Nationale a décidé de créer une semaine de la démocratie scolaire au moment (octobre) des élections des représentants aux différentes instances. Comme nous l'avons évoqué à différents points de ce travail, la place des parents est l'un des facteurs du climat scolaire. Cette question qui n'est pas nouvelle reste complexe mais ne doit pas pour autant être éludée.

## LE PARCOURS EDUCATIF DE SANTE

Le BO n°5 du 04 février 2016 sur la mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves indique que « *l'éducation à la santé est l'une des composantes de l'éducation à la citoyenneté* ». Il précise aussi que « *l'article L. 121-4-1 du code de l'éducation dispose qu'au titre de sa mission d'éducation à la citoyenneté, le service public de l'éducation*

*prépare les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables et libres, conscients des principes et des règles qui fondent la démocratie »<sup>33</sup>.*

Nous voyons que nos hypothèses rejoignent les préoccupations institutionnelles actuelles et vont dans le sens des apports de la recherche sur ces questions.

Dans le cadre du parcours éducatif à la santé : *« les CVL, et là où elles existent, les MDL, et les CVC seront particulièrement mobilisés ». « Des démarches centrées sur l'amélioration de l'environnement de l'établissement, de la restauration scolaire à l'ergonomie et à la qualité de l'entretien des locaux. La question des sanitaires devra faire l'objet d'une réflexion – associant CVC et CVL – pour répondre aux besoins de santé de tous les élèves ».*

Une autre notion développée dans ce texte valide l'hypothèse selon laquelle le travail en réseau est une force et peut devenir une réussite dans la mesure où il est indiqué qu'« *une coordination des établissements sera recherchée au niveau des bassins et districts* » et qu'« *un travail en réseau des établissements pourra permettre des échanges de pratiques ou de ressources* ».

## AMELIORER LE CLIMAT SCOLAIRE POUR UNE ECOLE SEREINE ET CITOYENNE

La Loi n°2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république *« fait de l'amélioration du climat scolaire une priorité pour refonder une école sereine et citoyenne ».*

La circulaire n° 2016-045 du 29-3-2016 Améliorer le climat scolaire pour une école sereine et citoyenne : généralisation et structuration des groupes académiques parue au BO n°13 du 31 mars 2016 précise qu'« *un bon climat permet une amélioration des résultats*

---

<sup>33</sup> Ministère de l'Éducation Nationale. BO n°5 du 04 FEVRIER 2016 sur la mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves

*scolaires, du bien-être des élèves et des adultes, une diminution des violences en milieu scolaire, des problèmes de discipline, d'absentéisme, de décrochage scolaire et une plus grande stabilité des équipes. Si l'amélioration de ce climat repose sur la prévention et le traitement des problèmes de violence et d'insécurité, elle s'appuie également sur la redynamisation de la vie en milieu scolaire dans tous ses aspects, pédagogiques et éducatifs. Le climat scolaire reflète en effet le jugement qu'ont les parents, les personnels et les élèves de leur expérience, en partie subjective, de la vie et du travail au sein de l'École. La notion de climat peut cependant être mesurée par les enquêtes nationales de victimation et de climat scolaire qui permettent d'objectiver des données. [...] L'amélioration du climat scolaire consiste à agir sur plusieurs facteurs dans le temps, en prenant en compte le contexte des écoles et des établissements scolaires. ».*

Nous pouvons constater que les questions relatives à la notion de climat scolaire sont particulièrement présentes dans les publications institutionnelles. Comment interpréter la multiplication de ces écrits ? Est-ce uniquement le témoignage d'une priorité forte ou le signe d'une appropriation relative de ce sujet dans les établissements ?

## CIRCULAIRE DE RENTREE 2016

La circulaire n° 2016-058 du 13-4-2016 – Circulaire de rentrée parue au BO n°15 du 14 avril 2016 consacre plusieurs paragraphes aux questions traitées dans ce mémoire. Dans la suite de ce qui a pu apparaître tant dans la revue de littérature que l'expérimentation ou les publications institutionnelles, il est écrit que « *l'environnement scolaire, qui relève de la responsabilité de toute l'équipe éducative, influe sur l'hygiène, la santé et le bien-être individuel et collectif des élèves. Cette approche doit être reliée à la promotion de la santé et au sentiment d'appartenance à l'établissement. Cela peut faire l'objet d'une réflexion au sein du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), de la commission d'hygiène et de sécurité (CHS), du conseil de la vie collégienne (CVC) et du conseil de la vie lycéenne (CVL). Des actions éducatives et pédagogiques peuvent ainsi être élaborées et la mise en place d'un projet doit supposer un travail commun de l'ensemble des acteurs concernés : élèves, parents, équipes éducatives et pédagogiques, équipe de direction,*

*assistants de service social, agents, infirmiers et médecins, voire représentants de la collectivité territoriale ».*

Elle poursuit en évoquant en ces termes l'éducation à la citoyenneté : « *Les valeurs de notre République et de notre système éducatif s'expriment à l'École selon le principe de laïcité, [...] dans l'ensemble des enseignements et des initiatives, menées à l'échelle de la classe, de l'école ou de l'établissement, qui concourent, tout au long de l'année, à l'éducation à la citoyenneté. [...] L'appropriation par les élèves de ces principes et valeurs énoncés dans les programmes d'enseignement moral et civique doit trouver une expression concrète, notamment par la **participation aux instances de la vie collégienne et lycéenne**. Pour leur assurer la meilleure visibilité, toutes les élections des représentants des élèves au sein de ces instances seront regroupées [...]. La circulaire « Pour un acte II de la vie lycéenne » détaille une série de mesures destinées à favoriser l'**engagement des élèves au lycée** [...]. Il convient d'accompagner cette dynamique nouvelle en faveur de la vie lycéenne, élément essentiel à l'**amélioration du climat scolaire** au lycée ».*

Elle précise ce point en indiquant qu'« *un **climat scolaire serein**, garant de la sécurité de chacun, constitue la condition première de la réussite des élèves dans leurs apprentissages et des enseignants dans l'exercice de leurs missions.[...] La coéducation joue un rôle essentiel pour instaurer un climat propice à la réussite de chaque élève ».*

Ce travail universitaire cherche à montrer en quoi le CVC a pu contribuer à être un outil d'amélioration du climat scolaire et semble avoir, dans une certaine mesure, anticipé les attentes institutionnelles actuelles sans en réaliser une application béate mais plutôt contextualisée et adaptée au plus près des besoins des usagers de l'institution éducative.

En effet, Condette (2015) évoque en ces termes l'expérimentation présentée dans ce mémoire : « *Lorsqu'une politique d'établissement se manifeste de manière volontariste en faveur des élèves, une impulsion interne est alors donnée. Par les activités variées qui sont menées (espace de parole, rénovation du cadre de vie du collège, actions de solidarité...), notamment à l'initiative des élèves qui se disent portés par ce projet et encouragés par les personnels et l'équipe de direction qui leur font confiance, on constate un changement d'état d'esprit et de comportement, où chacun peut exprimer son point de vue dans le respect d'autrui. Ce projet expérimental a créé une véritable émulation parmi les élèves et*

*les personnels et apporte un renouveau participatif perceptible qui se décline dans diverses actions éducatives et aussi en classe dans l'apprentissage des savoirs. Si « l'effet établissement » est sans doute une dimension à retenir pour bien comprendre comment se déclinent concrètement les directives ministérielles, il est ici pertinent de le corrélérer à un « effet acteur (s) » qui enclenche une dynamique fédératrice au sein et même au-delà de l'établissement en créant de nouvelles habitudes de travail et de nouvelles habitudes de vie collective ».*

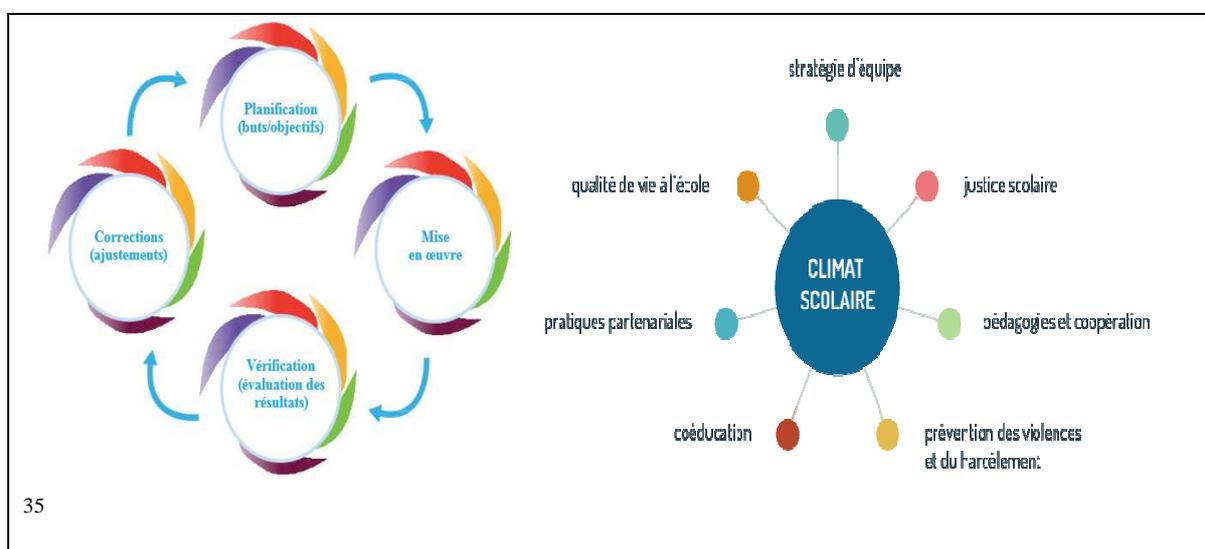
Les références que nous venons d'évoquer semblent faire le lien entre les éléments universitaires montrés en partie 1 et l'expérimentation menée. A ce stade, nous avons pu mesurer le rôle d'impulsion du chef d'établissement dans la mise en place et le suivi du CVC. La question de l'intéressement des équipes et leur mobilisation sur cette thématique est également traitée.

Cette volonté d'amélioration du climat scolaire est un élément primordial pour une institution éducative dont la gestion des ressources humaines est le cœur de métier. L'apport pour les personnels est également à corrélérer entre le climat scolaire et les apprentissages.

## LE CLIMAT SCOLAIRE ET LA DEMARCHE QUALITE

Nous avons vu précédemment que les 7 facteurs identifiés pour le climat scolaire doivent être étudiés de façon systémique. En cela, le travail à mener sur le climat scolaire se rapproche du concept de démarche qualité. « *Le cycle d'assurance qualité établi par la recommandation européenne du 18 juin 2009<sup>34</sup> est construit selon la roue de Deming* ». Il est intéressant de mettre ici, en parallèle, les deux schémas :

Figure 39 : Présentation des schémas représentant la démarche qualité et la méthode climat scolaire



La démarche qualité est, comme le climat scolaire, contextualisée et se fonde sur les principes suivants<sup>36</sup> :

- *l'attention aux parties prenantes internes et externes à l'établissement,*
- *l'importance du leadership et l'engagement de la direction,*

<sup>34</sup> Recommandation du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2009, in Journal Officiel de l'Union Européenne du 08 juillet 2009

<sup>35</sup> Ministère de l'éducation Nationale. (2014). Qualéduc. Guide d'auto-évaluation en lycée proposant des formations et enseignements professionnels.

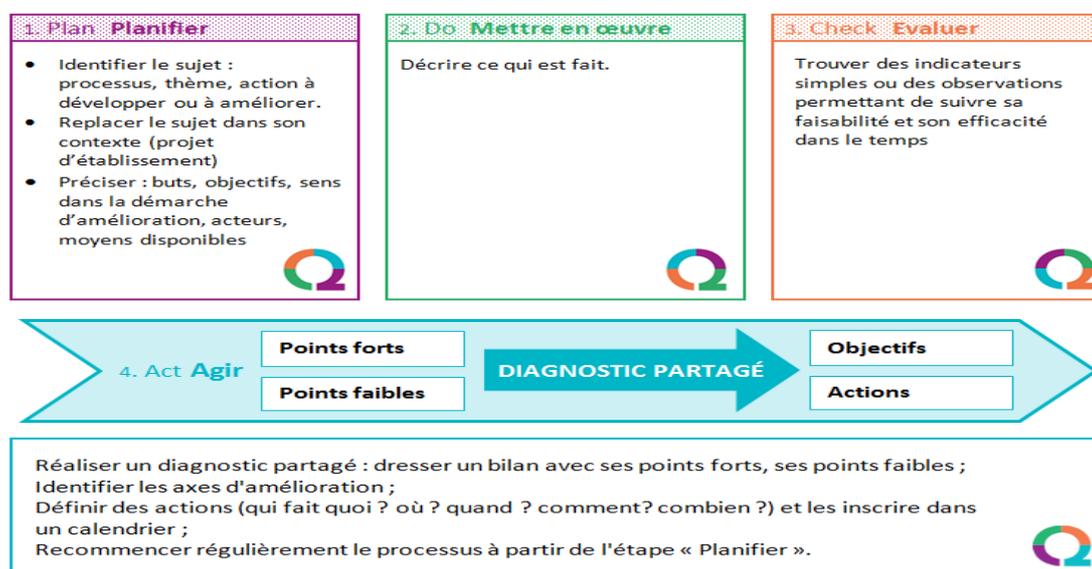
<sup>36</sup> Ministère de l'éducation Nationale. (2016). Qualéduc, tous ensemble pour réussir. Guide d'auto-évaluation en établissement de formation. Formations et enseignements professionnels.

- la démarche participative, l'implication des personnels,
- l'approche processus,
- l'analyse des risques : prévention plutôt que correction,
- l'amélioration continue,
- l'évaluation et l'auto-évaluation factuelle et fondées sur les données, les faits.

Nous avons pu aborder tous ces points en travaillant sur le climat scolaire. Ce qui nous permet de traiter cette question sous l'angle de la démarche qualité. Le guide produit sur ce sujet précise que « l'enjeu de cette démarche est d'améliorer l'efficacité et l'équité du système d'éducation et de formation. Il s'agit, par là, de viser la réussite des apprenants tout en contribuant à la mise en place de conditions de travail sereines pour les personnels. En ce sens, Qualéduc participe également à l'amélioration du climat scolaire »<sup>37</sup>.

La méthode Qualéduc a développé des fiches thématiques (toutes construites sur le même modèle) qui proposent « un processus d'analyse et de propositions d'actions ».

**Figure 40 : Fiche thématique "type" de Qualéduc**



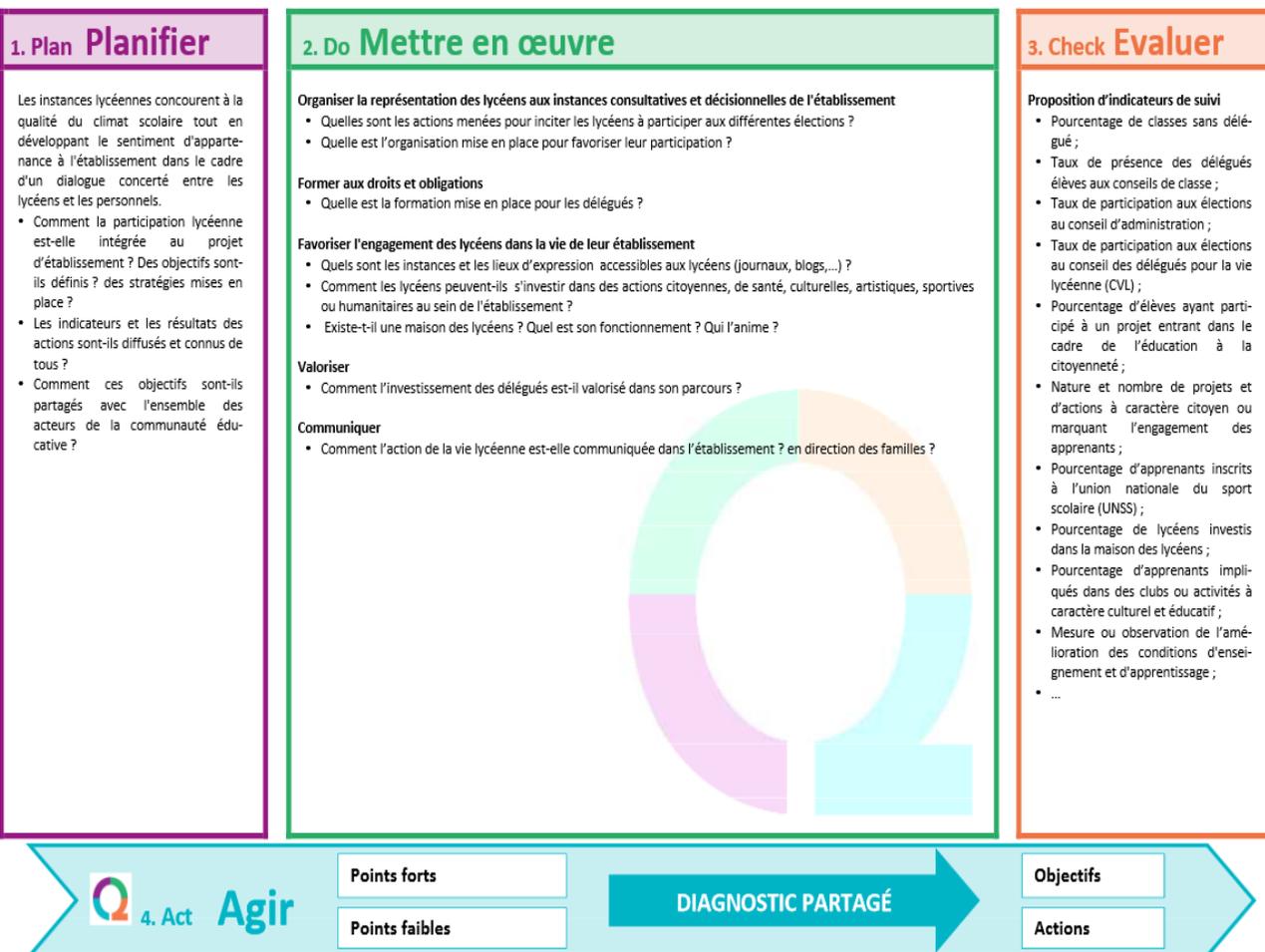
<sup>37</sup> Ministère de l'éducation Nationale. (2016). Qualéduc, tous ensemble pour réussir. Guide d'auto-évaluation en établissement de formation. Formations et enseignements professionnels.

Figure 41 : Fiche thématique Qualéduc n°2 : Vie lycéenne et citoyenneté

## 2. Vie lycéenne et citoyenneté



**Code de l'éducation** : art. R. 421-43 à R. 421-45 (conseil des délégués pour la vie lycéenne CVL), art. L.515-2, art. R. 515-9 (droit d'association), art. R. 511-8 (droit de publication), art. R. 511-10 (droit de réunion)  
**Circulaires** : n° 2010-129 du 24-8-2010 (responsabilité et engagement des lycéens), n° 2014-092 du 16-7-2014 (favoriser l'engagement des élèves).



La démarche qualité est un processus continu qui influe et oriente le projet d'établissement. Elle constitue au quotidien, pour le chef d'établissement, un levier important de pilotage, particulièrement des ressources humaines.

Ce travail de recherche nous amène à penser que les ressources humaines jouent un rôle prépondérant dans l'amélioration du climat scolaire. Le chef d'établissement occupe une place particulière.

Il est en charge de l'impulsion dans la mise en place et le suivi du CVC ou du CVL. C'est lui qui va permettre à tous les personnels (pas uniquement les enseignants) de s'y impliquer et d'y contribuer.

L'un des leviers pour le chef d'établissement consiste à montrer aux équipes l'intérêt qu'elles peuvent avoir, en termes de climat dans les apprentissages, à s'investir dans toutes les actions qui concourent à la parole de l'élève.

Nous avons pu voir en effet, qu'un élève qui se sent en confiance, qui peut développer un sentiment d'appartenance, son esprit de responsabilisation est un élève qui se sent bien et dont les résultats scolaires seront positifs. Le pilotage des ressources humaines sur ce point particulier joue un rôle déterminant pour sa réussite.

Nous émettons l'hypothèse que le mode de management du chef d'établissement va fortement influencer sur le fonctionnement de l'établissement. Notre propos n'a pas vocation à apporter une contribution exhaustive sur les modes de management. Cependant, l'établissement scolaire étant un espace administré et placé sous l'autorité du chef d'établissement, son action influe fortement sur son fonctionnement. De sa capacité à assurer un pilotage efficace de l'établissement et en premier lieu de ses acteurs qui constituent la communauté éducative dépendra la mise en place d'un climat bienveillant favorisant son amélioration.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette réflexion sur les conseils de la vie collégienne a démarré en mai 2013. Le travail de terrain depuis trois ans et le travail de recherche universitaire cette année m'ont permis de développer mes connaissances et compétences sur la question du climat scolaire, des instances, de la parole de l'élève.

Au terme de ce travail, qui constitue, à titre personnel, un point d'étape important, j'ai pu mesurer à quel point la question de la construction de l'élève comme citoyen participant à la vie de la cité était essentielle.

J'ai pu voir comment la question de l'éducation à la citoyenneté est abordée dans différents systèmes éducatifs. La cohabitation reste souvent délicate entre l'éducatif et le pédagogique. Il est nécessaire d'aborder la notion de climat scolaire de façon systémique notamment au regard de la subjectivité contextualisée de chacun des acteurs d'un même environnement.

Aborder la question des instances revient à parler de la place que l'on souhaite accorder à la parole de l'élève et ses conséquences sur l'équilibre, toujours instable, d'une communauté éducative partagée entre intérêt personnel et intérêt collectif.

La stratégie de mise en réseau d'établissements semble être un atout important de l'expérimentation. La détermination des acteurs paraît aussi avoir constitué une force. Le philosophe Alain (Emile Chartier, dit) disait : *« ce n'est point parce que j'ai réussi que je suis content; mais c'est parce que j'étais content que j'ai réussi »*. Nous pouvons émettre l'hypothèse que le contexte de chacun des établissements et les ressources humaines dont il dispose peuvent être un facteur déterminant.

Les établissements qui ont poursuivi cette expérimentation sur trois ans, et qui je l'espère la poursuivront, ont pu témoigner d'une amélioration de leur climat scolaire et une réelle appropriation de l'instance par ces acteurs, notamment les élèves. Ce paramètre s'explique-t-il, en partie, par l'absence de cadrage national du fonctionnement de l'instance ? En effet,

contrairement au CVL, le CVC qui n'est régi par aucune circulaire permettra-t-il de contextualiser, au plus près des usagers, le fonctionnement de l'instance dans le respect des lois de la République ?

La question de l'engagement des élèves mais aussi des personnels et au delà du management des ressources humaines dans les institutions éducatives que sont les collèges et les lycées s'exprime tout au long de cet écrit. La confiance et leur responsabilisation faite aux acteurs constitue par ailleurs un atout très important.

Nous pourrions prolonger la réflexion sur le mode d'engagement des élèves. Faut-il privilégier un mode participatif ou un mode représentatif ? La mise en place d'un mode aléatoire, varié, différent de désignation des CVC constitue-t-elle une réelle innovation réussie ? Le choix de ce modèle est-il dépendant d'un contexte d'établissement ? Doit-on chercher une normalisation de cette instance ?

Les réflexions autour de l'amélioration du climat scolaire, de la place de l'élève et des parents dans l'institution éducative est un sujet qui semble vouloir être au cœur des préoccupations du système éducatif français et qui pourrait nous amener à rapprocher cette question du contexte sociétal et politique.

## BIBLIOGRAPHIE

ARENDT. H. (1972). La crise de l'éducation, in *La crise de la culture*, Gallimard, 1972, 380 p.

ASTOR. R.A, GUERRA. N., VAN ACKER. R. (2010). How can we improve school safety research ? *Educational Researcher*, 39 (1), 69-78.

AUDIGIER. F. (2000). Concepts de base et compétences clés pour une éducation à la citoyenneté démocratique. Strasbourg : Conseil de l'Europe, Conseil de la coopération culturelle.

AUDIGIER. F. (2007). L'éducation à la citoyenneté dans ses contradictions. *Revue internationale d'éducation*, n°44, p. 25-34.

BECQUET. V. (2009). « Se saisir du conseil de la vie lycéenne : des principes à l'exercice de la fonction de délégué », *Carrefours de l'éducation* (n°28), p. 65-80. DOI 10.3917/cdle.028.0065

BENBENISHTY. R, ASTOR. R.A, (2005). School violence in context : culture, neighborhood, family, school, and gender. New York : Oxford University Press

BIRZEA. C., KERR. D. & MIKKELSEN. R. et al. (2005). Etude panaeuropéenne des politiques d'éducation à la citoyenneté démocratique. Strasbourg : Conseil de l'Europe.

BLONDIAUX. L. et SINTOMER. Y (dir). (2002). Démocratie et délibération. *Politix*, n°57

BOULINEAU. A. (2009). Vers une vie scolaire refondée. *Les cahiers d'Education&Devenir*, n°2, p. 80

BOZEC. G., (2016). Education à la citoyenneté à l'école – politiques, pratiques scolaires et effets sur les élèves. CNESCO-Rapport scientifique.

BREST. J. (2014). Conseil de la vie collégienne : une initiative sur tout un bassin. Publication sur le site climat scolaire du Ministère de l'éducation Nationale le 24 septembre 2014.

<https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/agir/ressource/ressourceId/conseil-de-la-vie-collegienne-une-initiative-sur-tout-un-bassin.html>

BREST. J. (2014). Conseil de la vie collégienne : une initiative sur tout un bassin. Publication sur le site climat scolaire du Ministère de l'éducation Nationale le 26 novembre 2014.

<https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/agir/ressource/axeId/coeducation/ressourceId/point-detape-n1-les-conseils-de-la-vie-collegienne-une-initiative-sur-tout-un-bassin.html>

BREST. J. (2015). Mise en place de Conseils de la Vie Collégienne (CVC) dans les collèges du district. Publication Expériméthèque Bibliothèque des expérimentations pédagogiques, fiche n°11083.

<http://eduscol.education.fr/experitheque/fiches/fiche11083.pdf>

COHEN. J. (2006). Social, emotional, ethical and academic education : creating a climate for learning, participation in democracy and well-being. *Harvard Educational Review*, 76 (2), Summer, 201-237.

CONDETTE. S., (2015). Quels espaces de parole pour les élèves dans les établissements secondaires français ? Etat des lieux et propositions. *Cahier d'Education & Devenir* n°25, 78-86.

CONDETTE-CASTELAIN. S. (2004). La participation lycéenne et le rapport des élèves à la loi, *Spirale – Revue de Recherches en Education*, N°34

CONDETTE-CASTELAIN. S. (2009). « L'implication des élèves dans la vie de l'établissement : regards croisés des enseignants et des conseillers principaux d'éducation », *Carrefours de l'éducation* (n°28), p. 53-64. DOI 10.3917/cdle.028.0053.

CONDETTE. S., NONIN. C. (2014). *La médiation par les élèves. Enjeux et perspectives pour la vie scolaire*. Scéren-Canopé, p. 19

DAMOUR. T. (2012). L'éducation à la citoyenneté en Europe. *Education & Formations*, n°82, p. 79-88.

DEBARBIEUX, E et al. (2012). Le « Climat scolaire »: définition, effets et conditions d'amélioration. *Rapport au Comité scientifique de la Direction de l'enseignement scolaire, Ministère de l'éducation nationale*. MEN/DGESCO/Observatoire International de la Violence à l'École. 25 pages.

DE PEDRO. K., (2012), School Climate Improvement in Schools: A Comprehensive Theoretical and Methodological Approach, Review of the Literature, *Rossier School of Education*, University of Southern California.

DURAND. D. (2013)., *Délégué Flash 2014 – Guide à l'usage des lycéens*. Scéren crdp Grenoble, 285 p.

DURKHEIM. E. (1922)., *Education et sociologie*. Paris : Les Presses Universitaires de France, 1968, 121 p. Première édition : 1922.

DURU-BELLAT. M., MEURET. D., (2010). *Les sentiments de justice à et sur l'école*. Bruxelles : De Boeck Supérieur, « Pédagogie en développement », 280 p.

ECCLES. J.S, WIGFIELD. A, MIDGLEY. C, REUMAN. D, MACLVER. D, FELDLAUFER. H. (1993). Negative effects of traditional middle schools on student's motivation. *Elementary school journal*, 93, 553-574.

FEYFANT.A., (2010). L'éducation à la citoyenneté. *Dossier d'actualité de la VST*, n°57.

FINNAN. C, SCHNEPEL. K, ANDERSON. L (2003). Powerful learning environments : the critical link between school and classroom cultures. *Journal of child & adolescent trauma*, 4 (4), 339-360

FRANCISCO. F., GARCIA Pérez. et al. (2009). « La participation des enfants et des jeunes dans les écoles espagnoles : expériences à Séville », *Carrefours de l'éducation* (n°28), p. 111-122.

GELLER. J., VOIGHT. A., WEGMAN. H, NATION. M. (2013). How Do Varying Types of Youth Civic Engagement Relate to Perceptions of School Climate ?. *Applied developmental science*, 17(3), p. 135-147.

GHAITH. G (2003). The relationship between forms of instruction, achievement and perceptions of classroom climate. *Educational research*, 45, 83-93

GOODENOW. C, GRADY. K.E (1993). The relationship of school belonging and friend's values to academic motivation among urban adolescent students. *Journal of experimental education*, 62 (1), 60-71

HABERMAS. J. (1997). *Droit et démocratie*. Entre faits et normes. Paris : Gallimard, 560 p.

LEFEBVRE. R. et NONJON. M. (2003). « La démocratie locale en France : ressorts et usages », *Sciences de la société*, n°60.

MONJO. R. (1998). L'éducation à la citoyenneté : socialisation républicaine ou socialisation démocratique ? *Vers une socialisation démocratique*, Nîmes : Théétète.

ORTEGA. R, DEL REY. R, SANCHEZ. V., (2011). *Nuevas dimensiones de la convivencia escolar. Ciberconducta y relaciones en la red : Ciberconvivencia*. Ministerio de educacion. Laboratorio de estudios sobre convivencia y prevencion de la violencia.

OSLER. A. & STARSKEY. H. (2006). « Education for democratic citizenship : a review of research, policy and practice ». *Research Papers in Education*, vol. 21, n°4, p. 433-466

PAGONI. M. et al. (2009). « Participation et éducation à la citoyenneté », *Carrefours de l'éducation* (n°28), p. 3-8. DOI 10.3917/cdle.028.0003

PAGONI. M. (2009). « La participation des élèves en questions. Travaux de recherche en France et en Europe », *Carrefours de l'éducation* (n°28), p. 123-149. DOI 10.3917/cdle.028.0123

PAGONI. M., (2009). « Rencontre avec François Audigier : Education à la citoyenneté et participation », *Carrefours de l'éducation* 2009/2 (n°28), p. 150-159. DOI 10.3917/cdle.028.0150

PAGONI. M. BAEZA. C. BAILLEUL. M. CASANOVA. R. CONDETTE. S. LE FLOCH. M-C.. (2015). Comprendre et prévenir les conduites de harcèlement entre pairs au collège. *Rapport pour le Rectorat de Lille*. Laboratoire CIREL.

PICQUENOT. A. (2009). La vie scolaire : pour un élève autonome et responsable. *Les cahiers d'Education&Devenir*, n°2, p. 6

ROWE. D. (2003). The business of school councils : An investigation into democracy in schools. Second edition. London : Citizenship Foundation.

SOULE. D.A. GOTTFREDSON. D.C. (2003). When and where are our children safe ? An exploratory study on juvenile victimization and delinquency ? *The American Society of criminology 55th annual meeting*. Denver, Colorado.

VITALI. C. (2009). La vie scolaire quelque part dans l'incertain.... *Les cahiers d'Education&Devenir*, n°2, p. 10

WILSON. D. (2004). The interface of school climate and school connectedness and relationships with aggression and victimization. *Journal of School Health*, 74(7), 239-299.

ZINS. J.E., BLOODWORTH. M. R., WEISSBERG. R. P., WALBERG. H. J., (2004). The scientific base linking social and emotional learning to school success on social and emotional learning : what does the research say ? (pp. 3-22). New York : Teachers College Press

### **Sitographie**

<http://www.education.gouv.fr>

<http://eduscol.education.fr>

<http://www.cndp.fr/climatscolaire>

<http://www.reseau-canope.fr/climatscolaire>

<http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr>

<http://www.education.gouv.fr/vie-lyceenne/pid29865/vie-lyceenne.html>

[Circulaire n° 2010-129 du 24 août 2010 "Responsabilité et engagement des lycéens"](#)

Circulaire n° 2014-092 du 16-7-2014 « Favoriser l'engagement des élèves » :

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=81301](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=81301)

## TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma de la méthode climat scolaire .....	33
Figure 2 : Schéma représentant les grandes étapes de l'expérimentation.....	57
Figure 3 : Sexe (lycée et collègue) .....	76
Figure 4 : Age (lycée et collègue) .....	77
Figure 5 : lycée fréquenté.....	78
Figure 6 : Collège fréquenté en 2013-2014 par les lycéens.....	79
Figure 7 : collège fréquenté.....	80
Figure 8 : As-tu eu des doutes sur ton choix d'orientation ? .....	82
Figure 9 : As-tu des doutes sur ton choix d'orientation ?.....	82
Figure 10 : As-tu choisi ton orientation ? .....	83
Figure 11 : As-tu participé à une journée d'intégration et/ou d'immersion ?.....	83
Figure 12 : As-tu ou vas-tu participer à une journée d'intégration et/ou d'immersion ?.....	84
Figure 13 : As-tu reçu des informations de lycées quand tu étais au collège ?.....	84
Figure 14 : As-tu ou vas-tu recevoir des informations de lycées ?.....	85
Figure 15 : As-tu réussi à changer d'orientation en cours d'année ?.....	85
Figure 16 : Es-tu satisfait de ton emploi du temps ?.....	86
Figure 17 : As-tu ressenti un changement de rythme ?.....	86
Figure 18 : Te questionnes-tu sur un éventuel changement de rythme en 2 <sup>nde</sup> ?.....	87
Figure 19 : Estimes-tu avoir plus de travail personnel ?.....	87
Figure 20 : Penses-tu qu'il y aura plus de travail personnel ? .....	88
Figure 21 : As-tu des difficultés pour t'organiser ?.....	88
Figure 22 : Penses-tu que tu auras des difficultés pour t'organiser ?.....	88
Figure 23 : Par rapport au collège, penses-tu que les relations entre élèves ont changé ?.....	92
Figure 24 : Penses-tu que les relations entre élèves vont changer au lycée ? .....	92
Figure 25 : Par rapport au collège, penses-tu que les relations élèves/adultes de l'établissement ont changé ? .....	92

Figure 26 : Penses-tu que les relations entre élèves et adultes vont changer au lycée ? .....	93
Figure 27 : As-tu bien vécu ton arrivée en 2 <sup>nd</sup> e ? .....	93
Figure 28 : As-tu rencontré des problèmes d'intégration ? .....	94
Figure 29 : Penses-tu que tu vas rencontrer des problèmes d'intégration au lycée ?.....	94
Figure 30 : Penses-tu avoir plus de droits en lycée qu'en collège ? .....	95
Figure 31 : Penses-tu que tu vas avoir plus de droits en lycée qu'en collège ? .....	95
Figure 32 : As-tu participé aux actions du CVC ?.....	95
Figure 33 : As-tu entendu parler du CVC l'an dernier dans ton collège ?.....	96
Figure 34 : Participes-tu aux actions du CVC ? .....	96
Figure 35 : As-tu reçu des informations de lycéens de 1ere/Tle ?.....	97
Figure 36 : As-tu trouvé des réponses à tes questions ? Auprès de qui ? .....	97
Figure 37 : Si tu es en difficulté, sais-tu qui peut t'aider ? .....	98
Figure 38 : De façon générale, auprès de qui, as-tu trouvé des réponses à tes questions ? .....	98
Figure 39 : Présentation des schémas représentant la démarche qualité.....	133
Figure 40 : Fiche thématique "type" de Qualéduc.....	134
Figure 41 : Fiche thématique Qualéduc n°2 : Vie lycéenne et citoyenneté .....	135

## TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Amélioration du climat scolaire .....	147
Annexe 2 : Le ministère de l'Education nationale expérimente les conseils de la vie collégienne : <a href="http://www.saecl-unsas.org/infos/2001_2002/consviecolleg.htm">http://www.saecl-unsas.org/infos/2001_2002/consviecolleg.htm</a> .....	148
Annexe 3 : Expérimentation de mise en place de CVC : <a href="http://www.cap-education.fr/article-conseils-de-la-vie-collegienne-un-atout-pour-le-nouveau-college-124611656.html">http://www.cap-education.fr/article-conseils-de-la-vie-collegienne-un-atout-pour-le-nouveau-college-124611656.html</a> .....	149
Annexe 4 : <b>Les textes officiels de la vie lycéenne</b> .....	152
Annexe 5 : Questionnaires collèges et lycées .....	156

Annexe 1 : Amélioration du climat scolaire



© MEN - Février 2013

Annexe 2 : Le ministère de l'Education nationale expérimente les conseils de la vie collégienne : [http://www.saecl-unsat.org/infos/2001\\_2002/consviecolleg.htm](http://www.saecl-unsat.org/infos/2001_2002/consviecolleg.htm)

Le ministère de l'Education nationale lance dans les collèges une expérimentation des conseils de la vie collégienne. Selon un projet de circulaire relative à cette expérimentation, la DESCO (Direction de l'enseignement scolaire) du ministère explique qu'elle souhaite que l'expérimentation puisse être menée "dans le plus grand nombre de collèges possibles", collèges volontaires, et qu'elle puisse être mise en place "dès le premier trimestre de l'année scolaire 2001-2002". Ce projet de circulaire a été envoyé mi-octobre 2001 par la DESCO aux recteurs, inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education nationale et chefs d'établissement.

Selon la DESCO, le conseil de la vie collégienne doit répondre "au souci d'instaurer un dialogue plus efficace entre les collégiens et les autres membres de la communauté éducative sur toutes les questions relatives à la vie et au travail scolaires", celles du projet d'établissement, du règlement intérieur, de l'organisation du temps scolaire, du travail personnel et du soutien aux élèves, de l'information liée à l'orientation, de la santé, de la sécurité, de la formation des délégués, et de l'organisation d'activités sportives, culturelles et périscolaires. "Le conseil de la vie collégienne devrait permettre de mieux associer les élèves au processus de décision et de favoriser une meilleure prise en compte par le conseil d'administration et l'ensemble de la communauté éducative des attentes et des propositions des élèves.

La DESCO précise que la taille du conseil de la vie collégienne peut aller de dix à vingt membres, la moitié devant être des représentants des élèves et l'autre des personnels de l'établissement et des parents d'élèves. La DESCO souhaite qu'une partie au moins des élèves du conseil de la vie collégienne soit élue directement par l'ensemble des collégiens. Elle souhaite également que les travaux et propositions de ce conseil soient soumis au conseil d'administration et que les élèves élus au conseil d'administration puissent siéger au conseil de la vie collégienne. Les chefs d'établissement sont invités à s'inspirer du mode de scrutin de l'élection des élèves des CVL (conseils de la vie lycéenne).

La DESCO signale qu'elle suivra et évaluera l'expérimentation au niveau national, en liaison avec les inspections générales.

Annexe 3 : Expérimentation de mise en place de CVC : <http://www.cap-education.fr/article-conseils-de-la-vie-collegienne-un-atout-pour-le-nouveau-college-124611656.html>

Commençons par une devinette. De quand datent les propositions suivantes : (a) *Inventorier et prendre en compte les besoins exprimés par les élèves ; (b) Travailler sur le repérage, l'image et la qualité de l'espace socio-éducatif ; (...) (c) Prévoir des plages horaires en tenant mieux compte des rythmes scolaires (...); (d) Accompagner les élèves dans l'organisation de journées portes ouvertes et de projets humanitaires; (e) Valider et valoriser dans une rubrique du bulletin trimestriel ou sur le dossier de l'élève, relative à la vie scolaire, toute participation réussie et dont l'effet est formateur (...). (f) Créer une maison des élèves dans tous les collèges et les lycées ; (g) Associer les élèves, quel que soit leur âge, à la gestion de cette maison, en facilitant la constitution d'un bureau élèves mineurs/élèves majeurs ou adultes, à parité de nombre et de fonction; associer les membres de la communauté éducative, notamment les parents d'élèves (...)* ?

Elles ont été remises au siècle dernier, par le recteur René Blanchet au ministre Claude Allègre dans un rapport intitulé *La Vie de l'élève et des établissements scolaires*. Seize ans ont passé. Les maisons des lycéens existent désormais, mais pas les maisons des collégiens...

### **Frémissement**

En cette rentrée 2014, on peut toutefois noter un frémissement. Les conseils pour la vie collégienne ont été expérimentés dans de nombreuses académies (Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Créteil, **Lille**, Limoges, Lyon, Montpellier, Paris, Rennes, Strasbourg, Versailles...), dans la logique de *Refondons l'école de la République*, synthèse de la concertation de 2012, qui indiquait : « *renforcer le rôle des instances représentatives que représentent les conseils de la vie lycéenne et en expérimentant, au collège, la mise en place de conseils de la vie collégienne* ». Ils sont cette année en voie de généralisation dans l'académie de Montpellier. Il s'agit là d'une démarche de politique éducative majeure.

Qui a enseigné en collège a nécessairement entendu en conseil de classe les élèves délégués être vivement interrompus d'un tranchant « ce n'est pas le lieu ! » quand ils tentent d'évoquer par exemple la queue au restaurant scolaire. Bien entendu, ce n'est pas

non plus le lieu au conseil d'administration, où l'on parle de choses encore plus sérieuses. Du coup, il n'y a toujours pas de lieu pour « inventorier et prendre en compte les besoins exprimés par les élèves » comme le proposait René Blanchet il y a 16 ans. Les conseils de vie collégienne répondent à cette nécessité. Dans un billet de juin dernier, je faisais référence à une enquête menée par Jonathan Dallaporta (étudiant en ESPE) auprès de collégiens en 2013-14. *« Que disent les collégiens qu'il a interrogés par sondage sur les locaux scolaires, le temps scolaire, et les relations entre élèves ? Le local qui recueille le moins d'avis positifs est la salle de permanence, suivie par le restaurant scolaire. Le temps qui recueille le moins d'avis positifs est l'heure de permanence. L'espace-temps où les relations entre élèves sont les moins bonnes est la classe. » Je n'avais pas repris dans ce billet les réponses des collégiens à des questions ouvertes. Elles sont éloquentes : pour l'un, l'objectif serait que « les collégiens n'aient pas l'envie de partir mais de rester au collège », pour une autre, que « le collège ne soit pas un lieu où on a seulement des cours, des rapports et des heures de colle ».*

Cette enquête confirme bien la nécessité d'« inventorier et prendre en compte les besoins des élèves » si l'on veut créer les meilleures conditions possibles pour qu'ils apprennent dans un climat de confiance, où ils se savent écoutés. Les conseils de vie collégienne, loin d'être un gadget ou une coquille vide, peuvent devenir un élément clé de la gouvernance des collèges pour créer les conditions de la réussite éducative. Pour qu'il en soit ainsi, il faudra éviter de les cantonner à des réunions alibis, sans suivi ni portée, comme ce fut le cas pour bien des conseils de la vie lycéenne.

### **Socle commun**

La présence et l'écoute active du Principal seront déterminantes. Le débat portera sur l'ensemble des questions qui touchent les collégiens, le restaurant scolaire, les sanitaires, le foyer, bien sûr, mais aussi le budget de l'établissement, le fonctionnement du centre de documentation et d'information, l'organisation des emplois du temps, des épreuves communes. Si cette instance est une instance consultative, elle est également dotée d'un pouvoir d'initiative : deux ou trois actions menées au cours d'une année scolaire, dans les domaines de la solidarité, de l'environnement, du bien vivre ensemble, lui donnent aux yeux des élèves, des parents, des personnels, une pleine visibilité et renforcent sa légitimité.

On le voit, le conseil de la vie collégienne constitue pour les établissements un levier permettant de développer l'accès des élèves à des domaines variés du socle commun de connaissances de compétences et de culture, notamment la formation de la personne et du citoyen, l'observation, la compréhension et les représentations du monde et l'activité humaine. Il peut être un moyen, en 2014, d'atteindre les objectifs formulés par René Blanchet en 1998 : (a) l'école, lieu de sérénité et de mieux être; (b) l'établissement, espace de démocratie vivante, (c) l'élève, autonome et créatif, (d) la communauté éducative, ouverte sur l'extérieur.

## Annexe 4 : Les textes officiels de la vie lycéenne

(<http://www.education.gouv.fr/cid73240/consulter-les-textes-officiels.html>)

### **Droit et devoirs des lycéens**

Textes généraux : [Article L. 511-2, code de l'éducation](#)

Responsabilité et engagement des lycéens : [Circulaire n° 2010-129 du 24 août 2010 "Responsabilité et engagement des lycéens"](#)

Droit d'association : Les mineurs de seize ans révolus peuvent librement constituer une association. Sous réserve d'un accord écrit préalable de leur représentant légal, ils peuvent accomplir tous les actes utiles à son administration, à l'exception des actes de disposition. Le fonctionnement, à l'intérieur des lycées, d'associations déclarées qui sont composées d'élèves et, le cas échéant, d'autres membres de la communauté éducative de l'établissement est autorisé par le conseil d'administration, après dépôt auprès du chef d'établissement d'une copie des statuts de l'association, sous réserve que leur objet et leur activité soient compatibles avec les principes du service public de l'enseignement ; en particulier, elles ne peuvent avoir un objet ou une activité de caractère politique ou religieux.

[Article 2 bis, loi du 1er juillet 1901 modifiée par la loi n°2011-893 du 28 juillet 2011](#)

[Article R. 511-9, code de l'éducation](#)

Droit de publication : Les publications rédigées par des lycéens peuvent être librement diffusées dans l'établissement."Toutefois, au cas où certains écrits présenteraient un caractère injurieux ou diffamatoire, ou en cas d'atteinte grave aux droits d'autrui ou à l'ordre public, le chef d'établissement peut suspendre ou interdire la diffusion de la publication dans l'établissement ; il en informe le conseil d'administration."

[Article R. 511-8, code de l'éducation](#)

[Circulaire n° 2002-026 du 1er février 2002 relative aux publications réalisées et diffusées par les élèves dans les lycées](#)

[Circulaire n° 2002-025 du 1er février 2002 relative à la création d'un dépôt pédagogique pour les publications scolaires](#)

**Droit de réunion**

Dans les établissements publics locaux d'enseignement du second degré, la liberté de réunion s'exerce dans les conditions ci-après :

- A l'initiative des délégués des élèves désignés en application de l'article 19, pour l'exercice de leurs fonctions ;
- Dans les lycées, à l'initiative des associations mentionnées à l'article 3-2 ou d'un groupe d'élèves de l'établissement pour des réunions qui contribuent à l'information des élèves ;

Le droit de réunion s'exerce en dehors des heures de cours prévues à l'emploi du temps des participants. Le règlement intérieur fixe les modalités d'exercice de ce droit après consultation dans les lycées du conseil des délégués pour la vie lycéenne. Le chef d'établissement autorise, sur demande motivée des organisateurs, la tenue des réunions en admettant, le cas échéant, l'intervention de personnalités extérieures. A cette occasion, il peut solliciter l'avis du conseil d'administration. Il peut opposer un refus à la tenue d'une réunion ou à la participation de personnalités extérieures lorsque celles-ci sont de nature à porter atteinte au fonctionnement normal de l'établissement ou à contrevenir aux dispositions du présent décret. L'autorisation peut être assortie de conditions tendant à garantir la sécurité des personnes et des biens.

[Article R. 511-10, code de l'éducation](#)

[Décret n° 2010-99 sur l'organisation et le fonctionnement des EPLE](#)

Obligation d'assiduité : L'obligation d'assiduité consiste pour les élèves à se soumettre aux horaires et aux programmes d'enseignement définis dans l'emploi du temps de l'établissement. L'assiduité s'impose pour les enseignements obligatoires comme pour les enseignements facultatifs (options) auxquels les élèves se sont inscrits. C'est non seulement

en une obligation d'assister aux cours mais aussi d'y être à l'heure et de ne pas en partir en avance. Des sanctions peuvent être prises en cas de retard ou d'absences injustifiées.

[Décret n° 85-924 modifié du 30 août 1985 \(article 3-5\) relatif aux établissements publics locaux d'enseignement \(EPLÉ\)](#)

[Circulaire n° 91-052 du 6 mars 1991 relative aux droits et obligations des élèves des lycées, collèges et établissements régionaux d'enseignement adapté](#)

Obligation de travail scolaire : Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants. Ils doivent respecter le contenu des programmes et se soumettre aux modalités de contrôle des connaissances qui leur sont imposées.

[Décret n° 85-924 modifié du 30 août 1985 \(article 3-5\) relatif aux établissements publics locaux d'enseignement \(EPLÉ\)](#)

[Circulaire n° 91-052 du 6 mars 1991 relative aux droits et obligations des élèves des lycées, collèges et établissements régionaux d'enseignement adapté](#)

### **Obligation de respect**

Les élèves doivent respecter l'ensemble des membres de la communauté éducative (élèves, parents, personnels, enseignants...) tant dans leur personne que dans leurs biens. Ils doivent également respecter les bâtiments, les locaux et le matériel qui sont mis à leur disposition.

[Décret n° 85-924 modifié du 30 août 1985 \(article 3-5\) relatif aux établissements publics locaux d'enseignement \(EPLÉ\)](#)

[Circulaire n° 91-052 du 6 mars 1991 relative aux droits et obligations des élèves des lycées, collèges et établissements régionaux d'enseignement adapté](#)

### **Les instances de la vie lycéenne**

Les instances lycéennes sont essentielles pour instaurer un climat d'écoute et de confiance dans un lycée ou dans une académie. Elles permettent également aux élèves qui le

souhaitent de s'engager dans des projets, de réfléchir à l'organisation du lycée, d'y améliorer les conditions de vie et d'apprentissage.

### **Composition et fonctionnement des instances de la vie lycéenne : CVL, CAVL, CNVL.**

[Circulaire n°2010-128 du 20 août 2010](#)

CVL/CAVL/CNVL

[Circulaire n° 2004-116 modifiée du 15 juillet 2004 relative à la composition et aux attributions du conseil des délégués pour la vie lycéenne](#)

[Décret n° 91-916 modifié du 16 septembre 1991 relatif à la création des conseils académiques de la vie lycéenne](#)

[Circulaire n° 2002-065 du 28 mars 2002 relative aux conseils académiques de la vie lycéenne](#)

[Circulaire n° 2000-150 du 21 septembre 2000 relative à la composition et au fonctionnement du conseil national de la vie lycéenne](#)

[Décret n° 95-1293 modifié du 18 décembre 1995 relatif à la création du conseil national de la vie lycéenne](#)

### **La Maison des lycéens**

La MDL est un outil au service des lycéens. Elle aide au développement de la vie culturelle au lycée et donne aux élèves l'occasion de s'engager dans des projets, de faire l'apprentissage de leur autonomie et de prendre des responsabilités importantes. Elle se substitue aux foyers socio-éducatifs qui pourraient encore exister. La Maison des lycéens est une association qui rassemble les élèves souhaitant s'engager dans des actions citoyennes et prendre des responsabilités au sein de l'établissement dans les domaines culturels, artistiques, sportifs et humanitaires.

[Circulaire n° 2010-009 du 29-1-2010](#)

## Annexe 5 : Questionnaires collèges et lycées

### QUESTIONNAIRE INTER CVC - CVL

Ce questionnaire anonyme destiné aux élèves de 2<sup>nde</sup> générale, technologique et professionnelle vise à améliorer le passage de la 3<sup>e</sup> à la 2<sup>nde</sup>. Il est élaboré dans le cadre de l'inter CVC-CVL.

**\*Obligatoire**

#### Sexe \*

- Féminin
- Masculin

#### Age \*

- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- Autre :

#### Lycée fréquenté \*

- Lycée Blaise Pascal, Longuenesse
- Lycée Vauban, Aire sur la Lys
- Lycée Bernard Chochoy, Lumbres
- Lycée de l'Aa, Saint Omer
- Lycée Jacques Durand, Saint Omer
- Lycée Alexandre Ribot, Saint Omer

#### Collège fréquenté en 2013-2014 \*

- Collège de Longuenesse
- Collège de l'esplanade
- Collège d'Arques
- Collège de Therouanne
- Collège de Fauquembergues
- Collège de Lumbres
- Collège d'Isbergues
- Collège d'Aire sur la Lys

- Collège de Wizernes
- Autre :

**As-tu eu des doutes sur ton choix d'orientation ? \***

- OUI
- NON

**As-tu choisi ton orientation ? \***

- OUI
- NON

**As-tu participé à une journée d'intégration et/ou d'immersion ? \***

- OUI
- NON

**As-tu reçu des informations de lycées quand tu étais au collège ? \***

- OUI
- NON

**As-tu réussi à changer d'orientation en cours d'année ? \***

- OUI
- NON
- SANS OBJET

**As-tu bien vécu ton arrivée en 2nde ? \***

- OUI
- NON

**As-tu rencontré des problèmes d'intégration ? \***

- OUI
- NON

**Es-tu satisfait de ton emploi du temps ? \***

- OUI
- NON

**Estimes-tu avoir plus de travail personnel ? \***

- OUI
- NON

**As-tu des difficultés pour t'organiser ? \***

- OUI
- NON

**As-tu ressenti un changement de rythme ? \***

- OUI
- NON

**Quand tu es arrivé au lycée, tu t'es interrogé sur (plusieurs choix possibles) \***

- L'organisation du travail personnel
- La constitution des classes
- La constitution de l'emploi du temps
- La possibilité de prendre une option et éventuellement de l'arrêter en cours d'année
- Le fonctionnement des cours (est ce différent du collège ?, prise de notes ?...)
- Les transports scolaires
- La restauration scolaire (obligations ?)
- L'internat
- Entrées sorties, obligations et droits des élèves. Cigarettes, téléphones.
- Les activités possibles en dehors des heures de cours et des lieux d'accueil
- Les fournitures nécessaires dès la rentrée
- Visite des locaux
- Les copains du collège
- Utilisation de l'ENT
- Représentation lycéenne. (Il y a des délégués? Un CVL?)

**Que fais-tu quand tu as une heure de libre dans ton emploi du temps ? Plusieurs réponses sont possibles. \***

- Je vais au CDI
- Je vais en études
- Je vais à la MDL
- Je sors du lycée

- Je fréquente les zones de détente du lycée
- Autre :

**Par rapport au collègue, penses-tu que les relations entre élèves ont changé ? \***

- OUI
- NON

**Par rapport au collègue, penses-tu que les relations élèves/adultes de l'établissement ont changé ? \***

- OUI
- NON

**As-tu reçu des informations de lycéens de 1ere/Tle ? \***

- OUI
- NON

**Si tu es en difficulté, sais-tu qui peut t'aider ? \***

- OUI
- NON

**Penses-tu avoir plus de droits en lycée qu'en collège ? \***

- OUI
- NON

**As-tu entendu parler du CVC l'an dernier dans ton collège ? \***

- OUI
- NON

**As-tu participé aux actions du CVC ? \***

- OUI
- NON

**As-tu trouvé des réponses à tes questions ? \***

- OUI
- NON

## QUESTIONNAIRE INTER CVC - CVL

Ce questionnaire anonyme destiné aux élèves de 3e vise à améliorer le passage de la 3e à la 2nde. Il est élaboré dans le cadre de l'inter CVC-CVL.

### \*Obligatoire

#### Sexe \*

- Féminin
- Masculin

#### Age \*

- 13
- 14
- 15
- 16
- Autre :

#### Collège fréquenté \*

- Collège de Longuenesse
- Collège de l'esplanade
- Collège d'Arques
- Collège de Therouanne
- Collège de Fauquembergues
- Collège de Lumbres
- Collège d'Isbergues
- Collège d'Aire sur la Lys
- Collège de Wizernes
- Collège de la Morinie

#### As-tu des doutes sur ton choix d'orientation ? \*

- OUI
- NON

#### As-tu ou vas-tu participer à une journée d'intégration et/ou d'immersion ? \*

- OUI
- NON

**As-tu ou vas-tu recevoir des informations de lycées ? \***

- OUI
- NON

**Penses-tu que tu vas rencontrer des problèmes d'intégration au lycée ? \***

- OUI
- NON

**Penses-tu qu'il y aura plus de travail personnel ? \***

- OUI
- NON

**Penses-tu que tu auras des difficultés pour t'organiser ? \***

- OUI
- NON

**Te questionnes-tu sur un éventuel changement de rythme en 2nde ? \***

- OUI
- NON

**Tu t'interroges sur (plusieurs choix possibles) \***

- L'organisation du travail personnel
- La constitution des classes
- La constitution de l'emploi du temps
- La possibilité de prendre une option et éventuellement de l'arrêter en cours d'année
- Le fonctionnement des cours (est ce différent du collège ?, prise de notes ?...)
- Les transports scolaires
- La restauration scolaire (obligations ?)
- L'internat
- Entrées sorties, obligations et droits des élèves. Cigarettes, téléphones.
- Les activités possibles en dehors des heures de cours et des lieux d'accueil
- Les fournitures nécessaires dès la rentrée
- Visite des locaux
- Les copains du collège

- Utilisation de l'ENT
- Représentation lycéenne. (Il y a des délégués? Un CVL?)
- Ton intégration dans ton futur lycée, ta future classe
- Autre :

**Penses-tu que les relations entre élèves vont changer au lycée ? \***

- OUI
- NON

**Penses-tu que les relations entre élèves et adultes vont changer au lycée ? \***

- OUI
- NON

**Penses-tu que tu vas avoir plus de droits en lycée qu'en collège ? \***

- OUI
- NON

**Participes-tu aux actions du CVC ? \***

- OUI
- NON

**De façon générale, auprès de qui, as-tu trouvé des réponses à tes questions ? \***

- Parents
- Autres élèves
- Professeur principal
- Professeur/CDI
- CPE
- COP
- Direction
- Aucune personne
- Autre :

## TABLE DES MATIÈRES

Remerciements .....	5
Sommaire .....	6
Table des abréviations.....	7
Introduction générale.....	9
Partie 1 Revue de littérature .....	12
Chapitre 1: Education à la citoyenneté .....	12
1. La participation des acteurs.....	13
2. Education à la citoyenneté vs savoirs scolaires.....	18
3. La place de l'éducation à la citoyenneté dans différents systèmes éducatifs .....	20
Conclusion.....	23
Chapitre 2 : Le climat scolaire.....	24
Pourquoi et comment agir sur le climat scolaire ?.....	32
Quels sont les leviers identifiés par la recherche ? .....	34
Quelles stratégies pédagogiques et éducatives ?.....	34
La mesure du climat scolaire, quelle aide pour la gouvernance de l'EPLE ?.....	35
Prévenir le harcèlement .....	36
Conclusion.....	41
Chapitre 3 : La vie des instances en EPLE .....	42
Chronologie .....	42
Parole de l'élève .....	44
Engagement des élèves.....	46
Apprentissage de la démocratie .....	50
Engagement des adultes .....	53
Conclusion de la partie 1 .....	56
Partie 2 Etude de terrain et expérimentation .....	57

Début de l'expérimentation en 2013-2014 .....	58
Journée du 15 octobre 2013.....	61
La réflexion individuelle .....	61
Journée du 16 mai 2014.....	66
Finalités du CVC .....	67
Forces (des finalités envisagées et/ou actions menées) .....	67
Faiblesses (des finalités envisagées et/ou actions menées).....	68
Apports pour l'établissement (général, élèves, personnels...).....	68
Premières pistes d'améliorations envisagées/perspectives 2014-2015 .....	69
Les ateliers de cohésion et de communication.....	71
Questionnaires inter CVC-CVL en novembre 2014-janvier 2015.....	74
Interview des collègues en mars-avril 2015 .....	103
Quelles sont les modalités de fonctionnement (rôle, élections, désignations, moments d'échanges...) du CVC dans votre établissement ? .....	104
Quelles sont les actions menées ?.....	107
Comment mettez-vous en place la communication interne et externe du fonctionnement et des actions ? .....	112
Avez-vous pu mesurer les effets sur le climat scolaire, les conditions de vie au collège et sur le collège en général ?.....	114
Quel est le nombre d'élèves impliqués ? .....	115
Quels effets sur les élèves (implication, autonomie, prise d'initiatives ou de décisions...) avez-vous constaté ? .....	116
Quelle est l'implication des adultes ? .....	117
Quelles sont les compétences acquises par les élèves dans ce cadre ? .....	118
Comment valorisez-vous les actions des délégués ? .....	119
Quelle est l'implication des parents ?.....	120
Rencontre inter CVC-CVL du 23 avril 2015.....	121
Journée d'intégration .....	121
Favoriser les échanges entre les élèves de différents niveaux .....	122
Travail personnel et méthodologie en lycée .....	123

Journée du 19 avril 2016 .....	124
Perspectives.....	125
Le climat scolaire dans la réforme du collège .....	126
Le climat scolaire et la place des parents.....	127
Le parcours éducatif de santé .....	128
Améliorer le climat scolaire pour une école sereine et citoyenne.....	129
Circulaire de rentrée 2016 .....	130
Le climat scolaire et la démarche qualité .....	133
Conclusion de la partie 2 .....	136
Conclusion générale .....	137
Bibliographie .....	139
Table des figures.....	144
Table des annexes .....	146
Table des matières .....	163

**La mise en place expérimentale du Conseil de la Vie Collégienne (CVC) : outil  
d'amélioration du climat scolaire**

---

**MOTS CLES**

Conseil de la Vie Collégienne, Climat scolaire, Education à la citoyenneté, instances participatives, responsabilisation et engagement des élèves, démocratie participative, parole de l'élève, sentiment d'appartenance

---

**RESUME**

Améliorer le climat scolaire est une priorité du système éducatif qui doit s'envisager de façon systémique pour influencer sur tous les acteurs du parcours scolaire de l'élève. La mise en place d'un conseil de la vie collégienne constitue un outil intéressant pour y répondre. Le contexte établissement dans lequel se met en place un CVC est fortement corrélé à sa réussite. Le travail en réseau est l'atout majeur de cette expérimentation qui se poursuit. Le lien avec l'amélioration du climat scolaire dans chacun des établissements semble tout à fait avéré. Nous pouvons en effet souligner que le climat scolaire s'améliore lorsque l'on donne des responsabilités aux acteurs principaux, les élèves et que le chef d'établissement est moteur. Nous avons pu constater que les élèves étaient parfaitement en capacité d'être acteurs de leur scolarité, de leur vie au collège et qu'ils arrivaient à développer leurs idées aux travers de prises de parole en public.

**The experimental implementation of a tool to improve the atmosphere in school**

---

**KEYWORDS**

School life Councils, school ambiance, education to citizenship, the participatory authorities, the empowerment and commitment of the pupils, participative democracy, pupils' speech, feeling of belonging.

---

**ABSTRACT**

Making the school climate better is a priority of the education system which has to be considered in a systemic way so as to influence all the participants of the school system. The implementation of school life councils is an interesting tool to answer this need. The context of the school in which a CVC is set up is closely linked to its success. Working in networks is the main advantage of this experiment which is still going on. The link with the improvement of the school ambiance in each of the schools in question seems completely recognised. It can be underlined that the school climate improves when responsibilities are given to the main players, ie the pupils and that the headmaster is the driving force. It was observed that the pupils were perfectly capable of being actors of their education, of their school life and that they managed to develop their ideas by speaking in public.